



L'Europe s'invente chez nous

FEUILLE DE ROUTE SANTÉ

2021-2027

L'ambition d'une meilleure qualité de vie
dans le Grand Est



DÉCEMBRE 2020

Édito

En lançant le chantier de l'élaboration d'une nouvelle feuille de route santé en octobre 2019, nous souhaitions donner un coup d'accélérateur à l'action régionale en matière de santé.

Chercher les projets, les idées, les territoires où la Région pouvait apporter un effet levier significatif, une ingénierie, une cohésion d'action partenariale afin de répondre en proximité aux attentes et besoins qui se faisaient sentir de manière de plus en plus significative.

Les problématiques de santé sur nombre de nos territoires ne manquaient pas : désertification médicale ; pénurie de personnels paramédicaux, sanitaires, sociaux ; accès de plus en plus compliqué aux soins avec des territoires ruraux éloignés des principaux centres hospitaliers ; renoncement aux soins ; état de santé général de la population tout en nuance.

Des phénomènes qui finalement impactent largement d'autres régions françaises mais pour lesquels **nous souhaitions, nous voulions, apporter des réponses locales, territoriales et concertées avec les acteurs publics mais aussi les professionnels de santé de nos territoires.** Par ailleurs, la multitude de collectivités, d'associations, d'acteurs privés engagés sur les questions de santé génère une action parfois peu coordonnée et de fait, moins efficace.

Une transition médicale était en cours et nécessaire. Et il était temps de contribuer encore plus à créer les meilleures conditions d'une organisation territoriale de la santé plus efficiente par une action renforcée.

Faut-il le rappeler : la santé est un pilier essentiel de l'aménagement des territoires dont la Région a la responsabilité pleine et entière.

À ces évolutions que nous refusons de considérer comme irrémédiables, différentes décisions de fermetures de services hospitaliers, voire d'hôpitaux périphériques, sont venues émailler encore plus l'organisation territoriale de la santé dans notre région, soulevant des contestations légitimes de la part des territoires et des habitants concernés.

Nous revendiquons alors, de manière publique et solennelle, en assemblée plénière au directeur général de l'ARS Grand Est, **une nouvelle gouvernance de l'organisation territoriale de la santé,** une nouvelle méthode de travail tenant compte de l'ensemble des enjeux des territoires concernés par les décisions prises en matière de santé. **Nous demandions, en somme, une plus grande « démocratie sanitaire ».** Sortir d'une approche centrée sur la dimension budgétaire et comptable et **recentrer les actions sur les notions de « parcours de soins » et d' « accès aux soins de qualité pour tous sur tous les territoires ».**

Dès le début de ce chantier de la nouvelle feuille de route, la santé a été abordée dans sa dimension globale, intégrant les multiples facettes et implications de ce qu'est ce domaine fondamental de notre communauté de vie. Une approche systémique de la santé en somme, où nous considérons que, **si la santé est un élément essentiel de l'aménagement des territoires, elle est également un élément fondamental de notre attractivité, du dynamisme**

Édito (suite)

de notre système de formation ou universitaire, de la transition écologique et environnementale, du développement du tourisme ou de notre économie, un domaine moteur d'innovations, entre autres.

L'épidémie de COVID 19 et la crise sanitaire inédite qui ont frappé de plein fouet notre région n'est venue que confirmer, s'il le fallait, que nos constats, nos intuitions et nos ambitions pour le territoire du Grand Est étaient fondés et légitimes.

Au-delà de l'épreuve collective que notre région a vécue au printemps 2020, ce sont des drames familiaux qui ont marqué, à vie, nombre d'habitants du Grand Est.

C'est avec humilité qu'il nous faut reconnaître que nous n'étions tout simplement pas prêts à affronter cela. Si les multiples dysfonctionnements dans la gestion de la crise sanitaire sont largement partagés et reconnus, la crise de la COVID 19 a aussi été un formidable catalyseur d'initiatives, d'innovations, de créativité, de décloisonnement et tout simplement de solidarité.

Notre système de soins, notre système hospitalier, largement ébranlés, ont su trouver les ressources, l'énergie, les ressorts pour tenir. De nombreux murs sont tombés. Des partenariats inédits sont nés. Contraints pendant la crise, nombreux sont ceux qui perdurent aujourd'hui.

Les collectivités locales ont répondu présentes, unanimement, face aux enjeux sanitaires, économiques et sociaux de l'épidémie de COVID 19. Il faut là aussi

le dire tout simplement : elles ont pris toute leur place.

La Région Grand Est a, pour sa part, été au rendez-vous. Au-delà même de ses compétences. Il le fallait. Et il faut que nous capitalisions collectivement sur toutes les avancées positives qui sont nées de ce que nous avons vécu de pire au cours des cinquante dernières années.

Le chantier d'élaboration de la nouvelle feuille de route santé a nécessairement dû intégrer la crise de la COVID 19.

Son agenda a été adapté afin de tenir compte de ces chamboulements inédits qui ont traversé l'organisation de la santé et ébranlé nos vies jusque dans nos libertés les plus fondamentales.

Une vaste démarche de concertation territoriale a été inaugurée début juillet 2020 au travers des conférences territoriales de la santé qui se sont tenues dans chaque département du Grand Est et qui ont réuni les collectivités locales engagées dans le champ de la santé, les professionnels de santé, l'ARS et la CPAM.

Recueillir le vécu de la crise de la bouche même des femmes et des hommes qui font vivre nos territoires ou qui y exercent au quotidien des missions de santé ; entendre les solutions qu'ils ont su trouver pour relever les défis énormes que le COVID 19 a imposé ; identifier avec eux les thématiques, les projets, les territoires et les initiatives qui permettent d'envisager l'avenir différemment : tels ont été les objectifs de cette concertation. Dans le respect des compétences de chacun et dans

une volonté de complémentarité,
d'intelligence collective et de partenariat.

Une démarche de consultation citoyenne
est venue compléter cette dynamique
de concertation afin de **recueillir l'avis
des principaux ACTEURS concernés
d'une politique régionale de santé :**
les patients citoyens.

Oui, nous avons voulu co-construire
pour répondre au plus juste et pour agir
efficacement. C'est donc là une feuille
de route santé 2021-2027 ambitieuse
et assumée qui est aujourd'hui le fruit
de la volonté de la Région Grand Est
de prendre toute sa place, mais rien
que sa place, autour de cette question
fondamentale de notre vie en commun.

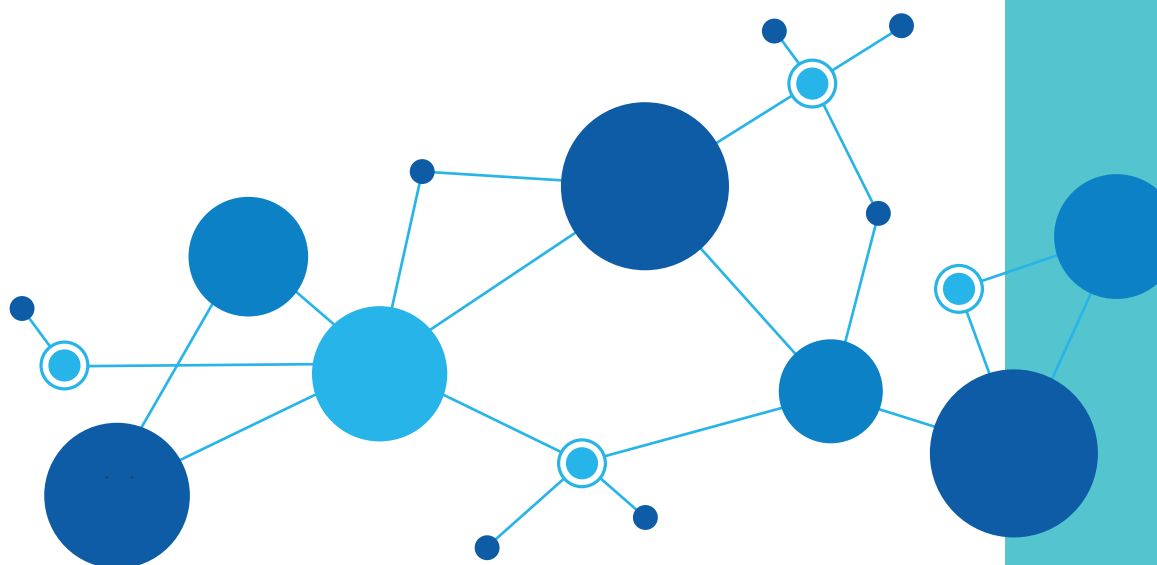
A l'image du tour d'horizon des actions
de la Région en matière de santé
qui démontre ô combien la santé
irrigue l'ensemble des politiques
régionales du Grand Est, cette feuille

de route met à contribution toutes
les compétences de la Région au service
d'un objectif fondamental : l'amélioration
des conditions de vie de nos concitoyens.

**Cette feuille de route n'est que le début
d'une histoire que nous allons écrire
en commun avec l'ensemble des acteurs
institutionnels, locaux et professionnels
engagés** dans les questions de santé
et que nous souhaitons mobiliser au sein
d'un « **Collectif Régional Santé** » dont
l'agilité de réflexion et d'action sera
le moteur.

C'est un véritable appel à la responsabilité,
au pragmatisme et au bon sens
de tous auquel nous faisons appel afin
de rendre, chaque jour, plus tangible pour
nos concitoyens que nous sommes tous
acteurs du changement.

Le Président de la Région Grand Est



Sommaire

SYNTHÈSE	10
-----------------	-----------

PRÉAMBULE	12
------------------	-----------

PARTIE 1 - MIEUX VIVRE EN GRAND EST : UNE POPULATION EN MEILLEURE SANTÉ DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ	15
---	-----------

AXE 1 - Une approche transversale en faveur de la santé environnementale	17
---	-----------

Ambition 1 : Agir pour un environnement préservé, gage de la santé des populations du Grand Est	17
--	-----------

Objectif 1 : Reconquérir la qualité de l'eau et anticiper les risques du changement climatique pour la santé.	18
Objectif 2 : Remettre de la nature en ville et en milieu rural pour le bien-être des populations.	20
Objectif 3 : Réduire les pollutions par les déchets dangereux.	21
Objectif 4 : Accélérer la transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.	23

Ambition 2 : Construire une stratégie partenariale et transversale en santé environnementale, au plus près des citoyens	25
--	-----------

Objectif 1 : Susciter l'émergence de projets participatifs sur les territoires.	26
Objectif 2 : Intensifier les actions relatives au développement durable dans les lycées : le dispositif « Lycées en transition ».	26
Objectif 3 : Coordonner l'ensemble des acteurs de la santé environnementale sur les territoires.	27

Ambition 3 : Promouvoir des urbanismes favorables à la santé	28
---	-----------

Objectif 1 : Atténuer les impacts du changement climatique, notamment en luttant contre la pollution atmosphérique et en améliorant la qualité de l'air, enjeu de santé publique.	28
Objectif 2 : Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables.	29
Objectif 3 : Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles et durables au quotidien.	30

Ambition 4 : Concevoir, construire et exploiter des bâtiments sains	30
--	-----------

Objectif 1 : Construire et rénover mieux et plus sainement.	31
Objectif 2 : Suivre de près les différents polluants des bâtiments (amiante, plomb, radon, COVnm, légionnelle...).	31

AXE 2 - Prévenir, sensibiliser, bouger : un triptyque gagnant pour la santé des habitants du Grand Est	32
---	-----------

Ambition 1 : Faire de la santé des jeunes de 15 à 29 ans, une priorité pour la Région Grand Est	33
--	-----------

Objectif 1 : Observer pour mieux comprendre les problématiques de santé des jeunes.	33
Objectif 2 : Agir ensemble, en partageant la connaissance, l'expérience et la gouvernance.	34
Objectif 3 : Agir pour la prévention, l'accès au droit et l'accès aux soins.	35
Objectif 4 : Accompagner spécifiquement les jeunes au sein des Missions locales.	35

Ambition 2 : Rendre accessible le « Sport Société » pour améliorer la santé de tous	37
--	-----------

Objectif 1 : Faire de la Région Grand Est, un influenceur de la pratique sportive sur son territoire.	37
Objectif 2 : Assurer des conditions optimales de pratique de l'activité physique et sportive à chacun, quel que soit son cadre de vie.	39
Objectif 3 : Encourager la pratique physique et sportive des jeunes pour prévenir la santé des adultes de demain.	41



Objectif 4 : Développer l'Activité Sportive Adaptée (APA) comme réponse à des « besoins particuliers de populations identifiées».....	42
Objectif 5 : En complément du dispositif Prescri'mouv (prescription sur ordonnance) la Région Grand Est projette également de proposer des Activités Physiques Adaptées aux personnes les plus fragiles dans un objectif de prévention.	44
Ambition 3 : Améliorer les habitudes alimentaires, de la fourche à la fourchette	44
Objectif 1 : Soutenir les territoires qui passent à l'action sur les questions alimentaires à l'échelle locale tout en intégrant de façon transversale les enjeux de santé.	45
Objectif 2 : Considérer l'alimentation comme un véhicule de santé et de lutte contre les inégalités sociales chez les jeunes.....	46
Ambition 4 : Utiliser les dispositifs de formation destinés aux demandeurs d'emploi comme des vecteurs de sensibilisation à la question santé	47
Objectif : Intégrer la santé dans le Programme Régional de Formation.....	47
AXE 3 - Santé et qualité de vie au travail : une préoccupation croissante tant au niveau des professionnels que des entreprises	48
Ambition 1 : Promouvoir le développement de la pratique de l'activité physique en milieu professionnel	49
Objectif 1 : Soutenir l'accès à la pratique d'activité physique en milieu professionnel en valorisant et soutenant des projets innovants de prévention et de promotion de la santé en entreprise.	50
Objectif 2 : Favoriser la mise en place de dispositifs d'appui psychologique aux employeurs en difficultés économiques et financières, afin de lutter contre les risques psycho-sociaux voire les suicides.	50
Ambition 2 : Faire de la Région Grand Est une collectivité de référence en matière de prévention et qualité de vie au travail.....	51
Objectif 1 : Apporter à tous les agents de la Région une même qualité d'offre de services de prévention.....	51
Objectif 2 : Intégrer la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels au sein d'un même service à la Région.....	51
Ambition 3 : Développer une politique de santé publique en faveur des agriculteurs, des viticulteurs et des forestiers.....	52
Objectif 1 : Engager une politique de prévention des risques et des maladies liées à l'activité professionnelle pour les agriculteurs, viticulteurs et forestiers.....	54
Objectif 2 : Accompagner les exploitants en prise aux difficultés d'ordre personnel, familial et économique avec une aide globale.....	55

PARTIE 2 - DES SOLUTIONS SUR MESURE POUR UN ÉGAL ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU GRAND EST

AXE 1 - Renforcer les dynamiques des territoires pour faire face aux défis santé.....	59
Ambition 1 : Intégrer l'enjeu Santé dans le champ de l'aménagement du territoire	59
Objectif 1 : Promouvoir une stratégie régionale de développement durable des territoires.	59
Objectif 2 : Traduire la stratégie régionale dans les aides aux collectivités.....	60
Objectif 3 : Territorialiser les stratégies régionales et s'adapter aux réalités locales; le Pacte territorial Grand Est entre la Région et les collectivités locales.....	60

Ambition 2 : Contribuer à la mise en œuvre de Contrats Locaux de Santé adaptés aux besoins de la population.....	61
Ambition 3 : Prévenir les situations de renoncement aux soins liées à la distance de l'offre de soins et des dispositifs de prévention en santé.....	62
Ambition 4 : Doter la région d'unités d'appui mobiles pour répondre aux situations de crises	66
Ambition 5 : Rendre attractif l'exercice professionnel au sein des territoires de la région Grand Est	66
Objectif 1 : Proposer un soutien aux élus confrontés à des problématiques d'offre de soins et d'accès aux soins au sein de leurs territoires.	67
Objectif 2 : Permettre aux étudiants en santé de découvrir les territoires où ils sont les plus attendus – un pari sur l'avenir.....	68
Objectif 3 : Accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation dans des zones sous denses.....	69
Objectif 4 : Soutenir la création et le développement de structures permettant des modes d'exercice correspondant aux attentes des professionnels de santé et s'inscrivant dans les dispositifs régionaux.....	70
Objectif 5 : Soutenir le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).....	73
Objectif 6 : Accompagner les professionnels dans leurs démarches de cessation d'activité en Grand Est.	74
Objectif 7 : Créer des Maisons Multimodales aux bénéfices des professionnels de santé	75
AXE 2 - Organiser l'accès, pour tout citoyen du Grand Est, à des solutions de télémédecine reposant sur une organisation garantissant le bon usage et la pérennité des installations	76
Ambition 1 : Généraliser la télémédecine sur tous les territoires du Grand Est	77
Ambition 2 : Accompagner les volets numériques et e-santé des Projets TIGA.....	80
Ambition 3 : Répondre aux besoins d'aménagement numérique des habitants et des entreprises en déployant le programme régional du Très Haut Débit (THD)	80
Objectif : Finaliser le déploiement du programme régional de développement du THD d'ici 2023.	81
AXE 3 - Orienter et former les publics aux métiers de la santé	83
Ambition : Définir et mettre en œuvre une politique de formation des professionnels de santé, une compétence que la Région assume avec volontarisme.....	83
Objectif 1 : Augmenter le nombre de diplômés, une piste d'action pour faire face à la pénurie.....	84
Objectif 2 : Orienter vers les formations sanitaires – un moyen d'assurer l'avenir des professions de santé.	86
PARTIE 3 - LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA SANTÉ EN GRAND EST	89

AXE 1 - Des ressources naturelles et une richesse culturelle au service de la santé et du bien-être

Ambition 1 : une nature au service du bien-être et de la santé

Objectif 1 : Offrir un thermalisme séduisant en région Grand Est.....

Objectif 2 : Placer le Grand Est parmi les destinations bien-être.

Ambition 2 : Faire de la culture une source de bien-être et de santé

Objectif 1 : Protéger l'usager et le professionnel ou amateur.



Objectif 2 : Accompagner l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin ou de handicap.	94
Objectif 3 : Poursuivre un programme pluriannuel d'étude et de valorisation des connaissances sur le patrimoine et l'histoire de la santé en région Grand Est.	95
AXE 2 - L'innovation et la recherche en santé : moteurs et vecteurs de transition	96
Ambition 1 : Mettre en place une démarche d'accélération des innovations en santé structurée autour de trois priorités : Industrie, Académie, Intelligence Artificielle	96
Objectif 1 : La priorité Industrie de la santé : accompagner 100 créations d'entreprises et projets R&D.	96
Objectif 2 : Attirer et soutenir les talents et les infrastructures de recherche de pointe.	98
Objectif 3 : Mettre en œuvre le Plan Intelligence Artificielle de la Région.	100
Ambition 2 : Développer un projet régional d'accompagnement des hôpitaux dans leur transformation : « l'hôpital 4.0 »	102
AXE 3 - La santé, un sujet majeur de la politique transfrontalière de la Région.....	105
Objectif 1 : Améliorer l'égalité d'accès aux soins dans les zones frontalières et accompagner de nouvelles synergies entre établissements hospitaliers du Grand Est et des territoires frontaliers (Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg et Suisse du Nord-Ouest)..	105
Objectif 2 : Accompagner les besoins en personnels qualifiés en soins infirmiers.....	107
Objectif 3 : Améliorer l'observation des politiques de santé humaine et des flux hospitaliers et médicaux dans les zones frontalières afin d'accompagner la transformation des offres de soin.....	108
Objectif 4 : Faciliter le dialogue et le travail prospectif entre acteurs de la santé dans les zones frontalières..	108
AXE 4 - Soutien aux projets territoriaux de santé dans les programmes européens	109
Objectif 1 : Intégrer des dossiers Région Grand Est dans le volet REACT-EU du plan de relance européen 2021-2023.....	110
Objectif 2 : S'inscrire dans le programme FEDER-FSE+ 2021-2027.	110
Objectif 3 : Obtenir des soutiens aux projets d'investissements de santé en zone rurale dans le cadre du programme FEADER 2023-2027.....	111
PERSPECTIVES.....	112
ANNEXES	115
Annexe 1 - Présentation synthétique de la feuille de route santé.....	116
Annexe 2 - Présentation du cadre méthodologique de réalisation de la feuille de route santé 2021-2027	131

Synthèse

La santé, un enjeu au cœur de l'amélioration de la qualité de vie dans le Grand Est

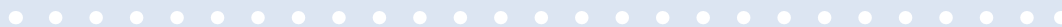
Les cartes entre les mains de la Région sont multiples pour impulser de véritables changements en matière de santé. C'est par une approche globale, intégrée et plus que tout partenariale et complémentaire des autres acteurs de la santé en Grand Est que la Région poursuit l'objectif essentiel d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.

L'organisation territoriale de la santé est un des éléments essentiels de la cohésion et de l'attractivité des territoires. Mais la question de la santé irrigue la quasi-totalité de nos compétences et les différentes stratégies et dispositifs régionaux contribuent à une approche à 360° de la santé.

Et cette approche à 360° est un véritable choix volontaire d'action de la Région Grand Est. En affichant un engagement clair, affirmé, d'agir sur tous les leviers mobilisables et qui servent l'ensemble des dimensions de la santé, nous arriverons à véritablement être acteurs du changement indispensable de la question de la santé sur nos territoires.

Cette politique forte place le Grand Est dans une démarche inédite en France de changement de paradigme dont elle veut se faire le porte-parole et le promoteur.

Ce choix affirmé et ambitieux s'inscrit dans un cadre que la Région Grand Est veut profondément partenarial et complémentaire. Fédérer, rassembler, faire converger les engagements respectifs de tous les échelons concernés (communes, intercommunalités et bien évidemment conseils départementaux) mais aussi les acteurs de la santé en région (ARS Grand Est, Préfecture de région, professionnels de santé) afin que l'intelligence collective soit une méthode partagée au service de projets territoriaux, locaux et répondant aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.



Chacun à sa place, nous avons toutes et tous les moyens d'agir afin de concrétiser des innovations et des actions au service de la santé. Loin de revendiquer une place qui n'est pas la sienne, la Région met au service de l'ensemble des acteurs, ses dispositifs et sa vision stratégique du développement harmonieux et équilibré des territoires pour changer profondément le sens de l'histoire en matière d'accès aux soins et au service de conditions de vie améliorées.

La Région place sa volonté d'agir en commun au cœur du projet de « Collectif Régional Santé » dont l'agilité, la réactivité et la simplicité d'action seront les moteurs.

C'est en agissant sur l'accès aux soins, la prévention, le déploiement de la télémédecine, la démographie médicale mais aussi sur la qualité de l'eau et de l'air, le développement des innovations, l'écosystème universitaire et de la formation, le secteur économique, le tourisme et même la culture, entre autres, que nous saurons utilement et efficacement créer les conditions d'une qualité de vie renouvelée. Investir dans le « sport société », car c'est un formidable levier de bien-être et de prévention qui remplit un rôle social et d'épanouissement personnel fort, c'est placer l'humain au cœur de l'approche globale de la santé.

Embarquer les entreprises et les administrations publiques plus fortement dans leur rôle de promoteurs de la santé est un enjeu de bien-être au travail et donc de productivité accrue et d'attractivité notamment de nos entreprises, quelle que soit leur taille.

Travailler avec nos partenaires allemands, belges, luxembourgeois et suisses afin de faciliter l'accès aux soins à l'échelle du bassin de vie, en construisant des ponts par-delà les frontières de nos systèmes de soins, c'est investir sur des organisations et des solutions qui facilitent le quotidien de nos habitants mais aussi, et nous l'avons éprouvé lors la crise sanitaire que nous traversons, en cas de crises aiguës.

De multiples domaines d'action jalonnent la feuille de route santé de la Région Grand Est pour 2021-2027 avec les mêmes fondements : favoriser les conditions de la transition médicale et garantir une plus grande démocratie sanitaire en Grand Est.

Préambule

Lors de la séance plénière d'octobre 2019, les élus régionaux du Grand Est ont exprimé au directeur général de l'ARS présent, leur volonté d'être acteurs à part entière dans la mise en œuvre des orientations du Projet Régional de Santé 2018-2028. En outre, ils ont manifesté leur souhait de pouvoir être plus étroitement associés aux décisions prises concernant l'organisation de l'offre de soins et qui peuvent impacter très directement l'équilibre de leurs territoires en modifiant, notamment, l'accès aux soins des habitants concernés. La santé est un des piliers essentiels de l'aménagement de nos territoires et une des principales préoccupations de nos concitoyens. La crise sanitaire du COVID 19 a malheureusement démontré que cette volonté unanime d'une plus grande collaboration de l'ensemble des acteurs concernés par les questions de santé était plus que légitime.

Dès 2016, la Région Grand Est s'est dotée d'une politique santé déclinant les grandes orientations qu'elle s'était fixée en lien avec les compétences régionales reconnues : Formation, Sport, Recherche, Innovation, Enseignement supérieur.

La prise en compte dans de nombreux domaines de l'impact, qu'il soit positif ou moins favorable, de certaines politiques, actions ou interventions, sur la santé, **a amené l'ensemble des commissions et services de la Région à intégrer dans leurs schémas et stratégies des approches contribuant à la promotion de la santé des habitants du Grand Est.**

Afin d'appréhender dans sa globalité cet engagement et de le rendre lisible, un « tour d'horizon » des actions

conduites par la Région Grand Est en matière de santé a été réalisé et présenté aux élus régionaux lors de la séance plénière de juillet 2020.

Parallèlement à cette démarche de recensement, **des réunions au sein de chaque département du Grand Est ont été engagées avec l'ARS, les Conseils départementaux et l'Assurance Maladie dès le mois de janvier 2020.** Elles avaient pour objectif d'établir un plan d'action conjoint devant permettre de faire face aux conséquences des problématiques liées à la baisse de la démographie des professionnels de santé sur des bassins de vie ciblés afin que des réponses rapides, efficaces, territorialisées puissent être apportées par ces acteurs essentiels

des problématiques de santé. Cette démarche a malheureusement été impactée par la première vague de l'épidémie de COVID 19 mais elle a néanmoins permis de démontrer, s'il le fallait, qu'une dynamique commune et volontaire pouvait être engagée.

Fort du constat qu'une synergie en matière de santé et dans l'intérêt des territoires pouvait être créée entre la Région, l'ARS et les Conseils départementaux, ainsi que des leçons tirées de l'épidémie du COVID 19 qui a durement touché notre territoire, **il a été décidé qu'une feuille de route santé de la Région Grand Est serait établie et présentée en séance plénière en décembre 2020.**

Cette feuille de route santé, première du genre en Grand Est, couvre la période 2021-2027. Elle définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires : Etat, collectivités territoriales mais également universitaires, professionnels et acteurs de la santé, voire de l'industrie spécialisée.

Compte tenu de la situation en région Grand Est, **cette feuille de route s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur sept piliers essentiels : l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ; le déploiement de la télémédecine ; la « Mobilité – Santé » ; la santé des jeunes ; le « sport société », la recherche et l'innovation en santé et le transfrontalier.**

Afin que cette feuille de route puisse tenir compte du vécu de la crise sanitaire, qu'elle soit en cohérence avec le Projet Régional de Santé, qu'elle intègre

les besoins exprimés par les acteurs de terrain et les citoyens, **une approche méthodologique en 4 phases a été déclinée** (cf Annexe 2) :

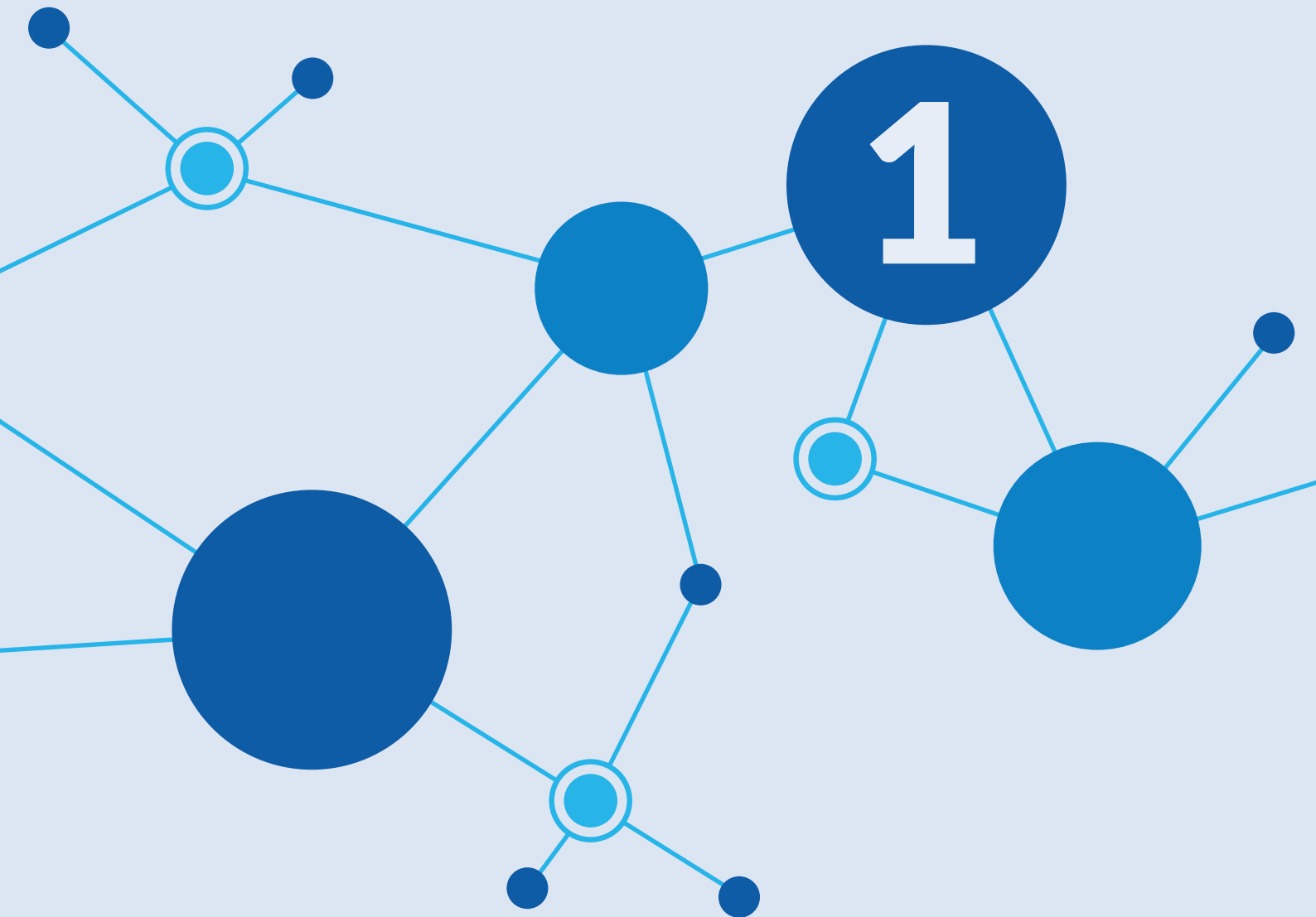
- **9 conférences territoriales de santé ont été organisées en présence du Président du Conseil Régional. Elles ont réuni au total près de 200 élus et professionnels de santé représentant le monde libéral, hospitalier et médico-social en 5 mois.** Elles se sont systématiquement déroulées en présence de l'ARS, voire pour certaines de la Préfecture et de l'Assurance Maladie (Cf. Annexe 2) ;
- **1 consultation citoyenne qui s'est déroulée en deux temps au courant du mois de novembre 2020 :** une consultation via un questionnaire en ligne auquel **plus de 200 personnes** ont répondu et l'organisation d'un atelier participatif **numérique auquel ont participé plus d'une vingtaine de citoyens volontaires.** Concernant les résultats de l'enquête des extraits figurent dans le corps de texte sous la forme de patch bleu et l'intégralité est en Annexe 3 ;
- **5 focus groupes qui ont permis d'approfondir les thématiques identifiés comme essentiels dans l'action régionale. Elles ont réuni, en présence de l'ARS, plus de 150 professionnels** (cf Annexe 2) ;
- **Plusieurs Comités Techniques thématiques et réunions inter-directions** ont été organisés dans le cadre de la construction des contributions des directions-missions de la Région à cette feuille de route.

Cette feuille de route pose les principales lignes de force de l'action régionale sur la période 2021-2027 en matière de prévention et de santé. Le choix a été volontairement fait de ne pas détailler les modalités de mise en œuvre des actions. Cette étape majeure fera l'objet d'un travail spécifique qui sera engagé dès le mois de janvier 2021 aux côtés de l'ARS, de la Préfecture et des Conseils Départementaux. Il mobilisera les acteurs concernés de chacune des thématiques (élus, professionnels, associations, directions de l'Etat, universitaires, chercheurs...).

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route, des territoires pilotes seront identifiés pour leurs caractéristiques (épidémiologiques, densités des populations et des professionnels, implication dans des projets innovants...). L'engagement d'un ensemble d'actions, relevant des différents axes de la Feuille de Route, dans ces territoires permettra d'évaluer leur faisabilité ainsi que leurs apports avant de s'engager dans un déploiement à plus grande échelle.

Des règlements d'intervention permettront, après leur adoption par les élus régionaux, de mettre en œuvre les ambitions, les objectifs et les actions proposées dans cette feuille de route santé régionale.

**Mieux vivre en Grand Est :
une population
en meilleure santé dans
un environnement préservé**



Agir significativement sur l'environnement et sur l'ensemble des facteurs permettant de prévenir et d'influer positivement sur la santé des habitants du Grand Est, est un préalable évident. Mais il n'est pas si évident de mettre en face des intentions, les actions concrètes, mesurables et tangibles qui permettent d'y arriver.

Aussi, c'est en travaillant de concert et en transversalité que la Région Grand Est entend impulser une dynamique globale mais pragmatique favorisant le mieux-vivre dans notre région.

Mieux-vivre, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut tout simplement dire, que l'eau que nous buvons et qui irrigue nos cultures, que les aliments que nous mangeons, que l'air que nous respirons, que les logements que nous occupons nous garantissent des conditions de vie favorables à notre santé. La santé des agriculteurs, des viticulteurs et des forestiers doit faire l'objet d'une action volontaire et spécifique particulièrement engagée tant ces femmes et ces hommes cimentent l'ADN de notre territoire.

Cela veut aussi dire que notre environnement professionnel nous offre les moyens de prendre soin de notre santé et de prévenir, voire détecter, le développement de certaines pathologies.

Cela veut aussi dire que nous ayons une action ciblée, volontaire et engagée en faveur de la prévention qui s'exprime au travers de la notion de « sport société », car le sport, en plus d'être un formidable vecteur de réussite sociale et d'épanouissement, est un vecteur de prévention mais aussi de traitement des problèmes de santé.

Cela veut aussi dire que nous donnions aux jeunes les réponses aux problématiques spécifiques qui les traversent. Aider les jeunes du Grand Est à acquérir les clés pour devenir les femmes et les hommes qui feront le Grand Est de demain, fait partie des responsabilités qui incombent à la Région.

Agir sur les facteurs environnementaux est un préalable, c'est même une nécessité.

OBJECTIF 1

Reconquérir la qualité de l'eau et anticiper les risques du changement climatique pour la santé.

Le territoire Grand Est a la chance de receler une ressource en eau abondante (nappes d'eaux souterraines, réseau hydrographique dense), mais la dégradation de sa qualité liée aux activités humaines et aux sécheresses estivales menace l'accès à l'eau sur certains territoires. **L'enjeu régional est de reconquérir le bon état des eaux sur son territoire au plus tard en 2027.**

du territoire, santé, sport, agriculture, lycées, relations internationales, transition écologique, énergétique et environnementale).

La feuille de route composée de 31 fiches opérationnelles vise à répondre notamment aux enjeux suivants :

- adaptation au changement climatique / SRADDET : désimpermabilisation, gestion des sécheresses... ;
- tourisme : gestion des grands lacs, adaptation des stations de ski du massif vosgien ;
- industries (plastiques, micropolluants, médicaments...) ;
- agriculture (irrigation, pollutions diffuses nitrates - pesticides...) ;



ACTION 1

Créer une mission Eau pour faire de l'accès à l'eau, un enjeu transversal à toutes les politiques régionales.

Avec la création d'une mission Eau, la Région s'est dotée d'une **stratégie « L'eau, une valeur commune à toutes les politiques de la Région »** pour renforcer l'action régionale en faveur d'une gestion équilibrée des usages de l'eau, en irriguant les différentes politiques sectorielles (tourisme, formation, aménagement

- transport (sécurisation du Fret fluvial...) ;
- coopération transnationale et transrégionale ;
- eau et intelligence artificielle/numérique.

Sont notamment engagés :

- **la création d'une dotation d'équipement des lycées, au titre de la démarche Lycées en transitions, pour généraliser les bonnes pratiques** (végétalisation des espaces extérieurs,

systématisation du suivi des économies d'eau, zéro phytosanitaires) ;

- **un programme de prévention relatif à la consommation des substances médicamenteuses ;**
- **un parcours d'accompagnement des entreprises** consistant notamment à **promouvoir les enjeux de l'eau** auprès du monde économique et d'appuyer les entreprises dans cette transition ;
- **le conseil aux gestionnaires des grands lacs du territoire** pour répondre aux impacts liés au changement climatique (problématique des cyanobactéries).

ACTION 2

Poursuivre et intensifier les contrats locaux de solutions pour faire reculer significativement la pollution des eaux souterraines sur les zones les plus sensibles.

Sur les nappes d'eaux souterraines dégradées par des pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires, la Région, avec ses partenaires, a décidé de changer de braquet et d'impulser des démarches collectives pour retrouver une qualité d'eau de la ressource brute et éviter les traitements onéreux.

Ainsi, afin d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en phytosanitaires sur la nappe rhénane, constatée lors de l'inventaire transfrontalier, **une convention de partenariat 2019-2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux a été conclue avec l'ensemble des parties prenantes** (État, Agence de l'eau, monde agricole, collectivités productrices et distributrices d'eau potable, organismes stockeurs prescripteurs et distributeurs de phytosanitaires). Au-delà de l'atteinte des objectifs Ecophyto portant sur l'ensemble des phytosanitaires (- 25% en 2020 et - 50% en 2025), un objectif spécifique de - 40 à - 50% d'herbicides a été ajouté à l'échelle des aires d'alimentation des 19 captages cibles, d'ici 2022,

en généralisant le désherbage mécanique et en développant les cultures à bas niveau d'impact. La Région, en partenariat avec l'Agence de l'eau et l'Etat, anime la démarche avec un financement des missions Eau de 3 collectivités, et de l'animation agricole de la Chambre d'agriculture, de l'appui technique de l'APRONA, de l'appel à manifestation en faveur du développement des filières à bas niveau d'intrants et des mesures agroenvironnementales.

L'ambition est d'étendre ce type de démarches territoriales à d'autres aquifères sensibles en Grand Est, en particulier les nappes de la Champagne crayeuse.

ACTION 3

Intensifier l'accompagnement des collectivités avec la démarche « Communes et Espaces Nature » : au-delà du zéro pesticide.

La démarche « Zéro Pesticide » a été mise en place par la Région pour répondre aux besoins d'accompagnement des collectivités dans la réduction, puis la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur tous leurs espaces.

Cet accompagnement, notamment des collectivités ne disposant pas d'ingénierie dédiée, doit permettre la transition par des conseils sur les solutions alternatives. Les communes communiquent et travaillent déjà avec les citoyens (exemple : distribution de copeaux pour éviter les produits phytosanitaires - label 3 libellules).

L'objectif régional est d'être plus exhaustif et ambitieux que ce que vise la réglementation. Cette démarche volontaire sera encore amplifiée et élargie aux enjeux de biodiversité et de changement climatique.

Concrètement, la distinction « Communes et Espaces Nature », qui valorise les collectivités les plus engagées, **sera dotée, dès 2021, d'un 4^e niveau, dit « libellule biodiversité ».** Il intègre de nouveaux

critères tels que la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le développement de la nature en ville ou la limitation de l'imperméabilisation des sols, en accord avec les objectifs du SRADDET.

ACTION 4

Engager une 1^{re} étude quantitative à l'échelle du Grand Est pour anticiper les conséquences du changement climatique.

À la suite de trois années successives de sécheresse estivale (2018-2019-2020), la Région a décidé d'engager **une étude prospective sur l'état quantitatif des ressources en eau**, actuelles et à venir en 2030 et 2050, à l'échelle du Grand Est. L'étude, qui sera menée en 2021, permettra d'identifier les territoires dans lesquels ces ressources sont ou seront déficitaires.

Véritable outil de prospective pour le territoire, cette étude mobilise les acteurs publics, associatifs et socioprofessionnels pour **évaluer les impacts du manque d'eau et élaborer un ensemble de solutions à mettre en œuvre pour garantir l'accès à l'eau sur les territoires les plus impactés.**

OBJECTIF 2

Remettre de la nature en ville et en milieu rural pour le bien-être des populations.

- 6 parcs naturels régionaux,
- 1 parc national des forêts,
- des conservatoires d'espaces naturels.

L'enjeu de la stratégie régionale biodiversité adoptée en juillet 2020 est de stopper la régression des milieux et paysages associés (prairies permanentes, zones humides, pelouses calcaires, forêts anciennes). La sauvegarde de ces milieux permet de préserver

les services écosystémiques qu'ils rendent : îlots de fraîcheur en zone urbaine, espace de détente, épuration des eaux, mais aussi diversité génétique, pour assurer l'adaptation au changement climatique, refuge pour les pollinisateurs....

ACTION 1

Création de 15 réserves naturelles supplémentaires.

D'ici 2027, l'objectif est de créer **ou d'étendre 15 nouvelles réserves naturelles** (régionales ou nationales) pour assurer un nombre suffisant de réservoirs de biodiversité et une bonne fonctionnalité du réseau écologique. Il s'agit de préserver les espèces et milieux remarquables en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées, en relation très étroite avec toutes les parties prenantes locales. Deux réserves naturelles seront créées dès janvier 2021 marquant la volonté de l'engagement en faveur de la biodiversité.

ACTION 2

Reconstituer 1 000 km de haies et de bosquets.

Au-delà de la protection des espaces de nature remarquable, il est essentiel de reconstituer un réseau écologique cohérent entre les espaces forestiers, le long des cours d'eau, en milieu agricole et urbanisé, pour le maintien des espèces animales et végétales, mais aussi pour permettre également à tout à chacun d'accéder à une nature de proximité, besoin révélé par la crise sanitaire actuelle.

- Déjà 128 km de haies et de bosquets reconstitués,
- 72 km de bandes enherbées et fleuries,
- 189 mares créées en 2020.

ACTION 3

Lancer un appel à manifestation « entreprises engagées pour la biodiversité ».

Qu'il s'agisse de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** ou du **Business**

Act Grand Est (initié durant l'été 2020 suite à la crise sanitaire), ces deux démarches ont révélé l'intérêt et le besoin des entreprises de s'impliquer en faveur de la biodiversité.

Pour lever les freins qui empêchent les entreprises de se lancer dans un projet en faveur de la biodiversité, **la Région Grand Est projette d'apporter un soutien technique et financier en s'appuyant sur les dispositifs existants, ses partenaires (Agence de l'eau et Office Français de la Biodiversité) mais aussi une enveloppe d'investissement spécifique.**

ACTION 4

Poursuivre le soutien aux initiatives citoyennes grâce au fond d'aides.

Pour se rapprocher des citoyens et les rendre acteurs de la transition écologique du Grand Est, la Région a lancé en 2020 **l'Appel à Initiatives Citoyennes. Pas moins de 86 microprojets ont d'ores et déjà pu être soutenus en 2020** et la seconde session suscite un engouement similaire.

ACTION 5

Créer une plateforme biodiversité Grand Est pour tout savoir sur la biodiversité.

Cette plateforme lancée par la Région a vocation à **faciliter l'accès à la connaissance pour tous en matière de biodiversité mais aussi à stimuler de nouvelles initiatives.** Accéder aux projets concrets de trame verte et bleue, bénéficier des retours d'expérience, rechercher les interlocuteurs, c'est tout l'enjeu de ce projet collectif qui verra le jour début 2021. Il est rendu possible grâce à un partenariat noué avec les acteurs institutionnels et l'implication forte de l'ensemble des contributeurs (dont le réseau des associations naturalistes).

OBJECTIF 3 Réduire les pollutions par les déchets dangereux.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), piloté par la Région, favorise d'abord activement la réduction à la source (ou prévention) de la production des déchets, puis leur valorisation matière, organique ou énergétique, et en tout dernier lieu, sans autre solution, en les stockant dans des installations dédiées. La prévention porte autant sur la **réduction de la production de déchets,** que sur la **réduction de leur nocivité sur la santé et sur l'environnement.**

ACTION 1

Déployer des filières de valorisation des déchets dangereux : le cas de l'amiante.

La Région incite à l'amélioration des process afin de favoriser le déploiement des filières de valorisation dans le domaine des déchets dangereux, en accompagnant financièrement et techniquement les porteurs de projets.

Face à l'enjeu sanitaire de l'amiante, l'action de la Région se déploie sur deux fronts.

Elle vise d'une part à se doter d'un réseau de points de collectes suffisant à l'échelle du territoire et à sensibiliser et informer les collectivités sur les solutions existantes (massification des flux, retours d'expériences, partenariats public-privé).

D'autre part, elle incite les entreprises à améliorer leurs process en vue de valoriser ce matériau en recourant à des solutions innovantes tout en réduisant la toxicité des déchets dangereux.

ACTION 2**Améliorer la collecte et le tri des déchets dangereux diffus¹.**

Si la gestion des déchets dangereux des gros producteurs (industries) est globalement assurée de manière satisfaisante, la gestion des déchets dangereux diffus produits par les ménages, les administrations, les artisans et les TPE, nécessite d'être améliorée, notamment le renforcement de leur séparation et de leur collecte pour qu'ils soient isolés des autres déchets et traités dans des filières dédiées.

C'est la raison pour laquelle, **la Région a décidé d'accompagner la modernisation des centres de tri et le déploiement de nouvelles filières (plastiques, BTP) via un soutien financier, ainsi que les démarches territoriales de collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) des patients en auto traitement.**

La collectivité régionale s'est particulièrement impliquée dans la création du référentiel de gestion des DASRI piloté par l'HADAN (Hospitalisation A Domicile de Nancy) afin d'uniformiser les pratiques des différentes HAD du Grand Est. Elle a ainsi établi les méthodes de stockage, collecte, transport et traitement de ces déchets pour éviter leur amalgamation avec les ordures ménagères dans des conditionnements ou lieux de stockage inadaptés qui présenteraient un risque pour les infirmières à domicile, patients en auto traitement ou opérateurs de collecte.

ACTION 3**Plastique : faire en sorte qu'il ne devienne jamais un déchet.**

Le plastique est utilisé pour de nombreux usages qui le rendent omniprésent et souvent utilisé pour des objets à usage unique ou des emballages qui ont une durée de vie courte et sont donc destinés à devenir rapidement des déchets. Le plastique peut être nocif pour la santé, via notamment les micro-plastiques, provenant de la fragmentation des bouteilles et emballages alimentaires.

L'action régionale se déploie autour de 3 leviers :

- des objectifs très ambitieux en matière de **tarification incitative** (au-delà de la réglementation), pour inciter à la réduction des déchets et au bon tri ;
- **l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de la chaîne du plastique** : écoconception, valorisation matière (incorporation de matière plastique recyclée) ou encore de la valorisation énergétique sous forme de combustible solide de récupération ;
- la signature prochaine d'un **partenariat avec la Fondation TARA**, pour mieux qualifier la présence des polluants et susciter des expérimentations auprès d'entreprises pilotes ;
- la participation de 16 lycées et collèges du Grand Est au Programme de science participative « plastique à la loupe ».

¹ Il n'existe pas de définition de la notion de diffus mais on y classe généralement les déchets qui sont produits en petite quantité et/ou de façon ponctuelle et qui, de part cette caractéristique, posent des difficultés de gestion en termes de collecte et de mobilisation des producteurs. En mélange avec des déchets non dangereux, ils peuvent également être facteur d'accident lors de leur gestion (collecte, transport, traitement).



**Accélérer la transition
énergétique pour réduire
les émissions de gaz à effet
de serre et améliorer
la qualité de l'air.**

La diminution des besoins énergétiques couplée au développement des énergies renouvelables, en substitution aux énergies fossiles (gaz, pétrole ou charbon) polluantes et épuisables, représente un enjeu majeur pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. **Le programme Climaxion, conduit en partenariat par la Région et l'ADEME, constitue le cadre d'intervention prioritaire.**

**L'Observatoire Air Climat Energie,
un outil pour la qualité de l'air
au quotidien.**

Cette structure délivre également tous les indicateurs de production et de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Ces données sont nécessaires aux collectivités pour l'élaboration des plans climat territoriaux, dans une approche transversale air-climat-énergie-santé, ces enjeux étant fortement liés.

Plus récemment, le champ de la surveillance de la qualité de l'air s'est élargi avec l'évaluation des teneurs en produits phytosanitaires de l'air, dans le cadre d'un plan d'études porté par la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est, et auquel ATMO Grand Est apporte son expertise. Il permettra d'améliorer la compréhension des transferts de produits phytosanitaires dans l'air et ainsi conseiller au mieux les agriculteurs dans leurs pratiques.

ACTION 2

Soutenir massivement la rénovation thermique.

Les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre passent d'abord par l'amélioration du parc bâti existant compte tenu du rythme de construction de nouveaux bâtiments économes. En conséquence, l'essentiel de l'intervention de la Région en matière de bâtiment est consacré au soutien des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités, des associations, des bailleurs sociaux et des copropriétés.

Concernant les maisons individuelles, l'accompagnement des ménages se fera à partir de 2021, via le nouveau dispositif du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), piloté par la Région avec les collectivités locales. Pouvoir rendre accessible à tous un logement sain, confortable et économe en énergie, nécessite un conseil approprié. En effet, diminuer sa consommation d'énergie par une meilleure isolation permet de réduire les émissions de polluants mais cette étanchéité doit s'accompagner d'un système de ventilation efficace et garantir le confort d'été.

Notre ambition : 100% de la population du Grand Est couverte par les services de premier niveau (information

et conseils de base) et accès aux services de deuxième niveau (accompagnement et conseil personnalisé) pour au moins 70 % d'entre eux.

ACTION 3

Intensifier le développement des énergies renouvelables dans les territoires.

Le mix énergétique du Grand Est dépend encore fortement des énergies fossiles. Un développement des énergies renouvelables est donc nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. **L'objectif de la Région Grand Est est de soutenir les filières énergies renouvelables disposant de potentiels de croissance les plus importants tels que la méthanisation, le bois-énergie, le photovoltaïque, la géothermie haute et basse température, le solaire thermique et la petite hydroélectricité.** Une attention particulière est portée à la méthanisation, l'objectif étant, via la charte de méthanisation durable, d'orienter tous les acteurs concernés **vers un modèle vertueux de développement, aussi bien sur le plan économique qu'environnemental.**

ACTION 4

Accélérer l'investissement dans les mobilités durables : l'ambition hydrogène, un moteur de l'engagement régional.

La mobilité durable doit répondre à des enjeux environnementaux en réduisant la part d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les polluants locaux qui dégradent la qualité de l'air, des eaux et des sols et qui sont engendrés par la mobilité des personnes et des marchandises.

En complément de son implication extrêmement forte dans le développement du ferroviaire, et en particulier pour la sauvegarde des petites lignes du territoire,

la Région accompagne, au travers de différentes mesures, le développement de nouvelles sources d'énergie pour les véhicules à motorisation électrique, gaz ou hydrogène², et la réalisation de travaux en vue du déploiement des infrastructures et services liés à ces nouveaux véhicules, l'objectif étant de compléter le maillage régional en infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques par l'installation de 3 000 stations supplémentaires.

Par le biais de la **stratégie régionale sur l'hydrogène**, la Région se donne les moyens pour atteindre l'objectif de la mobilité lourde décarbonée, la filière hydrogène offrant des opportunités tant pour l'industrie et les usages stationnaires que pour la mobilité. Le futur plan d'actions de la Région Grand Est pour le déploiement de l'hydrogène portera sur l'intégralité de la filière : production, usage, stockage, distribution et industrie. Ce déploiement se fera en plusieurs temps, avec des dispositifs de soutien régionaux, nationaux et européens.

ACTION 5

Lancement du programme de solarisation du patrimoine immobilier de la Région : Solar'Est.

La Région s'apprête à engager un programme de solarisation de toutes les toitures et de tous les parkings recensés comme pertinents, suite à l'évaluation du gisement solaire.

Ce programme comprendra en amont, des opérations de rénovation thermique afin que toutes les toitures concernées soient au niveau de performance attendu pour 2050.

Globalement, 1 100 bâtiments et 85 parkings répartis sur tout le Grand Est sont concernés.

La production d'électricité globale serait de l'ordre de 250 GWh par an (supérieure à la consommation d'électricité annuelle en énergie finale de tous les lycées publics du Grand Est).

AMBITION 2 : CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE PARTENARIALE ET TRANSVERSALE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

Les leviers pour agir sur l'environnement et son impact sur la santé relèvent de nombreux secteurs d'activités et d'acteurs de différents profils : professionnels de santé, urbanistes, collectivités, professionnels du bâtiment, professionnels de l'éducation et de la sensibilisation... Leur mobilisation dépend en premier lieu d'une bonne appropriation des enjeux santé

environnement et du partage d'une culture commune. Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'accompagnement et la formation des professionnels, qui assurent le relais de proximité auprès de la population du Grand Est (élus, bénévoles, associations...). Il semble également important de partager et coordonner les forces et pratiques pédagogiques actuelles tant vers les professionnels que vers le grand-public.

² L'objectif « Région énergie positive et bas carbone à 2050 » est construit sur l'hypothèse que la filière biogaz devienne la 1^{re} filière de production en 2050 et sur une répartition du parc de véhicules roulant à 40 % à l'électricité, 40 % au gaz et 19 % avec des agro carburants (1 % de fossile).

OBJECTIF 1

Susciter l'émergence de projets participatifs sur les territoires.

La Région Grand Est souhaite identifier les acteurs (qu'ils soient issus du monde de la santé, de l'environnement ou de l'éducation) et les territoires qui ont la volonté de mettre en place des projets autour des questions de **santé environnement**. Ces initiatives locales seront prioritairement déclinées sur les quartiers politiques de la ville (QPV), les zones rurales et les territoires soumis à des pressions environnementales avérées et/ou des indicateurs sanitaires défavorables.

ACTION

Soutenir les initiatives locales en matière de santé environnement dans le cadre de l'appel à projets annuel du 3^e Plan Régional Santé Environnement.

En 2020, 26 projets ont été soutenus, tous relatifs au cadre de vie et à la mise en place d'environnements favorables à la santé.

L'ARS, la DREAL et la Région Grand Est lancent conjointement chaque année **un appel à projets dans le cadre du 3^e Plan Régional Santé Environnement (PRSE)**. Celui-ci vise à soutenir des initiatives locales en matière de santé environnement afin d'améliorer les connaissances de la population pour les amener à faire des choix éclairés dans leur quotidien.

OBJECTIF 2

Intensifier les actions relatives au développement durable dans les lycées : le dispositif « Lycées en transition ».

Depuis 2017, la Région déploie progressivement les projets qui constituent la concrétisation de sa politique de développement durable dédiée aux lycées publics du Grand Est. Les axes opérationnels actuellement travaillés **sont l'alimentation saine et durable, la gestion écologique des espaces verts et une gestion saine des locaux centrée tout particulièrement sur une bonne qualité de l'air intérieur**. S'y ajoute un accompagnement régional afin de gérer l'eau et l'énergie dans un souci de préservation des ressources.

Si la notion de développement durable est clairement le socle de ces projets, la santé est aussi une question essentielle et commune à chacun d'eux. Elle traverse l'ensemble des projets et doit guider les choix pour le présent et l'avenir (alimentation saine utilisant des produits bio et sous signe de qualité, qualité de l'air intérieur et organisation raisonnée de l'aération des locaux, utilisation de produits d'entretien éco labellisés...).

Le déploiement concret des plans d'actions nous enseigne que, dès lors que les lycées se sont impliqués dans un projet, il se développe une volonté d'explorer d'autres champs et d'avoir un regard plus systémique.

ACTION 1

Proposer aux lycées des projets innovants afin d'intensifier et diversifier les actions en matière de développement durable.

Ces projets, à construire avec les professionnels des lycées et les lycéens eux-mêmes, ont pour objectifs de permettre d'appréhender très concrètement les questions de réduction et de valorisation de l'ensemble de leurs déchets, celles liées au développement de mobilités dites « douces », afin de se rendre au lycée et celles liées à l'eau.

ACTION 2

Augmenter le nombre de lycées intégrés dans la dynamique « Lycées en transition ».

Cette démarche sera double : proposer à de nouveaux lycées de s'engager dans ce dispositif et étendre le panel des actions en développant tout particulièrement l'achat de denrées de qualité, BIO et locales, et de permettre aux lycées de mesurer par eux-mêmes la qualité de leur air intérieur.

ACTION 3

Proposer aux lycées volontaires de travailler, en autonomie, les questions liées à l'alimentation et aux déchets.

La méthodologie d'accompagnement qui sera définie permettra aux professionnels des lycées de traiter les sujets de l'alimentation et du traitement des déchets mais également d'autres thématiques futures. L'objectif visé est d'amener les professionnels des lycées à s'approprier une méthodologie de traitement des sujets relevant du champ du développement durable.

ACTION 4

Positionner au sein des lycées des Ambassadeurs de l'énergie.

L'objectif de cette approche est d'engager une gestion raisonnée et économe de l'énergie.

ACTION 5

Déployer un plan de formation d'envergure dédié à la dynamique « Lycées en transition » et destiné aux professionnels des lycées.

Cette démarche sera accompagnée par un effort tout particulier de la Région, courant 2021, concernant les équipements nécessaires à la mise en œuvre de cette dynamique « Lycées en transition » au sein des lycées.

OBJECTIF 3

Coordonner l'ensemble des acteurs de la santé environnementale sur les territoires.

La Région Grand Est, aux côtés de ses partenaires de l'Etat (ARS et DREAL) souhaite développer et améliorer la qualité et la visibilité des actions des professionnels de l'éducation et de la promotion de la santé environnement en Grand Est.

ACTION

Créer un réseau régional des acteurs de la promotion de la santé environnementale (réseau SYNAPSE).

Le réseau SYNAPSE (SYnergie des Acteurs en Promotion de la Santé Environnement) est porté par les acteurs de l'éducation à l'environnement

et au développement durable, dans le cadre de l'action 12.1 du PRSE3 2017-2021. Il poursuit les objectifs intermédiaires et opérationnels suivants :

- **renforcer, au sein de ce réseau de professionnels, l'interconnaissance des acteurs**, la compréhension des concepts, des liens entre la santé et l'environnement, des données disponibles en la matière, et des savoirs (définition de la santé environnement, recherche...) ;
- **renforcer les moyens d'actions des acteurs du Grand Est de l'éducation à l'environnement et de la promotion de la santé** : ressources, co-formations (échanges de pratiques et d'expériences,

de savoir-faire en éducation à l'environnement et en promotion de la santé...) ;

- **apporter un soutien méthodologique au réseau SYNAPSE (méthodes, charte partagée) et valoriser les dynamiques (acteurs et actions) en éducation et promotion de la santé environnement** par le biais de la communication (newsletter, plateforme internet, liens avec le site PRSE3 et autres Régions) ;
- **définir et mettre en œuvre une stratégie régionale en éducation et promotion de la santé environnement sur le territoire, à destination des professionnels et des publics cibles.**

AMBITION 3 : PROMOUVOIR DES URBANISMES FAVORABLES À LA SANTÉ

La santé apparaît en filigrane des politiques d'aménagement durable (mobilités durables comprises), de protection de l'eau et de la biodiversité ainsi que de la transition écologique et énergétique.

ACTION 1

Diminuer le risque d'exposition aux polluants dans les sols par la dépollution des friches à requalifier (dépollution in-situ, sur site, en logique d'économie circulaire ou encore hors site).

OBJECTIF 1

Atténuer les impacts du changement climatique, notamment en luttant contre la pollution atmosphérique et en améliorant la qualité de l'air, enjeu de santé publique.

ACTION 2

Favoriser la localisation des équipements, en particulier pour ceux recevant du public sensible, dans des zones où la qualité de l'air est moins ou n'est pas dégradée (en cohérence avec l'armature urbaine).



OBJECTIF 2

Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables.

ACTION 1

Développer une gestion économe du foncier.

ACTION 2

Promouvoir un développement de formes urbaines et écosystèmes urbains permettant la dispersion des émissions polluantes et intégrant des espaces de respiration.

ACTION 3

Développer et renforcer la place de la nature en ville, dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

ACTION 4

Encourager le recours aux matériaux biosourcés.

Cette démarche est menée au travers d'actions de promotion de l'usage des matériaux biosourcés dans la conception et la réalisation des constructions et des opérations d'aménagement (conception/fabrication), de la prise en compte des principes bioclimatiques, ainsi que les objectifs de réduction des émissions polluantes liées aux modes de chauffage (cf. ambition 4).

ACTION 5

Développer la création de jardins partagés.

Cette démarche répond à un triple objectif : celui de permettre aux habitants de **produire** eux-mêmes une partie de leur alimentation, de **développer** des espaces de rencontre et d'animation renforçant le lien social et de **promouvoir** des bonnes pratiques alimentaires, l'activité physique et le bien-être psychologique.

OBJECTIF 3

Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles et durables au quotidien.

ACTION 1

Favoriser les mobilités durables.

Cette démarche de promotion des mobilités durables est engagée au travers du développement des Plans de Déplacements Établissements ou Plans de Déplacements Entreprises (PDE), des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), des Plans de Déplacements Administrations (PDA) et des Plans de Déplacements Inter-Administrations (PDIA). Elle s'inscrit dans la politique nationale relative à la mobilité durable (Plan Mobilité Durable 2030).



ACTION 2

Favoriser les déplacements actifs par la création de voies vertes, pistes cyclables et cheminements piétonniers.

ACTION 3

Encourager la pratique sportive par la création de parcours sportifs et l'installation d'agrs de sport de plein-air (cf. axe 2 – Ambition 2).

AMBITION 4 : CONCEVOIR, CONSTRUIRE ET EXPLOITER DES BÂTIMENTS SAINS

Rénover et construire constituent un enjeu majeur en termes de santé pour les utilisateurs des 5,3 millions de m² de surface hors œuvre brute de bâtiments des divers champs de compétences de la Région Grand Est.

Le bâtiment durable respectueux de la santé de ses occupants ambitionne tout à la fois de proposer une qualité d'usage et d'accessibilité pour tous :

- en protégeant les occupants contre les risques (incendie ou séismes par exemple) et contre les bruits ;

- en assurant des bonnes performances thermiques et énergétiques dans un contexte favorisant la lumière naturelle mais aussi la protection solaire ;
- en préservant l'environnement immédiat et les ressources dont l'eau ;
- en évitant enfin la production de déchets et le cas échéant en assurant leur gestion.

OBJECTIF 1

Construire et rénover mieux et plus sainement.

ACTION 1

Dès le stade des prescriptions programmatiques, imposer aux concepteurs des clauses environnementales.

Les projets neufs ou de rénovation intègrent des obligations pour chaque corps d'état ou famille de corps d'état. Les **matériaux biosourcés** sont à privilégier, ceux à base de bois respectant les critères de gestion durable des ressources, et tous en général, doivent respecter l'étiquetage A+ ou CTB Air+ en termes d'émissions dans l'air intérieur : matériaux de gros œuvre, d'isolation thermique, de menuiseries intérieures ou extérieures, de cloisonnement, faux-plafonds et peintures, de revêtements de sols, et enfin la limitation des déchets produits et à défaut leur gestion via des filières de tri adaptées.

ACTION 2

Mettre l'accent, en termes d'espaces extérieurs, sur l'utilisation d'espèces végétales non allergisantes et aptes à se développer sans produits phytosanitaires.

ACTION 3

Développer pour les constructions neuves le programme de haute performance énergétique et de moindre impact carbone.

Cette démarche de type E+C-, avec un niveau élevé E3C1, est engagée en privilégiant, lorsque cela est possible, une orientation idéale des bâtiments

afin de gérer au mieux les confort d'hiver comme d'été, l'isolement des constructions aux sources de nuisances exogènes (bruits routiers, pollution de l'air des axes de circulation), ou encore l'utilisation du bois-construction dans ses formes brutes et non traitées.

Les systèmes de ventilation sont également développés de manière à maximiser le confort d'usage des locaux, avec des configurations adaptées aux bâtiments anciens, récents, ou neufs, par exemple au moyen d'installations de type double flux à récupération de calories, ou de ventilations simple flux combinées à des orifices d'aération performants.

OBJECTIF 2

Suivre de près les différents polluants des bâtiments (amiante, plomb, radon, COVnm, légionnelle...).

ACTION 1

Retirer systématiquement des bâtiments les éléments nécessitant un suivi régulier et présentant des désordres, et les remplacer par des éléments sains.

Il en va ainsi par exemple, de sols collés amiantés qui, lorsqu'ils sont dégradés, sont remplacés par de nouveaux revêtements sains, répondant aux clauses environnementales de la collectivité. Il en va de même des sites répertoriés à risque de radon, par des actions de ventilation, voire d'adaptation, du bâti pour y faire face.

ACTION 2**Assurer des installations sanitaires agréables et fonctionnelles.**

Les locaux de ce type font l'objet de programmes de rénovation visant à améliorer leur propreté et hygiène,

leur facilité d'entretien, et leur confort d'usage. Les moyens de production et de distribution d'eau chaude sont particulièrement suivis en anticipant au mieux les risques de légionnelle, en simplifiant et entretenant au mieux les réseaux.

AXE 2 - PRÉVENIR, SENSIBILISER, BOUGER : UN TRIPTYQUE GAGNANT POUR LA SANTÉ DES HABITANTS DU GRAND EST

« *Les déterminants sociaux de la santé sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent...* » (OMS, Commission des Déterminants sociaux de la Santé, 2005-2008). **Leur influence sur la santé peut avoir des conséquences positives comme négatives.**

L'enjeu majeur pour les acteurs de la santé publique (État, Régions et collectivités territoriales) est de définir une stratégie partagée afin que les conséquences de ces déterminants soient des piliers positifs pour **le bien-être de la population**.

Comme le précise l'axe stratégique n° 1 du Programme Régionale de Santé du Grand Est, « **la prévention reste le maillon faible de notre système de santé**. Ce dernier, trop centré sur le curatif, peine à réduire l'incidence et la prévalence de maladies qui pourraient être prévenues » ... « **Une organisation efficace et performante de la prévention et des soins repose sur une action concertée et coordonnée des ressources du domaine de la promotion de la santé, de la prévention et du soin, centrée sur les besoins du bénéficiaire, par nature, évolutifs.** »

À chaque âge et situation correspondent des conditions de vie et des préoccupations différentes, le concept santé/bien-être restant subjectif. **C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter la politique régionale de prévention et promotion de la santé à chaque public, chaque situation d'exposition ou de risques, et ce, au plus près des territoires de vie.**



AMBITION 1 : FAIRE DE LA SANTÉ DES JEUNES DE 15 À 29 ANS, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION GRAND EST

La Région entend agir plus efficacement pour contribuer à améliorer l'état de santé des jeunes, quel que soit leur statut, sur tout le territoire, et leur garantir les conditions d'un épanouissement personnel, physique et moral. **Le public jeune, correspondant à la population âgée de 15 à 29 ans, représentait en 2017, dans la région Grand Est, un total de 979 753 individus (soit 17,7% de la population régionale).**

L'état de santé de la jeunesse du Grand Est est globalement bon au regard des principaux indicateurs des pathologies. Toutefois, les jeunes doivent aujourd'hui faire face à des difficultés (économiques, d'information...), susceptibles d'impacter leur état de santé physique ou psychique. Au sein de la région Grand Est, **17,2% des moins de 25 ans sont impactés par la situation de pauvreté de leur cellule familiale** (tandis que le niveau national est de 16,8%).

Il convient alors d'**observer** l'état de santé des jeunes en identifiant finement les difficultés rencontrées, pour **partager** une réflexion et des outils communs, permettant de **prévenir et agir de manière adaptée**.

Favoriser l'accès aux droits et aux soins demeurent un enjeu essentiel pour les acteurs publics.

OBJECTIF 1

Observer pour mieux comprendre les problématiques de santé des jeunes.

Résultats visés :

- ➡ **améliorer notre connaissance de la santé des jeunes** d'un point de vue médical mais également sur tous les aspects concourant au bien-être ;
- ➡ **densifier les dispositifs et actions de promotion de la santé** afin d'anticiper les problématiques de santé ;
- ➡ **anticiper les actions et synergies à développer sur les 3 sujets phares** que constituent la prévention, l'accès aux droits et l'accès aux soins pour les jeunes.

ACTION

Déployer des outils aux temporalités différentes, pour mesurer en continu à la fois les besoins et les renoncements des jeunes.

- **Organiser l'observation à l'échelle régionale de l'état de santé des jeunes de 15 à 29 ans.** L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) produit un ensemble de données et d'analyses relatives à la santé des jeunes au travers notamment de fiches départementalisées sur l'état de santé et le profil des jeunes. Ces données doivent être complétées avec celles du transfrontalier, afin de disposer d'une vision complète.

- Etablir un baromètre sur le ressenti et les besoins de santé des jeunes, par l'intermédiaire d'une consultation dans le cadre de la démarche de démocratie participative portée par la Région Grand Est « **Ma Région Demain** ». L'initiative est portée par le Conseil Régional des Jeunes.
- Intégrer un volet santé dans les enquêtes et les suivis de parcours de formation réalisés par l'Observatoire Régional Emploi Formation.

OBJECTIF 2

Agir ensemble, en partageant la connaissance, l'expérience et la gouvernance.

Résultats visés :

- ➔ créer un espace de dialogue partagé entre les acteurs des territoires sur la santé des jeunes ;
- ➔ recenser les expériences efficaces en matière de promotion de la santé ;
- ➔ contribuer à créer un parcours de santé lisible et cohérent pour tous les jeunes, quel que soit leur âge ou leur statut ;
- ➔ concevoir des outils de partage des expériences et des connaissances à destination des acteurs de terrain.

Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, la Région Grand Est, en tant que chef de file des politiques jeunesse, et en lien avec ses partenaires, s'engage dans :

ACTION 1

La création d'un Comité Opérationnel Transversal sur la santé des jeunes, qui sera en charge :

- d'identifier les problématiques saillantes des jeunes à partir

des travaux de l'observatoire et du baromètre ;

- d'animer une dynamique régionale partagée sur une priorité définie chaque année, afin d'éviter la dispersion des sujets (exemples : le sport santé à destination des jeunes) ;
- d'alimenter les sujets qui seront abordés dans l'action suivante.

ACTION 2

L'organisation des Etats Généraux de la santé des jeunes, tous les 2 ans, afin de :

- établir des constats partagés avec les acteurs et les jeunes ;
- définir l'ambition et les politiques et synergies à développer ;
- partager les bonnes pratiques et les réussites, les essaimer sur les territoires ;
- favoriser les partenariats entre acteurs professionnels.

Cette démarche est à envisager avec l'inclusion de jeunes aux travaux. Le Conseil Régional des Jeunes peut, à ce titre, être engagé dans ces travaux et être force de proposition.

Plusieurs actions et initiatives pourraient, dans le cadre de ce pilotage partagé, être mises en synergie, telles que :

- mieux faire connaître le dispositif « Prescri'Mouv » aux 15-29 ans qui ont des pathologies particulières et qui sont donc susceptibles d'en être bénéficiaires ;
- accorder, par l'intermédiaire des dispositifs « expériences de jeunesse » et « entrepreneuriat des jeunes » pilotés par la Région Grand Est, une attention particulière aux projets relatifs à la santé et les comptabilisés afin de pouvoir en faire le bilan ;
- travailler en partenariat avec les clubs sportifs et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports

et de la Cohésion Sociale, pour renforcer le lien entre le sport et la prévention santé ;

- développer **le partenariat avec l'Education Nationale** pour que tous les jeunes signalés comme décrocheurs scolaires obtiennent systématiquement de l'information sur l'accès aux droits à la santé ;
- labelliser les bonnes pratiques avec un **label régional** connu des acteurs sur l'ensemble du territoire ;
- développer **une boîte à outils des actions** mises en œuvre par les partenaires jeunesse ;
- développer, avec les acteurs d'accompagnement social, **des supports d'information et de sensibilisation pour les parents**, ainsi que l'organisation des sessions de formation pour les professionnels sur l'accès aux droits en santé.

OBJECTIF 3 Agir pour la prévention, l'accès au droit et l'accès aux soins.

72,3% des citoyens interrogés estiment que les messages de prévention ne captent pas l'attention des jeunes

Résultats visés.

- ➡ développer des solutions innovantes pour porter les messages et actions de prévention, d'accès aux droits et aux soins ;
- ➡ développer des outils partagés ;
- ➡ avoir **une approche sur un contenu informatif positif**, qui mette en avant les produits et les comportements sains.

Actions :

- Mobiliser des jeunes pour parler aux jeunes (exemples : service civique, ambassadeurs dans les lycées...),
- Développer les outils numériques dont une application dédiée pour les jeunes via la carte et l'application Jeun'Est,
- Développer des solutions innovantes pour sensibiliser les jeunes :

- Soutenir les initiatives ludiques sur la santé (escape game, serious game...).
- Mobiliser des influenceurs pour mettre en place une campagne de communication qui touche tous les jeunes.
- Travailler sur une meilleure coordination entre les acteurs pour une diffusion plus large de la communication en direction des jeunes.

OBJECTIF 4 Accompagner spécifiquement les jeunes au sein des Missions locales.

La gestion du capital santé fait partie intégrante du projet d'insertion socioprofessionnelle des publics accompagnés par les Missions locales du Grand Est.

La Région soutient l'ensemble des partenaires dans leur effort pour intégrer la dimension santé auprès des publics jeunes, et notamment ceux accompagnés par les **44 Missions locales du Grand Est** mais également par les autres professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion.

La Région considère la sensibilisation à l'accès aux droits et à la santé comme un temps intégré aux mesures d'accompagnement des publics jeunes.

L'ensemble des Missions locales observent unanimement une situation dégradée, notamment au niveau de l'accès aux soins des jeunes du fait de la crise sanitaire, ainsi que l'émergence de situations de très grande précarité.



Afin de répondre aux besoins spécifiques des **jeunes accompagnés par les Missions Locales**, la **Région Grand Est** s'engage dans la mise en œuvre du plan d'action suivant :

ACTION 1

Contractualiser avec les CPAM, les Services Sociaux de la CARSAT et les Centres d'Examen de Santé (CES).

Ces différents partenaires qui ont pour mission d'assurer la promotion de la santé ainsi que de favoriser l'accès aux droits et aux soins, notamment des personnes confrontées à des situations de non recours, d'incompréhension ou de rupture, peuvent constituer des relais d'information. Dans ces actions de communication, la Région peut assurer des soutiens.

ACTION 2

Permettre aux jeunes de bénéficier des bilans de santé de façon à constituer la porte d'entrée vers un système de santé dont ils sont parfois éloignés.

ACTION 3

Engager une réflexion avec les Missions locales afin qu'elles développent de manière plus soutenue des actions dans le champ de la santé des jeunes.

ACTION 4

Promouvoir le « parcours santé jeunes » via la remise du passeport santé jeunes, dans les Missions locales, mis à disposition par les CPAM.



AMBITION 2 : RENDRE ACCESSIBLE LE « SPORT SOCIÉTÉ » POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DE TOUS

L'activité physique et sportive contribue au bien-être et à la santé de la personne qui la pratique : *« la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social »* (OMS).

Selon l'OMS, l'inactivité physique est le 4^e facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale et la première cause de mortalité évitable en Europe.

La Haute Autorité de Santé classe par ailleurs l'activité physique comme *« thérapeutique non médicamenteuse validée »*. Dans l'axe stratégique 1 du Projet Régional de Santé 2018-2028 de l'ARS Grand Est, on peut lire : *« il convient donc d'encourager la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie par un développement de l'offre de pratique et l'aménagement de l'espace public. Il convient également de développer un programme d'actions régionales pour la prescription d'activité physique adaptée pour les patients dans certaines pathologies chroniques »*.

Les bénéfices de la pratique d'une activité physique – adaptée si nécessaire – l'emportent sans conteste sur les risques encourus, et ce quel que soient l'âge et l'état de santé. Un mode de vie actif, intégrant l'activité physique, est d'autant plus facile à maintenir dès lors que ces comportements auront été encouragés dès l'enfance. Néanmoins, de nombreux facteurs (individuels, interpersonnels, environnementaux, politiques, contextuels) influencent sa pratique et son maintien.

En France, la situation se révèle préoccupante : les indicateurs relatifs à la pratique d'activités physiques

tendent à se dégrader progressivement et indiquent un niveau de sédentarité de plus en plus important, y compris chez les enfants. En revanche, alors même que la crise sanitaire de la COVID-19 a mis à l'arrêt toutes les structures sportives, la pratique d'une activité physique de manière individuelle et autonome s'est fortement développée.

OBJECTIF 1 Faire de la Région Grand Est, un influenceur de la pratique sportive sur son territoire.

Améliorer la santé de tous au travers de l'activité physique et sportive est un enjeu fortement pluri-partenarial, mobilisant de nombreux acteurs sportifs, professionnels de santé, publics, privés, etc.

La Région possède des bases solides pour développer le « sport société » comme le montrent les données portant sur les pratiquants et les installations sportives, ainsi que les actions au niveau régional mentionnées dans le « tour d'horizon ». Pourtant, la pratique sportive apparaît encore pour un grand nombre comme une contrainte plus qu'une pratique bénéfique.

Pour répondre à cet objectif, la Région Grand Est s'engage dans la mise en place des stratégies et actions suivantes :

- **mailler le territoire régional**
en propositions d'accès à la pratique de l'activité sportive sur tout le Grand Est ;

- **promouvoir le sport société à travers les Maisons Sport Santé** destinées à accompagner les personnes souhaitant débuter ou reprendre une activité physique et sportive pour leur santé et leur bien-être ;
- **développer l'accès à la bonne information**, notamment pour ceux qui font le choix de la pratique autonome, en fédérant les informations sur les actions et en empruntant un vecteur commun pour une communication partagée ;
- **adapter les modalités d'accompagnement aux différents publics** et à différents contextes d'intervention en assurant des formations adéquates.

ACTION 1

Octroyer un label « Grand Est » aux Maisons Sport Santé de la région.

A partir de la **cartographie des Maisons Sport Santé en région Grand Est** et des actions déclinées dans leur projet de structures, **un cahier des charges sera établi afin de définir les conditions d'éligibilité au label « Grand Est »**. Son contenu sera élaboré en collaboration avec des professionnels de santé et du sport.

Ce label **ouvrira des droits à un soutien de la Région et permettra à ses professionnels de développer des activités ciblées** telles l'organisation de bilans médicaux (avec ECG) ou encore le développement de l'Activité Physique Adaptée pour tous les publics. Elles devront par ailleurs **s'engager à promouvoir l'ensemble des actions de leur territoire.**

Sur la base de ce cahier des charges, **un appel à candidature sera organisé dès 2022** qui permettra de labelliser des Maisons Sport Santé, de les valoriser et de les accompagner dans leur développement.

ACTION 2

Faciliter la mise en réseau des plateformes existantes afin de créer une Plateforme Sport Société Grand Est.

Faire connaître la typologie des interventions professionnels sport-santé est essentiel. Par ailleurs, il est indispensable d'aider le bénéficiaire potentiel à accéder à cette information.

C'est pour répondre à ce double objectif que la Région, avec des partenaires identifiés, soutiendra l'émergence d'une Plateforme Sport Société Grand Est.

ACTION 3

Adapter les modalités d'accompagnement aux différents publics et différents contextes d'intervention.

Cette démarche s'attachera à accorder une attention particulière aux plans de formation des encadrants et bénévoles sportifs qui pourront être développés par le CROS Grand Est, au sein des ligues et des CREPS, en lien avec le Contrat d'Objectif Territorial des Métiers du Sport et de l'Animation.

ACTION 4

Soutenir la formation et l'accompagnement des professionnels de santé à la mobilisation de techniques empruntées à l'approche de l'activité physique adaptée (APA) dans leurs pratiques professionnelles (professionnels qui accompagnent des personnes du 3^e et 4^e âge).

Cette démarche vise à soulager des patients grâce à des exercices simples effectués avec les soignants. L'Activité Physique Adaptée est un outil peu ou pas utilisé par manque de connaissance des « bons gestes ». Pour pallier à cette situation, il sera proposé des modules sur l'utilisation



de gestes de premiers niveaux en APA qui permettra aux professionnels formés d'adapter leur intervention en toute sécurité. La mise en œuvre opérationnelle de cette action seront à arrêter avec les partenaires de la formation et la DRDJSCS.

ACTION 5

Initier en 2021 l'organisation d'une manifestation présentant les actions « sport société » sur le Grand Est.

L'objectif est de valoriser les bonnes pratiques et sensibiliser les décideurs concernés au fait que le développement d'infrastructures permettant la pratique de l'activité physique contribue à l'attractivité des territoires.

OBJECTIF 2

Assurer des conditions optimales de pratique de l'activité physique et sportive à chacun, quel que soit son cadre de vie.

En milieu urbain, l'offre d'équipements et de professionnels formés est souvent plus conséquente qu'en milieu rural. À l'inverse, en milieu rural, l'accès

à la nature est facilité, et les leviers motivationnels vont donc devoir s'adapter en fonction de l'offre.

La question de la disponibilité en fonction des rythmes de travail et des gardes d'enfants est aussi un paramètre important (disponibilité à la pause méridienne, le soir ou le week-end).

Pour pallier à cela, la Région Grand Est projette de proposer des offres de proximité en fonction des types de territoires :

- **répertorier les collectivités engagées dans la démarche de labellisation « Terre de Jeux 2024 »** et travailler avec elles sur les installations de leurs territoires ;
- **inciter les collectivités à prévoir un axe sport** dans leurs projets politiques, dont ceux touchant à l'aménagement. La déclinaison de cet engagement sera étudiée en fonction de la réalité du territoire (réalité géographique, populationnelle, associative...).

ACTION 1

Favoriser la découverte et la pratique des Vélos à Assistance Electrique au travers de l'organisation de dispositifs de mise à disposition.

Cette action **vis**e à encourager
un **changement** des pratiques en termes

de mode de déplacement et pourrait se faire à titre expérimental sur des villes moyennes qui n'offrent pas de location de deux roues.

L'objectif étant de (re) découvrir le vélo et faire naître des envies de poursuivre la pratique, qu'il soit avec ou sans assistance électrique.

Une attention particulière sera portée sur les moyens de sécurisation des vélos (la crainte du vol limite l'usage des vélos).

La généralisation des garages à vélos sécurisés dans les établissements de la compétence de la Région (lycées, CFA, CREPS) et la prise en compte de ce risque dans les projets de réaménagement des collectivités locales sont des éléments clés.

ACTION 2

Expérimenter des actions sur un territoire rural n'offrant pas d'activité sportive.

Il s'agit d'organiser un Appel à Manifestation d'intérêt relatif à l'accueil temporaire de club/structure de sport ou de solutions mobiles.

L'évaluation permettra d'explorer les pistes de solutions à proposer sur d'autres territoires, en appui de l'expérience de la Fédération du Sport en Milieu Rural.

ACTION 3

Soutenir l'implantation (ou la réhabilitation) de mobilier urbain sportif dans les villes et villages, voir améliorer l'accessibilité aux espaces extérieurs en privilégiant des trottoirs et chemins praticables pour tous.

Aménager, réhabiliter des parcours de santé en mobilisant les associations, les écoles, les habitants dans ces projets, permet de s'assurer que ces équipements seront utilisés et respectés, et que

les consignes d'utilisations sont comprises et adaptées à différents publics.

Pour s'assurer de la bonne utilisation de ces installations, des éducateurs sportifs participeront au choix des équipements en fonctions des utilisateurs potentiels et pour la rédaction des bonnes consignes.

ACTION 4

Profiter des richesses naturelles de la région du Grand Est.

La Région porte, avec le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est et l'Etat, le programme Natur'Est d'animations et initiations d'activités de pleines natures.

Chaque année, 2^e quinzaine de juin, toutes pratiques terrestres, aquatiques et aériennes, seront proposées au plus grand nombre, à la fois en semaine pour les scolaires, les seniors et les actifs, mais aussi les week-ends pour les familles et touristes. Dans le cadre de la promotion et de la pérennisation de cette action, **les collectivités seront sollicitées pour communiquer sur ces actions, voire les réorganiser annuellement, en mobilisant les associations et clubs, mais aussi les différents sites de pratique de leur territoire.**

Le soutien au développement des axes piétonniers avec une attention « à l'accessibilité pour tous »

(ex. : revêtements et marquages au sol spécifiques pour les personnes malvoyantes) **et des voies vertes** permettant les déplacements non motorisés (vélos, piétons, rollers et parfois cavaliers), constituent également des pistes d'actions à forte valeur ajoutée, dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement, le patrimoine, la qualité de vie et la pratique sportive.

ACTION 5

Rendre plus accessibles les installations sportives au public comme aux entreprises qui ont engagé des actions pour le bien-être de leurs salariés via l'activité physique (cf. Partie I. Axe 3 Santé et qualité de vie au travail).

Les collectivités territoriales peuvent **faciliter l'accès aux équipements sportifs** couverts, fermés sur des créneaux non occupés, notamment dans les enceintes des établissements scolaires.

ACTION 6

Organiser une manifestation annuelle avec la Fédération de Cardiologie

La Fédération Française de Cardiologie engage des actions préventives visant la réduction du nombre de décès et d'accidents d'origine cardio-vasculaire entre autre au travers du rendez-vous annuel, « **les Parcours du Cœur** », dont l'objectif principal est de promouvoir l'activité physique comme moyen efficace de prévention.

Avec l'appui de la Fédération Française de Cardiologie, un soutien sera apporté aux manifestations qui se dérouleront sur des infrastructures et/ou espaces publics.

OBJECTIF 3

Encourager la pratique physique et sportive des jeunes pour prévenir la santé des adultes de demain.

L'activité physique pratiquée pendant l'enfance se prolonge jusqu'à l'âge adulte : **les habitudes de pratiques régulières doivent donc s'envisager dès le plus jeune âge.** Celles-ci englobent la pratique obligatoire dans le cadre du cursus scolaire, l'activité physique dans la vie quotidienne (trajets actifs) et les activités de loisirs encadrées ou libres.

L'aménagement des territoires, en y intégrant un axe sport société, est une première réponse pour ce public, mais elle doit être complétée par des actions spécifiques.

Pour faire émerger une envie de pratiquer une activité physique chez les plus jeunes, la Région Grand Est projette de mettre en place une série d'actions concrètes.



ACTION 1**Faire intervenir des sportifs dans toute structure en contact direct avec un public jeune.**

La Région Grand Est signe chaque année des contrats de partenariat avec 20 sportifs de haut niveau qu'elle sollicite pour intervenir à l'occasion de 2 opérations sur l'année, en lien avec une structure, un événement ou une opération organisés ou financés par la Région.

Ces teamers Grand Est peuvent intervenir au sein de lycées, de CFA ou de Missions locales par exemple, pour évoquer leur parcours de sportif de haut niveau, la plus-value qu'ils en tirent d'un point de vue psycho-social, échanger avec les jeunes sur les bienfaits d'une pratique sportive et partager avec eux un entraînement adapté.

ACTION 2**Soutenir des actions locales dans le cadre des Contrats Locaux de Santé.**

Quand un Contrat Local de Santé (CLS) fera référence à de l'activité physique et sportive pour les jeunes, une attention particulière sera apportée aux actions qui seront mises en place.

Cela peut se traduire par un soutien au développement de l'activité physique chez les 15/29 ans n'accédant pas au dispositif Prescri 'mouv, ou à des interventions sur les temps périscolaires.

Ces actions pourraient être plus fortement incitées dans le cadre des labellisations créées par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à savoir :

- « **Terre de Jeux 2024** » pour les collectivités locales qui souhaitent « mettre plus de sport dans le quotidien » de leurs habitants, en lien avec l'axe « Héritage » ;

- « **Génération 2024** » pour les établissements scolaires relevant de l'Education Nationale, qui développent des actions en lien avec des sportifs ou des clubs pour renforcer la pratique sportive auprès de leurs élèves.

OBJECTIF 4

Développer l'Activité Sportive Adaptée (APA) comme réponse à des « besoins particuliers de populations identifiées ».

L'inactivité physique et la sédentarité sont des facteurs de risques de morbidité et de mortalité prématurée et d'aggravation chez les patients atteints de maladies chroniques et/ou seniors.

Les pathologies chroniques sont un enjeu majeur de santé publique en raison de leur prévalence, de leur augmentation régulière, de leur charge de morbidité et de l'augmentation dramatique des risques d'incapacité et de dépendance. Ces pathologies réduisent voire suppriment l'activité physique habituelle et spontanée des patients.

Les professionnels de santé sont peu habitués à promouvoir l'activité physique auprès de ces patients. Ce constat est en partie lié à un manque de continuité dans l'accompagnement d'un praticien à un autre, à un défaut d'information pour renvoyer vers les professionnels compétents en matière de sport santé.

La pratique d'activité physique sportive est parfois vécue comme un risque alors que la recherche scientifique ne cesse de nous démontrer ses bienfaits (INSERM 2019).



L'enjeu économique est par ailleurs considérable au regard des coûts générés par la prise en charge des maladies chroniques estimées à 1% du PIB³.

Depuis le 30 décembre 2016, chaque médecin traitant a la possibilité de prescrire de **l'Activité Physique Adaptée (APA)** pour ses patients comme thérapie non médicamenteuse. En plus des bénéfices physiques, les séances d'activité permettent de lutter contre l'isolement et de renforcer la confiance et l'estime de soi. Ce triptyque n'est pas à négliger dans une démarche de prévention.

Le dispositif Prescri'mouv constitue une réponse pour les patients atteints de maladies chroniques, en offrant un cadre régional pour l'activité physique adaptée à des patients atteints de certaines pathologies. La Région Grand Est soutient le déploiement de Prescri'mouv (cf. Tour d'horizon p 26), au travers de la mise en place d'un plan d'action spécifique.

ACTION 1

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action Prescri'mouv.

Repérer les « zones blanches » et s'assurer que, dans le cadre des demandes de formation d'encadrants, soient privilégiés les demandeurs qui souhaitent exercer sur ces zones.

ACTION 2

S'assurer, au travers des comités de pilotage des Contrats Locaux de Santé, que le dispositif Prescri'mouv soit connu voire intégré.

ACTION 3

Faire évoluer les règlements des dispositifs de soutien régional en vue de contribuer au financement des équipements des associations et clubs sportifs engagés dans l'APA.

3 Graf S, Cecchini, M. Current and past trends in physical activity in four OECD countries. Empirical results from time-use surveys in Canada, France, Germany and the United States. OECD Health Working Paper (112). Paris : OECD; 2019. 85 p

OBJECTIF 5

En complément du dispositif Prescri'mouv (prescription sur ordonnance) la Région Grand Est projette également de proposer des Activités Physiques Adaptées aux personnes les plus fragiles dans un objectif de prévention.

Pour y arriver, les actions suivantes seront déclinées sur les territoires :

ACTION 1

Organiser des campagnes de communication destinées aux bénéficiaires, à leur entourage et au personnel soignant afin de valoriser les bienfaits de l'activité physique.

Cette campagne sera organisée avec les différents acteurs et s'appuiera dans la mesure du possible sur les Maisons Sport Santé.

ACTION 2

Soutenir le développement d'une offre mobile d'APA en capacité d'intervenir dans des lieux tels que des salles communales, voire au domicile.

Un appel à manifestation d'intérêt sera initié en 2021, afin de construire un modèle d'intervention mobile en matière de développement de l'Activité Physique Adaptée pour intervenir dans des territoires particulièrement peu dotés en proposition dans ce domaine.

AMBITION 3 : AMÉLIORER LES HABITUDES ALIMENTAIRES, DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE

L'ambition est d'accélérer l'introduction des produits durables et de qualité dans les restaurations des écoles puis plus largement de la restauration collective, à partir de 2021.

De manière complémentaire au soutien à la structuration et au développement des filières, il s'agit d'organiser le réseau d'approvisionnement des cantines scolaires, puis plus largement de la restauration collective en Grand Est, afin d'accroître au maximum la part de produits locaux, dont ceux sous label qualité (IGP, Label Rouge, AB...) ou certifiés à Haute Valeur Environnementale (HVE).

Il s'agit ainsi de répondre et d'aller plus loin que les obligations de la loi EGALIM (50% de produits de qualité dont 20% issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire) qui s'appliqueront à partir de janvier 2022.

La Région souhaite ainsi assurer un leadership auprès des autres collectivités pour étudier une organisation efficace, sur toute la chaîne de valeur, pour développer une alimentation de qualité et durable, à l'échelle de la région.

Le projet « Très haut débit de l'alimentation », inscrit dans le plan de relance, a pour finalité d'étudier, puis

Il est étroitement corrélé à la démarche « Lycées en transition » (cf. Axe 1 Ambition 2 Objectif 2) pour la restauration des lycées.



ACTION 3

Accroître significativement la consommation de produits locaux dans la restauration collective en Grand Est, en commençant par la restauration scolaire.

L'ambition est d'accélérer l'introduction des produits durables et de qualité dans les restaurations des écoles, puis plus largement de la restauration collective, à partir de 2021.

De manière complémentaire au soutien à la structuration et au développement des filières, il s'agit **d'organiser le réseau d'approvisionnement des cantines scolaires, puis plus largement de la restauration collective en Grand Est**, afin d'accroître au maximum la part de produits locaux, dont ceux sous label qualité (IGP, Label Rouge, AB...) ou certifiés à Haute Valeur Environnementale (HVE).

Il s'agit ainsi de répondre et d'aller plus loin que les obligations de la loi EGALIM (50% de produits de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire) qui s'appliqueront à partir de janvier 2022.

La Région souhaite ainsi assurer un leadership auprès des autres collectivités pour étudier une organisation efficace, sur toute la chaîne de valeur, pour développer une alimentation de qualité et durable, à l'échelle de la région.

Le projet « **Très haut débit de l'alimentation** », inscrit dans le plan de relance, a pour finalité d'étudier puis de mettre en place un cadre régional qui permette, avec toutes les collectivités qui voudront adhérer à la démarche, de répondre à ces enjeux de relocaliser au maximum les approvisionnements alimentaires et d'offrir une alimentation de qualité et durable aux consommateurs

de la restauration collective (écoles, EHPAD, crèches...).

Il est étroitement corrélé à la démarche Lycées en transition (cf. Axe 1 Ambition 2 objectif 2) pour la restauration des lycées.

ACTION 4

Soutenir le rapprochement des Contrats Locaux de Santé (CLS) des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Cette démarche a pour objectifs de créer un lien entre agriculteurs et collectivités et enclencher un changement dans les modes de production et d'alimentation qui tiennent compte des enjeux de santé.

OBJECTIF 2

Considérer l'alimentation comme un véhicule de santé et de lutte contre les inégalités sociales chez les jeunes.

ACTION 1

Organiser un workshop, en interdirections et mobilisant des élus et les professionnels concernés, afin de définir une politique partagée centrée sur l'alimentation dans les cantines.

ACTION 2

Poursuivre le développement de l'axe 1 de « Lycées en Transition », pour une alimentation saine et durable.



ACTION 3

Étendre le dispositif « Plaisir à la Cantine » (PALC) à l'ensemble des lycées du Grand Est.

ACTION 5

Soutenir des actions régionales menées par des partenaires experts tels que « Lycéen bouge » ou « Escape-Nutrigame ».

ACTION 4

Mettre en place la seconde phase de PALC avec les ateliers « À la découverte des coulisses de ma cantine », à destination des jeunes lycéens.

ACTION 6

Soutenir les acteurs luttant contre la précarité alimentaire des étudiants.

AMBITION 4 : UTILISER LES DISPOSITIFS DE FORMATION DESTINÉS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI COMME DES VECTEURS DE SENSIBILISATION À LA QUESTION SANTÉ

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région finance des formations à destination des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, pour leur permettre de trouver ou retrouver un emploi.

Vue l'ampleur de la crise sanitaire actuelle, **la prévention est plus que jamais essentielle et les dispositifs de formation sont à cet égard, un vecteur idéal pour sensibiliser le public aux questions de santé.**

OBJECTIF Intégrer la santé dans le Programme Régional de Formation.

La Région projette d'intégrer dans son Programme Régional de Formation 2021, qui regroupe l'essentiel de l'offre de formation proposée aux demandeurs d'emploi, des **modules de sensibilisation au maintien et au renforcement de leur niveau de santé.**

ACTION**Proposer des formations à distance ou des MOOC sur la santé.**

Ces supports adaptés aux circonstances actuelles pourront faire l'objet d'open badges. Au-delà de ces modules de formation, de sensibilisation et de prévention, le programme de formation professionnelle propose des formations « Sauveteur Secouriste du Travail », « Gestes et postures », ainsi que des réglementations adaptées aux secteurs professionnels et aux métiers.

Ces modules visent à sensibiliser et faire comprendre les enjeux de santé, à permettre la compréhension de la démarche de maîtrise des risques professionnels, de protection et de prévention, au-delà des obligations réglementaires dans les entreprises.

Ces formations seront des modules courts et adaptés, destinés à mieux comprendre les enjeux de l'entreprise

et intégrer le projet d'entreprise (risques professionnels, anticiper les problèmes de santé au travail...). Ces modules seront également l'occasion de maintenir un bien-être physique, mental et social des actifs et garantir la santé au travail.

Les thématiques proposées pourront être les suivantes :

- **protéger le capital humain** : alimentation, activité physique, accidents domestiques, crise sanitaire et prévention ;
- **santé au travail** : prévention primaire et développement d'une culture sécuritaire au travail, protection professionnelle et réglementations (le port des équipements de protections individuelles pour prévenir et protéger), risques auditifs, posture et ergonomie... ;
- **prévention des addictions** (consommation de médicaments, alcool, drogues ...) et les conséquences sur la vie professionnelle : poste de travail et conséquences, accident professionnel (trajet, risques routiers, tenue du poste...).

AXE 3 - SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE TANT AU NIVEAU DES PROFESSIONNELS QUE DES ENTREPRISES

Le bien-être physique et mental au travail, une priorité qui s'impose à tous.

Les employeurs ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de leurs salariés, et ce à

3 niveaux : la santé professionnelle et les exigences sécuritaires, la gestion de la santé comprenant le retour au travail et le handicap, et enfin la promotion et la prévention santé, nutrition et activités physiques et sportives (APS).

52,9% des citoyens interrogés trouvent que leur entreprise a une organisation satisfaisante pour le suivi de leur état de santé mais regrettent le manque d'actions de prévention et d'activités physiques.

Un Plan Régional Santé Travail (PRST) 2016-2020, auquel participe l'ARS, oriente les actions de prévention au travail au regard de l'état de santé des actifs.

Quatre priorités ont ainsi été retenues : la prévention des troubles musculo-squelettiques, le développement de la culture de prévention des risques professionnels pour les acteurs

des secteurs de la santé et des services à la personne, l'évaluation et la pérennisation des démarches de prévention des risques psychosociaux et la lutte contre les addictions sur le lieu de travail.

Le sport en milieu professionnel a été longtemps conçu comme un appui au management pour favoriser la cohésion, notamment au sein des entreprises, ainsi que comme un avantage consenti par l'employeur au profit des salariés. Aujourd'hui, le positionnement des pratiques d'APS en milieu professionnel, dans le secteur privé comme dans le secteur public, évolue. On peut citer, en particulier, la prise de conscience de l'intérêt de l'activité

physique pour la santé et le bien-être au travail, et ce, dans un contexte

où le travail tend à se sédentariser. L'augmentation du temps passé devant les écrans et les déplacements motorisés réduisent l'activité physique. De plus en plus de salariés sont touchés par des troubles musculo-squelettiques (TMS) à l'origine de 80% des maladies professionnelles.

Des études récentes⁴ montrent que les entreprises qui encouragent l'activité physique de leurs salariés bénéficient d'indicateurs de performance très favorables : une réduction du taux d'absentéisme de 6 à 32% et du turn-over (-25%), des gains de productivité de 2,5 % à 9,1 %, une image de marque améliorée ainsi qu'une motivation accrue. Une autre étude⁵ révèle que 82% des employeurs en 2017 n'avaient pas encore mis en place d'actions en faveur de la pratique d'APS pour leurs salariés. La taille de l'entreprise influe énormément sur la pratique d'APS : seulement 17% des entreprises de 0 à 50 salariés mettaient en œuvre de l'APS contre 82% pour les entreprises de 250 salariés et plus.

AMBITION 1 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Si le sport en milieu professionnel bénéficiera aussi des JO de Paris 2024, il est l'une des actions phares de la **Stratégie nationale sport santé**

2019-2024 afin de lutter contre la sédentarité au travail (cf. Partie I. Axe 2 Le Sport Société).

⁴ Source des chiffres : OMS, goodwill management et Sport éco - Note d'analyse n° 11 - 31 janvier 2018

⁵ « Étude : Sport et entreprise » de septembre 2017, réalisée conjointement par le MEDEF, le CNOSF, le Ministère des Sports et l'UNION sport et cycle

OBJECTIF 1

Soutenir l'accès à la pratique d'activité physique en milieu professionnel en valorisant et soutenant des projets innovants de prévention et de promotion de la santé en entreprise.

ACTION 1

Sensibiliser les entreprises régionales, et notamment les PME, aux bienfaits de l'activité physique en entreprise, à travers l'organisation d'une journée régionale courant 2021 destinée à faire connaître les bonnes pratiques en entreprise et les acteurs du sport santé.

Un benchmark des entreprises vertueuses sur la pratique d'APS sera réalisé en lien avec les partenaires du sport santé en entreprise, en préparation de la journée. Celle-ci sera co-construite avec l'État, la DRJSCS, l'ARS et la Fédération nationale du sport santé en entreprise ainsi que les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés.

ACTION 2

Piloter une réflexion en 2021 sur les freins à la mise en place d'activités physiques au sein des entreprises, notamment au niveau des plus petites, dans la perspective de la mise en place d'un plan de développement régional.

Il s'agira d'associer à cette réflexion les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, les chambres consulaires ainsi que GEST, l'association Grand Est des Services de santé au travail.

Deux axes seront privilégiés compte-tenu des enseignements issus d'une étude⁶ sur le sujet :

- le développement de l'information auprès des entreprises du Grand Est sur les modalités d'accompagnement à l'organisation de l'Activité Physique Sportive, les acteurs et les sources de financement ou avantages financiers dédiés ;
- l'organisation de l'offre de pratiques physiques et sportives d'entreprises, notamment de petites tailles sur des territoires spécifiques (périurbains, ruraux). La mutualisation des moyens sera à privilégier (espaces interentreprises, Maisons Sport santé, créneaux de gymnases municipaux, offres et animateurs sportifs partagés...).

Au regard des conclusions de la réflexion régionale, un plan d'actions partenarial sera à co-construire et à déployer dans le Grand Est dès 2022.

OBJECTIF 2

Favoriser la mise en place de dispositifs d'appui psychologique aux employeurs en difficultés économiques et financières, afin de lutter contre les risques psycho-sociaux voire les suicides.

ACTION

Contribuer à la mise en place de cellules d'appui psychologique.

Le soutien à la mise en place des structures supports en soutien

⁶ « Étude : Sport et entreprise » de septembre 2017, réalisée conjointement par le MEDEF, le CNOSE, le Ministère des Sports et l'UNION sport et cycle

Ces cellules seront mobilisées en réponse aux besoins d'écoute des employeurs face à leur détresse psychologique et à leur prise en charge dans les démarches nécessitées par leur situation de difficultés économiques. Elles seront mises en place en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat à l'échelle départementale.

**AMBITION 2 : FAIRE DE LA RÉGION GRAND EST
UNE COLLECTIVITÉ DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE
DE PRÉVENTION ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

La dématérialisation des dossiers médicaux, la mutualisation du service avec d'autres ministères de la fonction publique et la téléconsultation viennent compléter les solutions déjà mises en place.

OBJECTIF 1
Apporter à tous les agents
de la Région une même
qualité d'offre de services
de prévention.

OBJECTIF 2

**Intégrer la qualité de vie
au travail et la prévention
des risques professionnels
au sein d'un même service
à la Région.**

Les projets à venir porteront, notamment, sur **la mise en place d'un dispositif**



sociaux du travail (répartis au sein des pôles « prévention des risques professionnels », « congés spéciaux de maladie » et « médico-social ») assurent un suivi des projets et dispositifs mis en place ainsi que des situations individuelles, dans le but **d'éviter les ruptures professionnelles**.

Le service QVT intervient également en qualité **d'expert au CHSCT**. Dans ce cadre, **un Programme Annuel d'Actions Favorisant la Qualité de Vie au Travail** (PAAF QVT) reconduit chaque année sur avis du CHSCT et mis en œuvre de manière transversale, recense les actions à développer en termes de prévention des risques professionnels et de la qualité de vie au travail, dont :

- une démarche **d'Évaluation des Risques Professionnels** (EVRP) lancée en 2020 ;

- une évaluation **des Risques Psycho-Sociaux** (RPS) lancée en 2020 ;
- une action de **prévention du risque routier** ;
- un dispositif et des indicateurs de **maintien dans l'emploi** ;
- une étude visant à établir un état des lieux et une analyse de **l'absentéisme**.

Une démarche visant à **évaluer et prévenir les facteurs de risque d'apparition des Troubles Musculo squelettiques (TMS)** est d'ores et déjà envisagée pour 2021.

D'autres actions de santé sont engagées et visent à mettre en œuvre des **actions de prévention et de sensibilisation en lien avec le bruit, l'hygiène alimentaire, la vaccination...**

AMBITION 3 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE EN FAVEUR DES AGRICULTEURS, DES VITICULTEURS ET DES FORESTIERS

Les objectifs visés sont d'aider les agriculteurs, les viticulteurs ainsi que les forestiers à mieux prévenir les risques et les maladies liés à leurs activités professionnelles et d'accompagner les exploitants en difficulté.

Les activités agricoles et forestières reposent sur des femmes et des hommes directement et quotidiennement au contact de la nature, de la terre, de l'eau, de l'air et de la biodiversité,

travaillant au rythme des aléas météorologiques, et **devant composer avec les conséquences du changement climatique, mais aussi avec les évolutions sociétales qui les poussent à devoir réinterroger leurs pratiques.** Les agriculteurs, les viticulteurs et les forestiers doivent s'adapter en permanence à ces évolutions, dans un contexte difficile où l'agriculture est parfois mise à l'index et où leurs exploitations connaissent des difficultés économiques plus profondes que dans d'autres secteurs. Tout cela peut les fragiliser sur le plan humain, même si la crise sanitaire COVID 19 a remis en lumière ces métiers essentiels à la vie quotidienne de chacun.

Sur ces métiers, les risques en matière de santé sont aussi liés au travail physique, pénible, voire parfois risqué avec l'utilisation de machines ou de matériels dangereux à manipuler constituant un risque pour la sécurité des professionnels.

En outre, bien que l'utilisation des produits phytosanitaires baisse de manière régulière en agriculture et en viticulture, les professionnels de ces secteurs restent parfois exposés à des produits chimiques qui, utilisés dans de mauvaises conditions, peuvent potentiellement avoir des répercussions sur leur santé.

Ainsi, les résultats actualisés sur la période 2014-2019 de l'étude épidémiologique Agrican lancée en 2005 et portant sur plus de 180 000 affiliés à la MSA montrent qu'en France, les agriculteurs présentent globalement moins de cancers que dans la population générale (-3 %).

En revanche, les agriculteurs vont développer plus de myélomes (+25 % chez les hommes, 22 % chez les femmes) ou de lymphomes

(47 % chez les hommes, 55 % chez les femmes). Ce risque de cancer plus élevé serait lié à l'utilisation de produits phytosanitaires.

On note également une surmortalité par suicide de plus de 12% chez les agriculteurs par rapport à l'ensemble de la population, qui s'explique non seulement par des problèmes financiers, mais encore par les difficultés d'imbrication entre le travail et la famille, les problèmes liés à la transmission de l'exploitation, l'isolement social ou encore les pertes d'indépendance, qui peuvent être déclenchées par des crises de marché.

Dans le secteur sylvicole, les travaux forestiers apparaissent comme une activité à risque inhérent à ce milieu qui reste dangereux. Le secteur est reconnu pour sa pénibilité élevée.

En 2009, pour le régime agricole, parmi les 1 210 accidents du travail avec arrêt (dont trajet), 32 % concernaient les travaux forestiers. Le coût moyen des arrêts à la suite d'accidents de travail place la filière au troisième rang de l'ensemble du champ d'assurance de la MSA, avec une durée moyenne en 2015 de 83,2 jours d'arrêt avec un taux d'incapacité permanente partielle de 15,5 %. La fréquence des accidents de travail et maladies professionnelles reste stable ces dernières années, mais la gravité croît.

Pour les maladies professionnelles, la principale thématique regroupe les troubles musculo squelettiques (à 85,4 %) liés aux positions en torsion et l'usage de machines et outils vibrants. L'autre thématique regroupe la survenue des zoonoses en lien avec la fréquentation du milieu naturel (à 4,3 %, dont 2,7% pour la seule maladie de Lyme) ce qui nécessite un travail particulier de prévention et de diagnostic.

OBJECTIF 1

Engager une politique de prévention des risques et des maladies liées à l'activité professionnelle pour les agriculteurs, viticulteurs et forestiers.

Pour atteindre cet objectif, la Région Grand Est souhaite soutenir l'acquisition de matériels innovants destinés à réduire la pénibilité du travail, à savoir :

- des matériels plus ergonomiques afin d'améliorer les postures des professionnels dans leurs tâches ;
- des matériels innovants permettant d'améliorer l'organisation et l'efficacité du travail en développant davantage la robotisation (ex : robot de traite, robot désherbeur, matériel de récolte de bois feuillus, exosquelettes, drones...).

De plus, la Région Grand Est visera à éviter les risques d'exposition des professionnels aux produits phytosanitaires avec :

- un soutien aux matériels de précision permettant de réduire la dérive

et la dose lors des traitements (pulvérisateurs confinés, matériels de substitution pour l'entretien mécanique des sols ...) et qui concourt également à la limitation du risque vis-à-vis des riverains ;

- un accompagnement marqué des filières engagées dans leur transition environnementale avec de nouvelles pratiques agronomiques à bas niveau d'intrants (exemple du contrat de filière viticulture avec objectif zéro herbicide en 2025).

Le soutien aux investissements de prévention des risques et des maladies s'intègre comme un objectif volontariste au sein même de l'un des 4 piliers de la politique régionale qu'est la recherche de compétitivité pour les exploitations agricoles ou forestières.

La prochaine programmation des fonds européens 2021-2027 pourra venir appuyer cette ambition.

Parmi les solutions croisant santé au travail, innovation et environnement, on peut citer le projet EDVIG, porté par la Chambre d'Agriculture d'Alsace



en partenariat avec les représentants du vignoble.

La maîtrise du mildiou, de l'oïdium et du botrytis, maladies qui impactent fortement la productivité des vignobles, nécessite des traitements chimiques ou biologiques. À cet égard, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Haut-Rhin a initié en 2018 une étude, soutenue par la Région Grand Est, sur la qualité des protections des utilisateurs, la maniabilité, le confort et les limites d'utilisation des tenues de protection individuelle pour l'usage de produits phytosanitaires dans ces conditions de fortes pentes avec des chenillards poussés.

Au vu des résultats, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un essai d'épandage par drones dans le vignoble (EDVIG). Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'arrêté interministériel du 26 août 2019 relatif à l'expérimentation de l'utilisation d'aéronefs télé pilotés pour la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques.

Il s'agit :

- d'évaluer les bénéfices et la pertinence du drone sur la prévention des risques d'accident du travail et de maladies professionnelles des opérateurs appelés à appliquer les bouillies de traitement dans les parcelles en forte pente (risques physiques + risques d'intoxication aiguë ou chronique) ;
- d'évaluer les bénéfices du drone en termes de pulvérisation de produits autorisés en agriculture biologique ou autorisés dans le cadre d'exploitation certifiée HVE en matière de réduction des risques pour la santé et l'environnement (approche qualitative et quantitative de la pulvérisation / pulvérisation au sol ; approche des dérives).

Pour ce faire, il abordera les 3 grands thèmes suivants :

- l'exposition dermique aux matières actives des opérateurs de drone

et la prévention des accidents et des maladies professionnelles ;

- la préservation de l'environnement ;
- la qualité de la pulvérisation.

Les résultats de ces essais seront connus en 2021, l'étude, prévue en 2020, ayant dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

OBJECTIF 2 Accompagner les exploitants en prise aux difficultés d'ordre personnel, familial et économique avec une aide globale.

La Région Grand Est finance les cellules REAGIR des Chambres d'Agriculture (voir projet emblématique) sur l'ensemble du territoire régional depuis 2017 et les associations Solidarité Paysans, afin de soutenir les agriculteurs ou viticulteurs dont l'exploitation rencontre des difficultés.

Dans le cadre de ces cellules, la Région Grand Est pourrait s'engager dans un partenariat à construire avec la Mutualité sociale agricole (MSA) Grand Est, afin d'organiser des actions de détection ou de soutien à destination des professionnels agricoles, viticoles et forestiers en situation de souffrance ou de détresse.

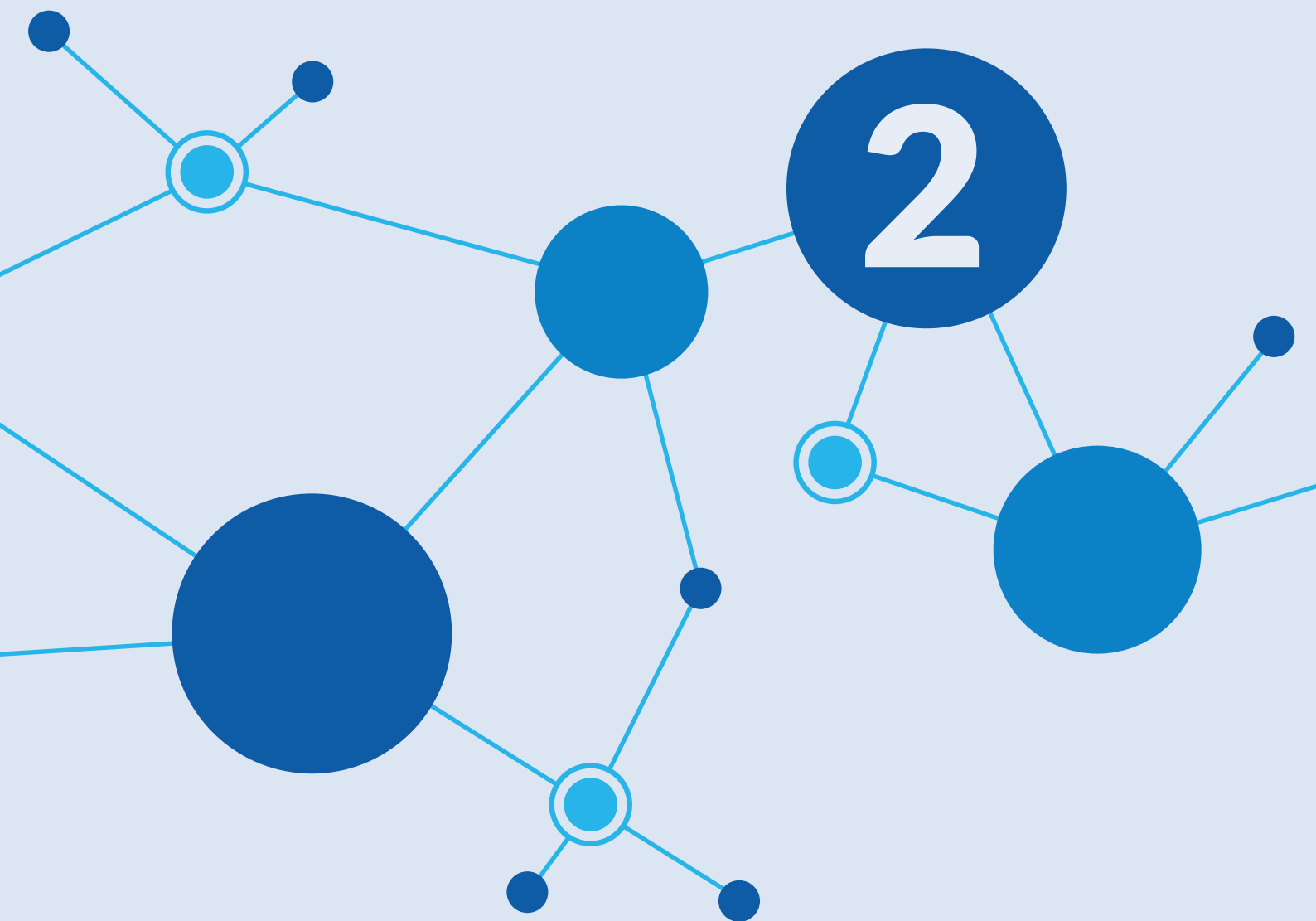
La Région Grand Est pourra également s'associer à des actions de promotion des métiers de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt afin de donner une image positive et valorisante de ces filières et d'en renforcer l'attractivité auprès du grand public.



Dans le contexte de la Crise Covid-19, les cellules REAGIR ont été mobilisées pour :

- répondre aux interrogations et incertitudes des agriculteurs ;
- informer et orienter vers les bons interlocuteurs (MSA ...) ;
- identifier les exploitations rencontrant des difficultés liées au Covid et quantifier les premiers impacts économiques ;
- mutualiser et actualiser les informations sur les dispositifs d'aide et les conditions d'éligibilité ;
- être l'interlocuteur privilégié des agriculteurs sur les aides de l'État (mandatées par la Direccte) et de la Région Grand Est.
- **1 570 entreprises ont été identifiées « Impact Covid possible » et plus de 300 entreprises accompagnées suite à ce dépistage.**

Des solutions sur mesure pour un égal accès aux soins sur l'ensemble du Grand Est



organisation territoriale de la santé contribue de manière essentielle à l'aménagement mais aussi à l'attractivité des territoires.

La Région Grand Est est traversée de contrastes et de diversité. Consciente de ces différences qui sont des atouts mais parfois aussi des faiblesses, la Région Grand Est entend adapter de manière extrêmement fine ses actions afin de répondre de manière ciblée aux besoins et attentes des territoires, des professionnels de santé et des citoyens en matière d'accès aux soins.

Que ce soit en soutien des professionnels de santé, en appui à l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;

- en déploiement de la télémédecine comme outil au service de l'accès aux soins, de solutions de mobilités adéquates ;
- en offrant aux établissements hospitaliers les conditions d'une meilleure coordination mais surtout en leur apportant les outils afin de faire face à ce qui leur fait cruellement besoin, comme le renfort de leur capacités d'accueil au travers d'unités mobiles leur permettant de faire face à tout type de risque et de crise ;
- la Région apporte des engagements volontaires et parfois inédits et entend mettre au cœur de sa relation partenariale, les acteurs de la santé en région.

Enfin, redonner le cœur et la passion à toutes ces personnes qui ont la vocation de se mettre au service de l'humain et de l'Autre est un défi que la Région souhaite relever au travers de dispositifs et d'actions volontaires dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

.....

de tous, tout en recherchant les bénéfices en termes de santé publique et d'environnement, les choix d'aménagement impactant la santé psychologique et physique des habitants de nos territoires.

Pour participer à l'amélioration de la qualité de vie et de l'accès aux offres de santé, le SRADDET préconise le développement d'offres de mobilité, notamment en territoire rural.

Face aux inégalités territoriales, le second enjeu du SRADDET vise à renforcer la cohésion des territoires en s'appuyant notamment sur les infrastructures numériques, les réseaux de transport ainsi que les coopérations et l'expérimentation tant à l'intérieur que vers l'extérieur du Grand Est. Le SRADDET souligne toutes les potentialités offertes par le numérique pour contribuer à résorber les inégalités d'accès aux soins et encourage les territoires à renforcer les centralités et développer les liens entre les polarités elles-mêmes et les territoires ruraux qui les entourent.

En articulation avec les autres grands schémas régionaux (SRDEII, CPRDFOP) et le Projet Régional de Santé, « Grand Est Territoires » concourt à la définition d'objectifs et de projets structurants pour la feuille de route santé.

OBJECTIF 2

Traduire la stratégie régionale dans les aides aux collectivités.

La Région favorise un maillage équilibré et pertinent des équipements et aménagements sur l'ensemble de son territoire, en particulier à travers ses soutiens aux investissements des collectivités (communes rurales

ou centralités). L'objectif est de contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants en leur apportant des services nouveaux ou complémentaires à la bonne maille territoriale, et ce quelle que soit la taille de la collectivité.

Ainsi, le dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales permet de les accompagner dans la construction, l'extension ou la rénovation d'équipements de rayonnement intercommunal, en parcours BBC compatible et dans une logique d'économie et de désimperméabilisation des sols. Le soutien aux aménagements paysagers (espaces verts), ou de plein air (voies vertes, lieux de convivialité) ainsi que l'amélioration des services de proximité intègrent explicitement le lien entre urbanisme, santé et environnement.

OBJECTIF 3

Territorialiser les stratégies régionales et s'adapter aux réalités locales ; le Pacte territorial Grand Est entre la Région et les collectivités locales.

Les territoires sont au cœur du projet régional. Le Pacte territorial est une nouvelle politique de la Région pour un accompagnement sur-mesure des territoires.

Il n'est pas une contractualisation de plus mais une méthode de travail visant à accompagner les territoires dans un développement misant sur la transition énergétique et écologique ainsi que sur la cohésion territoriale.

Ainsi, le Pacte territorial complètera les outils contractuels existants en matière de santé publique

(Projet Régional de Santé (PRS), Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Contrats locaux de santé...) ainsi que la feuille de route, pour mettre en relation les acteurs de la santé

avec l'ensemble des forces vives territoriales. Cela dans l'objectif de concrétiser des projets cohérents avec les besoins et les aspirations des territoires.

AMBITION 2 : CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA POPULATION

La loi HPST de 2009 positionne les Contrats Locaux de Santé (CLS) comme un dispositif pouvant contribuer à la mise en œuvre du PRS.

Ces contrats, qui ont vocation à se développer sur l'ensemble du territoire, sont conclus par l'ARS, notamment avec les collectivités territoriales.

L'organisation de l'offre de soins répond aux besoins de la population pour plus de 50 % des citoyens ayant répondu au questionnaire.

Le Directeur Général de l'ARS, en séance plénière du Conseil Régional en octobre 2019, a pris l'engagement d'associer la Région aux réflexions sur les CLS en cours et de faire que la Région soit systématiquement signataire de l'ensemble des CLS du Grand Est.

Convaincue de l'importance de ces contrats dans la structuration de la réponse aux besoins de santé des habitants (et donc de leur impact sur l'aménagement du territoire), la Région s'engage à être partie prenante dans l'ensemble du processus de réalisation d'un CLS, de sa phase d'élaboration à celle de son évaluation.

ACTION 1

Réaliser un point d'étape trimestriel, avec les directions concernées de l'ARS afin d'avoir une lisibilité, par territoire, des CLS en cours et ceux en projet.

ACTION 2

Mettre en place, avec les directions concernées de l'ARS, les conditions favorables à une implication systématique de la Région dans les travaux menés dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de tous les CLS : de l'accompagnement à la réalisation préalable du diagnostic jusqu'à l'évaluation des actions menées.

ACTION 3

Contribuer de manière effective à la réalisation des actions retenues dans les CLS, dans la limite des compétences de la Région.



AMBITION 3 : PRÉVENIR LES SITUATIONS DE RENONCEMENT AUX SOINS LIÉES À LA DISTANCE DE L'OFFRE DE SOINS ET DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Cette ambition, à partager avec les collectivités locales, est en lien avec la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 qui confie aux Régions le rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR). Cette nouvelle responsabilité confère à la Région des compétences en matière de mobilités actives (vélos), partagées (covoiturage), en plus du transport interurbain, scolaire et ferroviaire.

La Région Grand Est présente différents territoires de faible densité, souvent situés en zone rurale conduisant à des problématiques importantes de mobilité notamment pour les personnes les plus fragiles. « Grand Est Territoires » (Le SRADDET) souligne que **les temps d'accès aux services et aux équipements, dont l'offre de santé, dans ces territoires, peuvent être deux fois plus importants que dans les grands pôles urbains.**

A cette réalité, il faut rajouter **la restructuration de l'offre de soins au sein des territoires** du Grand Est qui a eu de multiples conséquences dont celles **d'éloigner des populations de plateaux techniques** sans traiter obligatoirement la question « du aller vers ». Sujet d'autant **plus impactant qu'il s'inscrit dans un contexte de besoins croissants de la part des populations, en matière de soins ou d'aides à la vie quotidienne**, du fait du vieillissement de la population, de l'explosion des maladies chroniques, de la fragilisation de certaines parties de la population...

Concernant les solutions de mobilité, l'offre ferroviaire en Région Grand Est

est concentrée dans les secteurs à fort potentiel de massification des flux. Cette offre est complétée par les lignes interurbaines du réseau Fluo qui renforcent le maillage et assurent un accès aux principaux pôles urbains. **Néanmoins, les secteurs périurbains les plus périphériques et les territoires les plus ruraux restent à l'écart des dessertes structurantes.**

L'essor de nouvelles mobilités est une réalité aujourd'hui. Plus respectueuses de l'environnement, elles peuvent constituer des opportunités pour répondre aux problématiques de « la mise à distance » :

- **des nouveaux services de transports à la demande, en partage ou en usage individuel,**
Par exemple : navettes spécifiques organisées pour se rendre vers une structure sanitaire, taxi sénior, taxi à la demande avec prise en charge des frais par une collectivité, mise à disposition de véhicules avec chauffeurs ou non...;
- **des services innovants encourageant le partage de véhicules :** autopartage, covoiturage courte et longue distance, stop à la demande, VTC (voitures de tourisme avec chauffeur);
- **des services et infrastructures liés au développement des modes alternatifs** (modes doux) avec des vélos en libre-service (VLS) ou location longue durée.

Or, ces nouveaux modes de déplacements se développent prioritairement dans les endroits déjà desservis par les transports publics (rapport SRADDET, décembre 2018).

C'est l'ensemble de ces constats qui incite la Région à se mobiliser aux côtés des acteurs des territoires, sur la question des distances et de leur rôle majeur dans l'accès de chaque citoyen-patient aux lieux de soins et de santé, correspondant à ses besoins.

Pour ce faire, la Région veut initier la mise en place de dispositifs visant à lutter contre le renoncement aux soins de santé et/ou aux actions de prévention qui pourrait être dû à un problème de mobilité.

Ces dispositifs reposent sur des solutions aux typologies variées et devant répondre à des situations différentes et territorialisées : personnes âgées en perte d'autonomie, habitants isolés en zone blanche, personnes en situation de précarité...

Dans ce cadre, la Région Grand Est projette d'accompagner de manière opérationnelle (ingénierie de projets) les communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, syndicats mixtes et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux à la mise en place de solutions de mobilité santé.

Ces solutions peuvent être de **deux ordres** :

- celles qui permettent aux citoyens patients de **se rendre sur les lieux** de prise en charge, en dehors de toutes sollicitations de véhicules sanitaires ;
- celles qui permettent **de rapprocher les soins** et/ou les actions de promotion de la santé des lieux de vie des citoyens patients.

ACTION 1

Proposer des solutions de mobilité destinées aux citoyens-patients pour leur permettre de se rendre vers les lieux de soins et/ou de promotion de la santé.

Dans le domaine **du rapprochement du citoyen-patient de son lieu de prise en charge à travers des solutions de mobilité**, de nombreuses démarches ont déjà été engagées et ont montré leur efficacité.

Par exemple :

- **les taxis, navettes, transports à la demande** : organisés par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et assurés par des opérateurs privés ou associatifs. Ils ciblent des motifs de déplacements variés, dont la santé, à la demande du citoyen-patient et se prêtent également au développement de chantiers d'insertion ;
- **le covoiturage solidaire** : il met en relation des passagers et des conducteurs bénévoles via une structure pilote (ex. : EPCI, association).

Si, pour 90,1 % des citoyens interrogés, la distance entre le logement et le cabinet médical n'est pas un frein à l'accès aux soins, la mise en place de navette à la demande, par exemple, serait un plus.

La Région engagera, en 2021-2022, selon les options retenues, des appels à manifestations d'intérêt, appels à projets ou appels d'offres afin d'analyser de manière approfondie les solutions existantes voire innovantes, en matière de mobilité (coûts, conditions de mise en œuvre...) et d'identifier des territoires candidats au déploiement des solutions.

Les expérimentations menées donneront lieu à une capitalisation en continu, notamment sur les usages, les modèles économiques et les impacts sociaux et environnementaux, ce qui permettra de consolider les expériences les plus probantes et de les transposer, le cas échéant, à d'autres territoires.

ACTION 2**Soutenir des solutions de mobilité de l'offre de soins et de prévention/ promotion de la santé, vers les citoyens-patients.**

La distance entre le logement et le cabinet de spécialiste est un obstacle pour 27 % des citoyens interrogés. 57,4 % des répondants seraient intéressés par des solutions mobiles au plus proche de leur domicile.

Concernant la problématique de la mise à distance du citoyen-patient vis-à-vis des structures de soins et/ou de promotion de la santé, des solutions permettant **d'amener des offres vers le bénéficiaire**, existent et lui évitent ainsi les déplacements.

On peut citer à titre d'exemples, les solutions suivantes :

- **les plateaux techniques mobiles :** embarquant du matériel de diagnostic, ces dispositifs vont vers des usagers captifs ou des salariés en entreprise et orientent le citoyen-patient vers des structures de soins en cas de pathologie (camion de radiologie, bus de soins bucco-dentaires, ophtalmologiques...);
- **les camions de prévention santé :** ils se rapprochent des publics ciblés pour des actions de prévention « hors les murs », en lien avec un centre de prévention et promotion de la santé.

À l'instar de l'action précédente, **la Région engagera en 2021-2022, selon les options retenues, des appels à manifestations d'intérêt, appels à projets ou appels d'offres afin d'analyser de manière approfondie les solutions existantes voire innovantes en matière de mobilité (conditions d'acquisition, de mise en service, montages financiers possibles...) et d'identifier des territoires candidats au déploiement des solutions.**

ACTION 3**Anticiper et préfigurer une nouvelle approche Itinéraires ↔ santé.**

Bon nombre de personnes ou de familles parmi les plus fragiles ne vivent pas seulement des problématiques importantes de mobilité. Elles cumulent les difficultés d'accès aux soins, aux soignants spécialisés, aux services à la personne ainsi que des obstacles à l'accès à l'emploi. Ce constat de difficultés multiples vaut pour les soignants eux-mêmes, car l'accès à tout type d'usager à soigner est aussi devenu complexe.

Mailler et assembler plusieurs offres de services est un défi d'une intensité particulière. La bonne répartition des offres de service peut être source d'innovation dans les solutions recherchées afin de créer des services itinérants et pluriprofessionnels qui allient à la fois les soins, l'aide à la mobilité et les services à la personne. En y ajoutant en plus un volet d'inclusion et insertion professionnelle, on peut en plus étendre les bénéfices de l'action à la dynamisation de l'économie territoriale et à la formation des professionnels de demain.

Ce défi aux multiples facettes nous engage à entamer une réflexion innovante et personnalisée en fonction des caractéristiques de chaque territoire.

Itinéraires ↔ santé est une nouvelle alliance entre santé et mobilités avec des services d'appui. C'est une démarche de recherche et développement pour concevoir un nouveau service itinérant à emprunter dans les deux sens par les patients et les soignants. C'est d'abord une méthode collective de travail à concevoir pour embarquer les acteurs de divers secteurs et univers.

Itinéraires **↔** santé contient des objectifs collectifs et partagés :

- ➔ identifier les besoins des usagers cibles du parcours simultané de soins et de mobilité, de services à la personne et d'appui utiles ;
- ➔ décrypter les besoins de soignants mobiles et de services d'appui utiles ;
- ➔ approfondir le potentiel de la mobilité inversée ;
- ➔ cibler les combinaisons de services les plus efficaces ;
- ➔ proposer des **Itinéraires ↔ santé** balisés et cohérents dans les deux sens ;
- ➔ réfléchir aux démarches de formation des professionnels dans une logique d'inclusion et insertion professionnelle ;
- ➔ construire la cohérence globale, le modèle économique et les valeurs créées ;
- ➔ caler l'approche financière en maillant les sources de financement.

Seront mobilisés dans cette démarche, une dizaine d'acteurs experts intéressés et volontaires sur une période 6 à 9 mois, tels que :

- une intercommunalité volontaire (PETR ou EPCI) ;
- une association sociale ou d'insertion ;
- un opérateur de transport public ou privé ;
- un établissements ou réseaux d'établissements de santé ou fédération médicale ;
- un partenaire d'utilité sociale : assurance ou mutuelle ;
- un partenaire public : ARS, Assurance Maladie, Conseil départemental, Banque des territoires ;
- un acteur de l'écosystème régional : Agence de développement, Grand E Nov, PNR.

Cette expérimentation vise à **concevoir puis à tester un service capable de coordonner plusieurs aspects** (liés tant à la santé qu'à la mobilité qu'aux services d'appui) en réunissant tous les acteurs, plutôt que d'envisager séparément des services dédiés aux patients et aux soignants.

ACTION 4

Soutenir les projets d'hôtels hospitaliers : une autre manière de réduire l'impact de la mise à distance de l'offre de soins sur la qualité de vie des habitants du Grand Est.

Depuis une dizaine d'années, l'offre de soins hospitalière (publique ou privée) a mis en place des organisations en vue d'atteindre un objectif de 70% des actes chirurgicaux réalisés en ambulatoire (objectif initialement fixé pour fin 2020). Cette évolution des modalités de prise en charge est rendue possible notamment par de nouvelles techniques opératoires et anesthésiques. Cette prise en charge de courte durée (moins de 1 journée sans nuitée hospitalière, a pour conséquence, notamment, d'obliger les patients à se rendre très tôt sur le plateau technique. Cette situation peut devenir particulièrement difficile, voire inconfortable, dès lors que ce même patient habite à distance du lieu d'intervention et qu'il ne peut bénéficier d'une prise en charge par un véhicule sanitaire.

Pour améliorer la prise en charge de ces patients, des établissements de santé, notamment du Grand Est, se sont engagés dans la création d'hôtels hospitaliers, le plus souvent avec l'aide d'opérateurs privés qui en assureront la gestion.

Dans ce contexte, la Région, soucieuse d'accompagner des dispositifs concourant à améliorer les parcours des patients, propose de soutenir les établissements publics qui investiraient dans la création d'hôtels hospitaliers, sans l'intervention d'opérateurs privés.

La Région définira les critères d'éligibilité à une aide en investissement de la Région activable dans le cadre de la création d'un Hôtel Hospitalier et adaptera les règlements d'intervention de la Région à cette évolution.

AMBITION 4 : Doter la région d'unités d'appui mobiles pour répondre aux situations de crises

L'épidémie liée au SARS-CoV-2 a confirmé la nécessité de doter le territoire du Grand Est de dispositifs permettant ponctuellement de renforcer la capacité en lits des établissements de santé.

Plusieurs industriels se sont saisis du sujet et proposent des solutions qui peuvent également être activées dans le cadre du Plan Blanc, suite à une catastrophe ou dans le cadre de l'organisation de postes sanitaires avancés lors de manifestations publiques.

À la suite des problèmes de saturation des lits notamment en réanimation, constatés lors de la 1^{re} vague de la pandémie de Covid 19, la décision a été prise, par la Région en partenariat étroit avec l'ARS Grand Est, de soutenir la démarche visant à doter le Grand Est de 3 cellules d'appui mobiles.

ACTION 1

Définir, avec l'ARS, le cadre général d'intégration de ces infrastructures mobiles et « légères » dans l'offre de soins de la région Grand Est.

ACTION 2

Engager une démarche avec les CHU de Nancy, Strasbourg et Reims, afin de définir un modèle organisationnel intégrant la formation des professionnels à l'installation de ces unités, les contraintes de fonctionnement, de stockage, de maintenance et les modalités garantissant le transport et l'installation de ces unités sur les zones en tension.

ACTION 3

Engager les dossiers de demandes de financement dans le cadre du programme REACT EU.



AMBITION 5 : Rendre attractif l'exercice professionnel au sein des territoires de la région Grand Est

Créer les conditions favorables à un renforcement de l'attractivité des territoires du Grand Est pour les professionnels de santé qui envisageraient de s'y installer mais également pour ceux qui y exercent afin de les amener à rester

(prévenir les désinstallations) est un défi qui nécessite une mobilisation de tous les acteurs publics concernés : au premier rang desquels l'ARS, la Région, la Préfecture, les Conseils départementaux et les élus des territoires.

Pour sa part, la Région (en responsabilité en matière d'aménagement du territoire) **est convaincue que c'est au travers d'une dynamique partagée et coordonnée, dans le respect des compétences de chacun, qu'il sera possible de mettre en œuvre des actions qui amènent ces professionnels à venir exercer au sein du Grand Est.**

Il s'agit d'une conviction renforcée depuis l'émergence de l'épidémie de SARS-CoV-2 qui a touché très durement la Région lors de la 1^{re} vague, et qui ne l'épargne pas dans la seconde, avec son lot de conséquences sur l'état de santé général de la population mais aussi d'impacts psychologiques, sociaux et économiques liés aux périodes de confinement.

Une autre conséquence est le risque de voir l'attractivité des professions sanitaires et sociales encore plus réinterrogée dans une situation de pénurie préexistante.

Les actions à engager concernent tant les élus, que les étudiants ou encore les professionnels installés.

OBJECTIF 1 **Proposer un soutien aux élus confrontés à des problématiques d'offre de soins et d'accès aux soins au sein de leurs territoires.**

Il s'agit d'assurer aux élus des zones sous denses ou en voie de le devenir, un accompagnement leur permettant d'établir et de mettre en œuvre des plans d'actions adaptés aux situations auxquelles ils sont confrontés en matière d'accès aux soins au sein de leurs territoires, et ceci en cohérence

avec le PRS et la stratégie d'actions régionale relative à l'attractivité des territoires du Grand Est pour les professionnels de santé.

ACTION 1

Modéliser « un territoire attractif » en mettant en exergue les facteurs contribuant à renforcer l'intérêt des territoires pour des professionnels de santé (infrastructures à destination de la sphère professionnelle et/ou personnelle comme les crèches, les écoles, les relais emploi pour leur conjoint(e), activités de loisirs et culturelles...).

ACTION 2

Proposer aux élus, un accompagnement dans la construction de stratégies adaptées pour faire face aux problématiques d'accès aux soins rencontrées par leurs concitoyens et/ou de mise en œuvre de projets concourant à rendre plus attractifs leurs territoires.

Cette démarche de format sur mesure mobilisera les directions métiers de la Région ainsi que les Maisons de Région en mode *Fast Track*, pour veiller à construire des solutions dans une temporalité adaptée aux problématiques identifiées.

OBJECTIF 2

Permettre aux étudiants en santé de découvrir les territoires où ils sont les plus attendus – un pari sur l'avenir.

Il est capital de faire des temps de stages des étudiants en santé, des moments privilégiés pour leur permettre de découvrir les possibilités d'installation et les infrastructures existantes, tant pour leur qualité de vie professionnelle que personnelle. Cette démarche sous-entend l'élaboration et la mise en œuvre d'une dynamique partagée entre les universités, les instituts de formation, les professionnels « maîtres de stages », les collectivités territoriales et les élus locaux.

ACTION 1

Engager une démarche avec les doyens des facultés (médecine, odontologie, pharmacie) de chacune des subdivisions, ainsi qu'avec les directeurs et les présidents de conseils de surveillance et de CME des 3 CHU du Grand Est et de celui de Dijon (GHT 21-52), en vue d'intensifier les stages hors des zones urbaines ou des établissements sanitaires de taille importante.

L'objectif est de faire de ces acteurs universitaires, des moteurs de l'aménagement des territoires et d'une organisation territoriale plus efficace. L'idée est également d'introduire dans l'attribution des stages une souplesse réglementaire nécessaire à la prise en compte des circonstances géographiques réelles des lieux d'accueil en déficit, le tout dans le respect des maquettes.

ACTION 2

Mener une démarche similaire avec les écoles de sages-femmes, les instituts de formation en soins infirmiers, les instituts de formation en masso-kinésithérapie, les écoles d'orthophonie, d'ergothérapie ainsi que les représentants des professionnels hospitaliers et libéraux concernés.

ACTION 3

Adapter, sur la base des résultats d'une démarche d'évaluation, le dispositif de bourses attribué par le Conseil Régional et destiné aux étudiants de la filière médecine générale, afin de trouver les ressorts pour pérenniser leur présence dans les zones en tension.

ACTION 4

Développer les lieux d'hébergement destinés aux étudiants en santé (adaptation du modèle initial « maisons des internes ») et les faire évoluer vers un modèle de lieux dits « multimodaux », ouverts aux professionnels de santé du bassin d'implantation.

Ces lieux d'accueil d'un nouveau genre offrent des possibilités d'hébergements destinés aux étudiants de toutes filières, mais également aux professionnels intervenant au sein des territoires, dans le cadre d'un exercice partagé. Connectés à un réseau fibré et équipés de supports digitaux, ces lieux permettent également aux étudiants et aux professionnels de participer à des séquences de formation ou encore à des réunions à distance de type RCP (cf. objectif 8 ci-après).

OBJECTIF 3

Accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation dans des zones sous denses.

L'objectif est d'éviter que des professionnels souhaitant s'installer dans certains territoires du Grand Est, y renoncent, car confrontés à des difficultés de natures diverses qui pourraient être levées au travers d'une organisation mobilisant les différents acteurs concernés. Il s'agit dans ce contexte de développer dans les territoires les plus touchés, des modèles organisationnels facilitant les démarches des candidats à l'installation.

ACTION 1

Modéliser un dispositif organisationnel de type « guichet unique » ou « plateforme » déclinable à l'échelle d'un territoire.

Cette démarche, qui s'inspire de celle déjà engagée notamment par le Conseil Départemental des Vosges, a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs qui peuvent contribuer à répondre aux attentes des futurs candidats. et ceci pour répondre à une double préoccupation : **faciliter les démarches**

au maximum en accompagnant le professionnel dans son installation, sur le plan professionnel et personnel, ainsi que de réduire le délai entre la décision d'installation et son installation effective.

Sont concernés par cette démarche, des acteurs aussi divers que ; l'Assurance Maladie et la Délégation Territoriale ARS pour l'installation administrative ; les collectivités locales pour l'implantation du cabinet ou l'accès à des places en crèches pour les enfants des candidats à l'installation par exemple ; la Région dans le cadre du soutien à la construction d'une maison de santé ; les chambres consulaires pour l'emploi d'un conjoint ou encore des agences immobilières.

Pour rendre attractif les territoires, 58,4% des citoyens interrogés estiment qu'une aide financière à l'installation peut lever des freins. Un guichet proposant des solutions pour faciliter l'installation de la famille est également proposé.



ACTION 2

Accompagner les territoires qui souhaitent décliner un tel dispositif organisationnel en proposant une ingénierie adaptée.

ACTION 3

Soutenir des actions de recherche visant à spécifier les éléments pouvant conditionner l'installation et la « désinstallation » d'un professionnel de santé.

OBJECTIF 4

Soutenir la création et le développement de structures permettant des modes d'exercice correspondant aux attentes des professionnels de santé et s'inscrivant dans les dispositifs régionaux.

Tout en maintenant son implication dans la création, voire l'extension de Maisons de Santé Pluri Professionnelles (MSP) labellisées par l'ARS, la Région s'engage dans une révision de sa politique de soutien à l'offre de soins de premier recours.

Cette évolution doit permettre de **soutenir d'autres formes d'exercice dans des zones particulièrement en difficultés**. Elle permet aussi d'accompagner l'évolution des pratiques et des profils des patients pris en charge, de contribuer à des démarches visant à optimiser le temps médical et de soutenir des projets visant à maintenir une permanence des soins dans certains territoires.

ACTION 1

Soutenir des cabinets et des centres de santé dans des zones particulièrement touchées par la désertification médicale.

Les conditions d'éligibilité tiendront compte de critères tels que la situation de la démographie des professionnels de santé dans un périmètre donné, les conditions d'accès aux offres de soins avoisinantes, la nature juridique des structures, mais aussi du projet d'intégrer une CPTS ou toute autre forme d'exercice coordonné avec d'autres professionnels.

ACTION 2

Collaborer aux projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en intégrant le développement de structures multi sites.

Pour permettre des prises en charge de patients dans des bassins de vie plus importants, et ainsi éviter aux populations des déplacements importants, certains praticiens s'engagent dans une pratique professionnelle multisites. En pratique, ils interviennent dans des « antennes » de leur MSP initiale. Il s'agit, du point de vue des infrastructures d'une « extension » de leurs MSP mais sur des sites géographiques différents.

Dans la mesure où ces évolutions accompagnent une modification des projets de santé socles, l'adaptation du règlement d'intervention permettrait un accompagnement en phase avec les nouvelles organisations des interventions des professionnels de santé, le tout dans l'intérêt des populations.

La majorité des citoyens interrogés souligne l'importance de faciliter le regroupement des professionnels de santé sur un lieu commun avec des conditions d'installation intéressantes.

ACTION 3**Accompagner l'émergence des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles Urbaines et Universitaires.****ACTION 4****Contribuer à la création et au développement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles transfrontalières.**

Pour plus de 70% des citoyens interrogés, ce qui compte le plus est d'avoir un médecin généraliste référent qui soit en capacité de donner un rendez-vous dans un délai acceptable.

Sous l'égide de l'ARS, de la Préfecture, de l'Assurance Maladie, en lien avec les services de la Région, de nombreux dispositifs sont déployés pour permettre aux habitants du Grand Est de se faire soigner de l'autre côté des frontières avoisinantes.

Dans la continuité de cette dynamique, qui a montré son importance lors de la 1^{re} vague du COVID, des projets

de création de MSP transfrontalières sont en cours. En cohérence avec son objectif de promotion de l'exercice professionnel coordonné et son approche du transfrontalier comme une richesse pour le Grand Est, la Région projette de s'engager dans la création de ces structures d'un genre nouveau.

ACTION 5**Réduire les délais entre le moment où les professionnels d'une future MSP expriment le souhait de se fédérer et l'ouverture effective de la structure.**

(délai moyen observé actuellement : 3 à 4 ans) – démarche de type Fast Track

Les actions dans ce domaine porteront sur 4 étapes du processus :

- **1. phase de la localisation de la future structure** : mise en place d'un accompagnement personnalisé à partir des Maisons de Région

afin d'assurer l'interface avec les collectivités locales présentes sur l'aire d'action ;

- **2. phase d'élaboration du projet de santé** : rendre lisibles

les accompagnements organisés à destination des professionnels souhaitant formaliser le projet de santé de la future MSP.

Ces accompagnements sont mis en place par les délégations territoriales de l'ARS, la FEMAGE (Fédération des Maisons de santé et soins primaires coordonnés du Grand Est), ou la Région ;

- **3. phase de conception architecturale de la future MSP** : proposer aux professionnels un concept de MSP pilote prête à la construction/ réhabilitation, afin de leur permettre de minorer les coûts inhérents à la conception et réduire le délai de conception/construction. Le projet porté par la Région a pour objectif de soutenir la démarche de conception de la structure pilote.

Un concours « Notre MSP : nous l'avons rêvé, ils l'ont conçue ! » sera lancé en 2022 par la Région en vue de concevoir une MSP pilote qui tienne compte des attendus organisationnels récurrents des professionnels en plus des flux physiques et de l'information. Cette MSP devra par ailleurs répondre aux critères environnementaux tels que les modalités de conception de la construction et de sa réalisation, les performances énergétiques et acoustiques, l'utilisation d'énergies et matériaux renouvelables ou la maîtrise des fluides. Enfin, le coût de construction de cette MSP pilote devra être soutenable financièrement et le délai de construction réduit à son maximum ;

- **4. phase de la mise en œuvre administrative** : les actions soutenues sont celles développées dans l'axe 4 « Modéliser un dispositif organisationnel de type guichet unique ou plateforme facilitant le processus d'installation ».

ACTION 6**Contribuer au rapprochement du dispositif « 1001 gares » des professionnels de santé porteurs de projets d'installation.**

Dans ce cadre, il est prévu d'organiser la communication relative au dispositif auprès des professionnels potentiellement candidats et des élus des territoires concernés et de les mettre en relations avec les opérateurs. Un accompagnement personnalisé par la Région sera par ailleurs mis en place si nécessaire.

ACTION 7**Soutenir le développement des centres d'expertises innovants au sein des Maisons de Santé Pluri professionnelles.**

Les professionnels sont de plus en plus amenés à prendre en charge, dans le cadre de parcours de soins structurés, des patients porteurs de pathologies spécifiques, voire chroniques. Selon les profils patients et la structuration des schémas de prise en soins, cette approche par parcours de soins requiert la création de centres d'expertises au sein des MSP. Dans les 2 années à venir, la Région va organiser un appel à manifestation d'intérêt en vue de modéliser ces centres d'expertises intégrés aux MSP apportant des organisations innovantes, embarquant ou non de la e santé, de l'éducation thérapeutique et contribuant au développement de la recherche...

ACTION 8**Maintenir et développer les soutiens aux démarches mutualisées d'acquisition de matériel pour répondre à un double objectif : répondre aux besoins des professionnels et optimiser l'usage de certains dispositifs.****ACTION 9****Participer aux réflexions engagées par l'ARS et l'Assurance Maladie concernant la « sanctuarisation » du temps médical, en organisant un événement selon le format « Hackathon » en 2022 et qui porterait tant sur la spécification de solutions organisationnelles que numériques.****ACTION 10****Faciliter l'accès des professionnels de santé à des actions de formation mobilisant des supports digitaux.**

L'objectif visé par la Région est de proposer aux professionnels des lieux intégrant des installations leur permettant de suivre à distance des formations de type *e learning* ou mobilisant des supports et solutions techniques plus sophistiquées. Selon les territoires, ces lieux pourraient être les maisons multimodales que la Région soutient (cf. Objectif 8) mais aussi des tiers lieux digitaux qui verront le jour dans le cadre d'autres projets de la Région.

ACTION 11**Contribuer au développement de la simulation à destination des professionnels dans le cadre de leur développement professionnel continu.**

La simulation en santé correspond « ...à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels... » (rapport en simulation en santé HAS).

Il existe déjà des laboratoires de simulation en Grand Est et qui sont pour l'essentiel, installés dans les IFSI (appelés à se développer davantage), dans les 3 CHU (pour les versions les plus sophistiquées) et dans certains CESU (Centre d'Enseignements aux Soins d'Urgence) de la région. Lors de la 1^{re} vague de la pandémie Covid-19, ces supports d'enseignements ont montré leur intérêt dans un contexte qui oblige à améliorer la pratique de certains professionnels dans un temps limité.

Dans la continuité du Business Act (et de l'atelier « Innovation en santé ») et en réponse aux demandes de soutien formulées par les professionnels de terrain, **la Région s'engage à organiser un appel à manifestation d'intérêt en vue d'établir un modèle d'organisation de la simulation qui pourrait profiter au plus grand nombre de professionnels de santé (médecins, infirmiers...).** Il s'agit d'investiguer tant les solutions techniques statiques ou mobiles (y compris celles intégrant de la réalité augmentée), qu'elles soient utilisables à distance ou sur sites, mais également les modèles de mutualisation possible de ces laboratoires.

ACTION 12

Soutenir des projets visant à maintenir une permanence des soins dans les territoires ruraux ou périurbains.

L'intervention de la Région dans ce domaine pourrait prendre des formes multiples, comme **les aides à l'équipement de maisons de santé dites de « gardes » ou le soutien en investissement au développement d'organisations innovantes en matière de gestion des soins non programmés** (telles que l'intervention en première ligne de paramédicaux).

OBJECTIF 5 Soutenir le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

« Les CPTS ont pour rôle de coordonner les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes... »

Source Ministère des Solidarités et de la Santé.

Cette nouvelle forme d'organisation, reposant sur une coordination de professionnels d'un même territoire, se développe de manière soutenue au travers du soutien de l'ARS et grâce à la mobilisation des acteurs concernés qui trouvent là, des modalités « du travailler ensemble » tout en respectant leur fonctionnement propre et leurs statuts.

Ces CPTS ont montré, dans bien des territoires du Grand Est, leur efficacité à faire face collectivement à la crise sanitaire lors de la 1^{re} vague de la pandémie SARS-CoV-2.

Les professionnels, à travers cette dynamique de collaboration, ont su faire preuve d'agilité en adaptant leurs organisations dans un souci de coordination, de réactivité et de solidarité. Sur plusieurs territoires, ce sont ces mêmes CPTS qui ont contribué fortement au décroisement ville-hôpital-ville et favorisé ainsi les flux des patients, au sein même du système sanitaire de leurs territoires.

La Région est convaincue de l'importance de soutenir les démarches des professionnels qui contribuent à une meilleure **coordination des acteurs**, et cela, à la fois dans l'intérêt des habitants,

que des professionnels de santé eux-mêmes. La Région propose donc de soutenir des actions favorisant cette dynamique.

ACTION 1

Mettre à disposition des professionnels des CPTS des lieux de rencontres adaptés.

Selon les besoins exprimés, et les localisations des CPTS, il peut être proposé aux professionnels de bénéficier des locaux des Maisons de Région voire ceux des futures Maisons de Santé Multimodales ainsi que de leurs environnements digitaux.

ACTION 2

Contribuer à la construction des bases de données et de leurs traitements nécessaires au suivi de l'activité de ces CPTS (de type Observatoire).

Cette demande formulée par des représentants de CPTS auprès de la Région nécessite à ce stade d'être approfondie. Toutefois, la Région serait en mesure, au côté de l'ARS, de l'Assurance Maladie voire d'autres producteurs de données, de mobiliser des acteurs du Data afin de construire une réponse adaptée à la demande.

ACTION 3

Organiser un appel à projets, avec le concours notamment des professionnels engagés dans des CPTS de la région, afin de soutenir le développement de plateformes collaboratives qui répondent à leurs besoins.

OBJECTIF 6

Accompagner les professionnels dans leurs démarches de cessation d'activité en Grand Est.

Il s'agit de mettre en place une organisation qui permettrait d'anticiper les cessations d'activités des professionnels de santé en les accompagnant dans la transmission de leur activité. L'objectif étant de maintenir l'offre de soins médicale et paramédicale sur les territoires.

La Région souhaite créer, à l'instar des dispositifs consulaires d'accompagnement à la cessation et reprise d'entreprises, une cellule spécifique d'aide aux professionnels de santé souhaitant cesser leur activité afin de garantir au mieux la continuité des soins sur les territoires. Il s'agira de s'appuyer sur les Ordres et les URPS (Unions Régionales des Professionnels de santé) des professions médicales et paramédicales pour organiser ces cellules d'accompagnement dans les départements du Grand Est et en lien étroit avec l'ARS. La Maison des professions libérales du Grand Est pourra être associée à cette action. Il s'agit aussi de sensibiliser les professionnels de santé désireux de cesser leur activité au dispositif de tutorat (rémunéré ou non) mis en place par la Loi LME (Loi de Modernisation Économique) de 2008 pour une durée de 2 à 36 mois.

Le tuteur reste, le temps du tutorat, affilié aux régimes de sécurité sociale dont il relevait antérieurement à la cession. Il est ainsi autorisé à percevoir ses prestations de vieillesse et peut être, ou non, rémunéré par son successeur.

OBJECTIF 7

Créer des Maisons Multimodales aux bénéfices des professionnels de santé

L'objectif est de mettre à disposition des professionnels de santé (en formation ou en exercice) présents dans les territoires ruraux, des Maisons Multimodales leur offrant des lieux d'hébergement et des locaux « connectés » leur permettant de participer à des séquences de formation, à des réunions à distance de type réunions de concertation pluridisciplinaires, ou des espaces de travail.

ACTION 1

Organiser un appel à manifestation d'intérêt en vue de modéliser le concept de « Maisons Multimodales destinées aux professionnels de santé dans les territoires ruraux » : spécification des fonctionnalités, conditions techniques à réunir, modalités de fonctionnement et de financement.

ACTION 2

Soutenir les premières initiatives dans ce domaine qui repose, en 2020, sur l'évolution du concept des maisons des étudiants en santé et proposer si nécessaire une adaptation des règlements d'intervention de la Région.



AXE 2 - ORGANISER L'ACCÈS, POUR TOUT CITOYEN DU GRAND EST, À DES SOLUTIONS DE TÉLÉMÉDECINE REPOSANT SUR UNE ORGANISATION GARANTISSANT LE BON USAGE ET LA PÉRENNITÉ DES INSTALLATIONS

La pertinence de la télémédecine comme outil de facilitation de l'accès aux soins a été démontrée par la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de SARS-COV-2. Le déploiement de ces solutions, sous toutes leurs formes (téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance, téléassistance) et sur tous les territoires, est une priorité.

L'enjeu est autant technologique qu'organisationnel : la télémédecine peut offrir une réponse crédible au besoin de santé de la population dès lors que les professionnels de santé et les patients se saisissent de cet outil en complément des organisations de santé des territoires.

Si la télémédecine ne remplacera jamais la relation entre un médecin et un patient, force est de constater que, pendant et après la période de confinement, le recours à la téléconsultation au plan national a été multipliée par plus de 3, en 6 mois, auprès des patients, et par plus de 5 auprès des médecins.

Près d'un français sur 5 (18%) et plus de 7 médecins sur 10 (71%) y a eu recours. Désormais, près des 2/3 des patients et des 3/4 des médecins en ont une bonne opinion. La satisfaction des usagers de la téléconsultation est toujours aussi élevée : avec 79 %, elle progresse encore de 8 points chez les patients, et même si elle baisse sensiblement auprès des médecins, elle atteint tout de même 75 % de satisfaits¹.

En Grand Est, les téléconsultations sont ainsi passées de 7 650 avant la 1^{re} crise Covid19 à 470 000 (du 16 mars au 10 mai 2020) et à plus de 400 000 de mai à fin octobre 2020.

¹ Source : Données du sondage Odoxa de juillet 2020 - Baromètre Télémédecine de l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

AMBITION 1 : GÉNÉRALISER LA TÉLÉMÉDECINE SUR TOUS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Le Business Act Grand Est, porté par la Région et la Préfecture, a posé pour ambition de généraliser la télémédecine sur tous les territoires du Grand Est en trois ans. Cette démarche ambitieuse de déploiement de la télémédecine (TLM) est un objectif partagé avec la Préfecture de région et l'Agence Régionale de Santé. Elle associera un grand nombre de partenaires en région, dont notamment l'Assurance maladie et les Conseils départementaux.

Pour mener à bien cette démarche, une feuille de route a été établie conjointement par l'ARS, la Région et la Préfecture avec l'appui du GIP PULSY, le groupement régional d'appui au développement de la e-santé en Grand Est. Ce dernier assurera le rôle de maître d'œuvre dans le cadre de la déclinaison

de cette feuille de route TLM et mobilisera l'ensemble des parties prenantes, notamment les industriels de la télémédecine, pour concourir à l'atteinte de cet objectif.

ACTION 1

Définir les lignes de force de la stratégie de déploiement de la télémédecine en Grand Est : cibles attendues, niveau d'exigences socles...

Cette étape consistera à :

- définir les modalités de partenariat entre les différents acteurs institutionnels ;
- spécifier les techniques auxquelles doivent répondre les solutions de télémédecine bénéficiant de soutiens financiers publics (groupe de travail inter opérabilité...).



ACTION 2

Réaliser des cartographies et tableaux de bord disponibles en temps réel pour connaître les solutions digitales existantes, ainsi que les installations en fonctionnement et en projet.

L'information sur la mise à disposition de ces outils développés et maintenus par Pulsy auprès des professionnels de santé et du médicosocial sera à diffuser par les pilotes et partenaires de la feuille de route, notamment l'ARS, la CPAM, les Conseils départementaux...

ACTION 3

Accompagner le développement des usages de la télémédecine sur tous les territoires.

Parmi les citoyens interrogés ayant eu recours à des actes en téléconsultation en médecine générale, 53,1 % sont très satisfaits, 38,8 % moyennement satisfaits et 80 % sont prêts à renouveler l'expérience.

Cette phase essentielle pour la réussite de la démarche de généralisation de la télémédecine fera l'objet d'un appui renforcé de la part de Pulsy avec 4 étapes :

- **1. la définition et mise en place d'un processus** allant du recueil de l'expression des besoins par les professionnels à la mise en place de solutions organisationnelles et numériques sur leur site d'exercice ;
- **2. la mise en place d'équipes d'ingénierie digitale « de terrain »** dès 2021 pour accompagner les professionnels tout au long du processus de mise en place de solutions de télémédecine ;
- **3. l'identification, extension et animation de la communauté des professionnels de santé** engagés dans la télémédecine ;
- **4. l'animation de réunions territoriales « télémédecine »** par les équipes Pulsy et/ou des prestataires spécialisés en relais des Contrats locaux de santé.

ACTION 4

Développer la coordination et la gestion d'accès à la télémédecine avec la mise à disposition d'un portail des professionnels de santé engagés en tant que requis ou requérants.

Les expérimentations en matière de déploiement de la télémédecine révèlent souvent que la réponse, en termes de ressources médicales, est peu organisée. Au vu de ce constat, il apparaît que l'un des enjeux du déploiement de la télémédecine est **l'organisation de la réponse**.

Il faut pouvoir apporter une réponse adaptée sur l'ensemble du territoire et complète pour l'ensemble des populations cibles.

L'organisation à l'accès aux ressources médicales, tant du côté des requis que des requérants, nécessite une démarche consistant à :

- **recenser les ressources existantes sur le territoire régional en terme de médecins susceptibles d'être requis**, qu'ils soient en exercice libéral, qu'ils interviennent en structures de santé ou au sein d'organisations type plateformes ;
- **recenser les professionnels et ou structures de santé qui disposent d'équipement de télémédecine** ;
- **spécifier des modèles d'organisation déclinables au sein des territoires du Grand Est permettant de sécuriser les recours aux requis.**

Afin d'organiser et structurer l'accès à ces ressources médicales, la Région Grand Est, porteur de cette action, lancera un appel à manifestation d'intérêt en 2021 afin de construire ce portail sur la gestion des ressources d'accès à la télémédecine.

S'ils devaient avoir recours à une consultation à distance, 80 % des citoyens interrogés souhaitent que cela se passe à leur domicile en présence d'un professionnel de santé doté d'un équipement numérique dédié.

ACTION 5

Déterminer le niveau d'installation à atteindre dans tous les secteurs concernés (EPHAD, cabinets...) à l'échelle de la région ainsi qu'au niveau de chacun des départements, et soutenir le déploiement des solutions techniques et organisationnelles.

Il s'agira à ce stade de :

- finaliser l'équipement des établissements médico-sociaux du Grand Est en solutions de télémédecine ;
- construire un dispositif de suivi de ces objectifs dans le temps.

ACTION 6

Permettre à toutes les solutions de télémédecine déployées en Grand Est de communiquer facilement entre elles.

Pulsy fera appel à deux démarches complémentaires :

- le traitement, par territoire, du sujet de la transmission des données inter structures (interopérabilité des solutions...);
- l'intégration des enjeux transfrontaliers dans les travaux.

ACTION 7

Assurer l'information et la sensibilisation des élus et des professionnels de santé (étudiants et en exercice) concernant la télémédecine, les dispositifs et les ressources territoriales existantes.

Cette action s'appuiera sur différentes réalisations qui donneront lieu en fonction des options retenues, à des appels à projets ou appels d'offres concernant :

- la réalisation d'une série de **webinaires « télémédecine »** destinée à sensibiliser les élus locaux

et acteurs œuvrant au développement des territoires, **les professionnels de terrain**, médecins, paramédicaux, intervenants du médico-social, du handicap, et **les habitants du Grand Est** ;

- la conception de **formations modulaires** dédiées aux futurs praticiens de la télémédecine en lien avec des organismes de formation professionnelle ;
- le développement **de dispositifs de formation, validant ou non**, relatifs à la médecine digitale à destination des étudiants en santé, des professionnels en activité, des développeurs de solutions... ;
 - Ce volet donnera lieu dès 2021 à la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt à l'initiative de la Région **dans la perspective de créer un « institut virtuel de formation à la E-santé »**.
 - Le **soutien à la création et au développement de formations validantes** (universitaires préférentiellement) relatives à la médecine digitale. Ces cursus dédiés à la professionnalisation diplômante dans le champ de la e-santé nécessiteront un rapprochement des mondes universitaires, médicaux et paramédicaux et des développeurs de solutions de e-santé. Le chantier sera ouvert dès 2021 sous l'impulsion de la Région Grand Est.

ACTION 8

Déployer la fibre dans les zones blanches en priorisant les sites pouvant répondre aux besoins de télémédecine ; il s'agira de cibler les financements d'équipement et de raccordement réseau vers les sites prioritaires aux projets matures (Cf. Ambition 3 dudit chapitre).

AMBITION 2 : ACCOMPAGNER LES VOLETS NUMÉRIQUES ET E-SANTÉ DES PROJETS TIGA

Les projets « e-Meuse santé » porté par le Département de la Meuse et « Territoires de santé demain » porté par l'Eurométropole de Strasbourg, tous deux lauréats de l'appel à projets « Territoires d'Innovation - Grande Ambition (TIGA) » sur la période 2020-2030, sont soutenus par la Région Grand Est aux côtés de l'ARS, de la CPAM ainsi que de nombreux partenaires (associations d'usagers, collectivités, professions médicales, entreprises, organismes de recherche et universités) (Cf. Partie III axe 2 ambition 1).

Ces deux projets répondent à des objectifs partagés avec la politique de la Région en matière de e-santé à savoir :

- **accélérer le déploiement de solutions** d'accès au soin en facilitant et en multipliant les expérimentations sur les territoires. Ainsi, e-Meuse santé se situe comme un laboratoire d'expérimentations

de modèles organisationnels et de solutions de télémédecine afin d'apporter des aides à la décision dans la démarche de généralisation de la Télémédecine à l'échelle régionale, inscrite dans ladite feuille de route ;

- **accélérer la diffusion des innovations en matière d'accès au soin** dans les écosystèmes du territoire et leur processus d'intégration dans les milieux médicaux.

De plus, « Territoires de santé de demain » au travers

de ses 34 projets et grâce à l'appui du numérique, **visent à définir et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques efficaces et pérennes de prévention en partant du citoyen, du médecin et des réseaux d'acteurs.**

Cette démarche a notamment comme particularités d'impliquer l'ensemble des acteurs, professionnels de santé, de l'activité physique, associatifs, universitaires, entrepreneurs et habitants.

AMBITION 3 : RÉPONDRE AUX BESOINS D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES EN DÉPLOYANT LE PROGRAMME RÉGIONAL DU TRÈS HAUT DÉBIT (THD)

Le Plan France THD a été initié dès 2011, par un Appel à Manifestation d'Intention d'Investir (AMII) de l'État en direction des opérateurs privés, afin de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont répondu en ciblant un certain nombre de communes constituant des zones

de population relativement denses (toute ou partie des agglomérations urbaines). Les autres territoires se sont pris en main pour éviter une fracture numérique, en engageant **des réseaux d'initiative publique (RIP)** portés par les collectivités locales après avoir constaté la carence de l'initiative privée.

En parallèle de l'accès au THD fixe grâce à la fibre optique, l'État a organisé en février 2018 le « new deal mobile » (couverture mobile ciblée) avec les 4 opérateurs de téléphonie mobile, afin de résorber les zones blanches et de généraliser la 4G d'ici 2025, ainsi que d'assurer la continuité des axes de transport du quotidien. Dans le cadre d'une coordination régionale organisée autour de la Préfecture de Région et du Conseil Régional, avec les 10 départements concernés, le renforcement de cette couverture mobile concourt également à l'accès au haut débit et permet d'assurer certaines continuités de service.

L'objectif visé par la Région est de permettre le raccordement de l'ensemble des 5 132 communes du Grand Est au Très Haut Débit à l'horizon 2023 afin de répondre aux besoins d'aménagement

numérique des habitants et des entreprises et faire du Grand Est une région compétitive et attractive.

OBJECTIF **Finaliser le déploiement du programme régional de développement du THD d'ici 2023.**

Si aujourd'hui les principales zones urbaines (266 communes) bénéficient du déploiement de la fibre optique de par l'investissement des opérateurs privés, les secteurs moins denses, périurbains et ruraux (soit 4 929 communes) resteraient à l'écart du développement numérique sans une intervention forte des collectivités (Région Grand Est et Conseils départementaux).



Selon l'ARCEP, au 30 juin 2020 :

- 3 départements (Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin) ayant non seulement une forte densité de communes sous-investissement privé mais aussi des RIP « anciens », ont une couverture comprise entre 50 et 80 % ;
- 5 départements (Ardennes, Aube, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse) avec des zones privées importantes mais un RIP Losange lancé plus tard sont entre 25 et 50 % de couverture ;
- 2 départements (Haute-Marne, Vosges) n'ayant que de modestes zones d'investissement privé et un RIP Losange lancé plus tard sont entre 10 et 25 % de déploiement de la fibre optique.

Sur les périmètres d'investissement privé des opérateurs, ceux-ci se sont engagés auprès de l'État à déployer la fibre optique, avec l'objectif de rendre éligibles 80 % des locaux à usage d'habitation ou professionnels à fin 2020, et 100 % à fin 2022.

La finalisation de ce programme de développement du THD permettra :

- **l'accès au THD pour les professionnels de santé ;**
- **la création de tiers lieux.**
Pour atteindre cet objectif, la Région Grand Est a instruit en 2020 son 1^{er} appel à manifestation d'intérêt pour soutenir l'émergence de tiers-lieux sur le territoire régional. Les bénéficiaires des aides sont des collectivités, des associations, des porteurs agissant dans la sphère publique ou privée. Ces tiers lieux pourront également contribuer à l'émergence de consultations médicales à distance grâce à la mise en œuvre d'un point numérique unique sur un même territoire de vie ;
- **le soutien à E-Meuse Santé.**
En complément de l'engagement de la Région Grand Est dans ce programme d'investissement d'avenir, son concessionnaire Losange s'y est également associé dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Meuse.

Ainsi, les orientations prioritaires de la Région Grand Est en la matière consistent à fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, publics et privés, pour répondre aux enjeux majeurs sur les ressources humaines en santé dans les prochaines années. Dès 2020, cette démarche volontariste a permis la construction du « **Plan d'actions formations et attractivité des professions de santé** » 2020-2023.

Dans les contextes sanitaire et économique actuels, la Région Grand Est considère le développement et le renforcement de cette première étape comme une priorité sur l'échéance 2024-2027.

OBJECTIF 1

Augmenter le nombre de diplômés, une piste d'action pour faire face à la pénurie.

Ce plan d'actions global qui s'appuie sur une conférence des financeurs associant la Région, l'ARS, Pôle Emploi et les OPCO intègre entre autres mesures :

ACTION 1

Développer l'apprentissage et l'alternance comme voie d'accès à l'obtention d'un diplôme paramédical.

A titre indicatif, le nombre de places ouvertes à l'apprentissage pour la formation d'aide-soignant représentait déjà près de 20 % des places agréées pour 2020/2021. La Région s'engage à favoriser le déploiement de cette voie de formation qui sécurise le parcours des apprenants et facilite leur maintien chez leur employeur.

ACTION 2

Développer la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) Hybride Aide-Soignant (AS).

En 2020, une expérimentation de VAE Hybride vers le Diplôme d'Etat AS a été lancée en Meuse. Ainsi, une vingtaine de salariés ou demandeurs d'emploi bénéficient d'un accompagnement spécifique pour intégrer un parcours de VAE et pourront parallèlement suivre des formations pour valider les modules du cursus d'aide-soignant qui sont rarement validés par la VAE. Ce parcours mixte a pour objectif que les candidats soient diplômés plus rapidement. L'expérimentation sera progressivement étendue sur le territoire du Grand Est à partir de 2021.

ACTION 3

Expérimenter des passerelles entre formations.

En 2020 à Nancy, il a été proposé à des étudiants interrompant leur première année de médecine à l'issue du premier semestre d'intégrer immédiatement le 2^e semestre du cursus infirmier. Cette expérimentation sera étendue et développée sur le Grand Est à partir de 2021.

ACTION 4

Mettre en place des dispositifs d'accompagnement individualisé pour éviter les ruptures de formation.

Selon les difficultés des apprenants, un parcours pédagogique adapté et renforcé est mis en place dans la majorité des instituts de formation du Grand Est.

ACTION 5**Augmenter les quotas et capacités de formation.**

Dès la rentrée 2020, les places de formation ont été augmentées : 144 pour les infirmiers, 467 pour les aides-soignants, 5 places pour les manipulateurs radio, 5 places pour les infirmiers de bloc opératoire, 10 places pour les infirmiers anesthésistes et 10 places pour les infirmiers puériculteurs. Pour la période 2021-2023, en complément du plan de relance de l'Etat, il est prévu d'augmenter progressivement les quotas et capacités de formation principalement des formations d'infirmier et d'aide-soignant. Le plan national prévoit 6 000 places d'infirmiers et 10 000 places d'aides-soignants. L'Etat s'engage à compenser la totalité des coûts liés à la création de ces places supplémentaires.

Parallèlement, l'augmentation du nombre de parcours de formation et de diplômés impose que les locaux des instituts de formation soient dimensionnés de manière adaptée et puissent offrir aux apprenants des conditions de formation optimales tant en terme de sécurité qu'en termes de services pédagogiques et de qualité de vie étudiante.

Malgré l'absence de textes réglementaires précis sur les compétences régionales en la matière et malgré le manque de compensation financière correspondante, **la Région Grand Est a déjà consacré plus de 16 M€ à la rénovation des locaux des instituts de formation.**

Sous réserve d'un co-financement de l'Etat, elle poursuivra cette politique d'intervention volontariste sur la période 2021-2027. Ainsi, certaines opérations telles que l'aménagement de nouveaux locaux pour l'IFSI d'Epinal feront l'objet de co-financements.

La Région Grand Est entend également soutenir le Campus des métiers et qualification (CMQ) « Autonomie et Inclusion » qui résulte d'une mobilisation conjointe des acteurs médico-sociaux et des acteurs de la formation professionnelle, sur le territoire nancéen en 2019. Il s'agit de répondre à l'objectif d'une amélioration continue de la qualité des accompagnements des personnes vulnérables en développant des accompagnements de parcours de vie, les métiers et compétences de demain ainsi que des nouvelles organisations au service des parcours professionnels et de formation. Les diverses innovations et expérimentations amorcées grâce au CMQ ont vocation à essaimer sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Au regard du phénomène, particulièrement prononcé en Nord Lorraine, de départ des professionnels de santé pour aller exercer dans un pays transfrontalier, la Région Grand Est va engager une réflexion sur la possibilité d'ouvrir **une académie transfrontalière franco-luxembourgeoise sur les métiers du soin et du médico-social.**



OBJECTIF 2

Orienter vers les formations sanitaires – un moyen d'assurer l'avenir des professions de santé.

La pandémie COVID-19 a permis de mettre en lumière le rôle essentiel des soignants et a valorisé ces métiers au service de l'humain. Toutefois, force est de constater que le secteur sanitaire et médico-social reste confronté à des reconversions de professionnels en poste et des difficultés de recrutement. Cette situation nécessite la mobilisation de tous les acteurs régionaux notamment au travers du « Plan d'actions formations et attractivité des professions de santé » 2020-2023 évoqué ci-dessus afin de donner l'envie aux jeunes et moins jeunes de choisir de s'orienter vers un métier de ce secteur.

ACTION

Renforcer les actions d'information et d'orientation en faveur des métiers et des formations du secteur sanitaire et social.

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation sanitaire et sociale ainsi qu'en matière d'orientation et de promotion des métiers, **la Région considère la promotion et la valorisation des métiers de ces secteurs comme une priorité sur 2021-2027.**

Sa stratégie globale en la matière est déclinée en un plan d'actions pluriannuel qui repose sur :

- **une démarche partenariale** avec les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation, l'ARS, les Départements, les Branches Professionnelles et les OPCO, les établissements scolaires (Collèges, Lycées) et post-BAC ;
- **une promotion des métiers** donnant l'information juste et nécessaire aux futurs apprenants

au travers d'un guide numérique des métiers, regroupant 45 métiers du secteur qui a été édité et comprend l'ensemble des informations pratiques du métier. Une thématique « Santé » est proposée dans la boîte à outils Orient'Est ;

- l'organisation d'un évènement phare annuel : le forum des carrières sanitaires et sociales à destination du grand public ainsi que du public scolaire en démarche d'orientation, permettra d'appréhender les métiers selon 3 points : la formation, les gestes techniques du métier, les réalités professionnelles déclinées par les professionnels en activité. En 2020, le forum en présentiel a été remplacé par un salon virtuel qui sera probablement reconduit à l'avenir ;
- les outils et dispositifs régionaux tels que : la Boîte à Outils Orient'Est, le portail de « Orient'Est » qui propose : un agenda de l'Orientation, un annuaire de l'orientation, un e-portfolio ainsi que la création d'un réseau d'ambassadeurs métiers ;
- le soutien financier ou logistique aux évènements locaux organisés par nos partenaires et par les instituts de formation (portes ouvertes notamment) ;
- des actions d'information ont été menées auprès des Instituts de formation mais aussi du public scolaire et vers les enseignants

concernant le Handicap : accéder aux métiers de la Santé lorsque l'on est en situation de handicap est tout à fait possible ;

- une valorisation du financement de la formation par la Région, en précisant les conditions d'accès aux bourses, les lieux de formation ainsi que les débouchés en terme d'emplois.

Le service sanitaire : un moment privilégié pour sensibiliser les étudiants à la prévention.

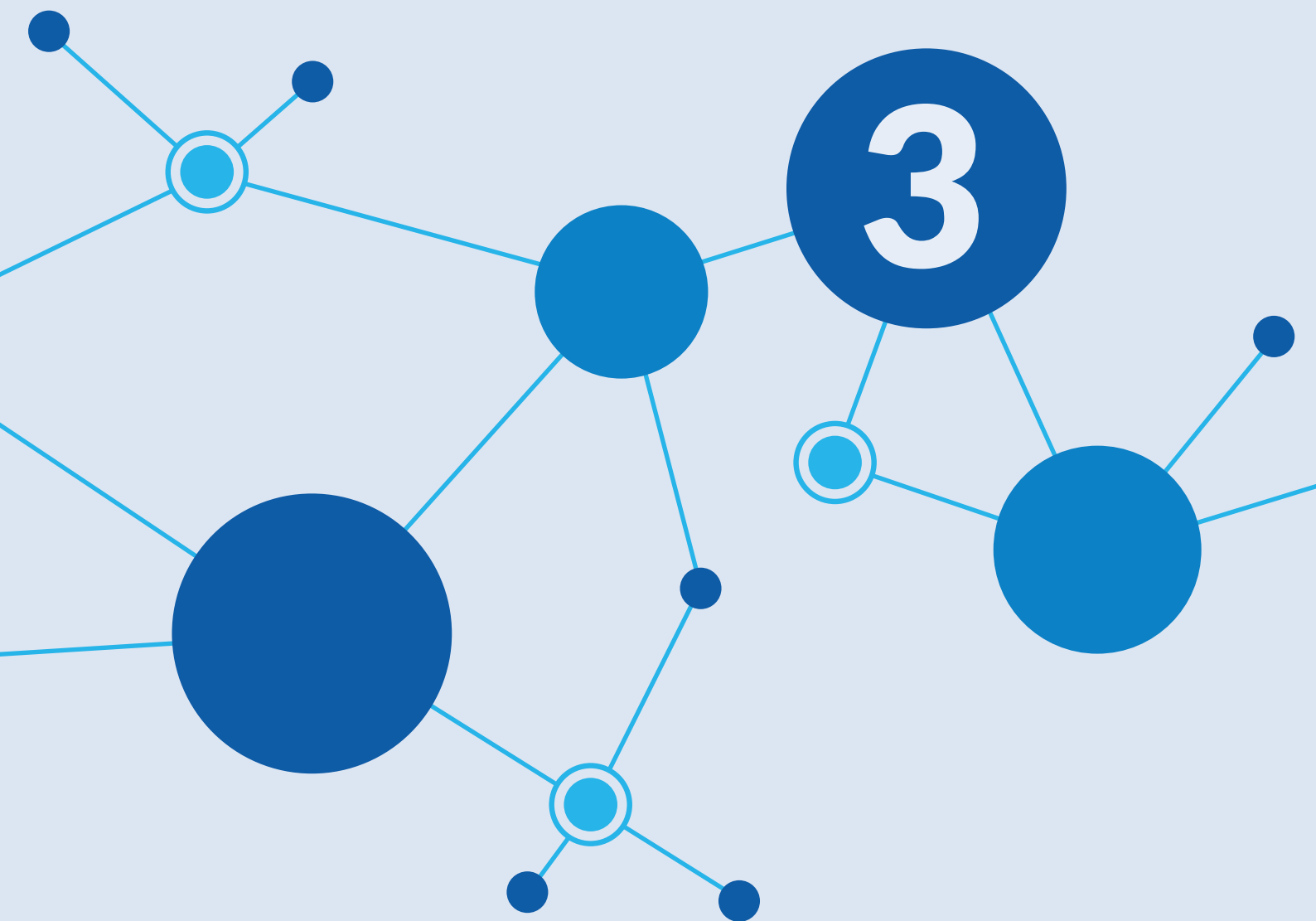
Le service sanitaire est un dispositif intégré aux formations des étudiants des professions de santé entré en vigueur à la rentrée 2018.

Ses objectifs sont d'initier les étudiants aux enjeux de prévention primaire, de permettre la réalisation concrète de préventions primaires, de favoriser l'interdisciplinarité et d'intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

La Région Grand Est participe au comité de pilotage régional du service sanitaire et en soutient la mise en place.

Étant donné l'ampleur de la crise sanitaire actuelle, la Région demandera que la prévention de la COVID-19 soit un des thèmes prioritaires du service sanitaire dans les prochaines années. Le service sanitaire devra également être élargi à d'autres lieux de stage en particulier les EHPAD et les entreprises.

Les moteurs de l'attractivité de la santé en Grand Est



La santé est un formidable vecteur d'attractivité, d'innovation et de coopérations dont le Grand Est souhaite exploiter toutes les ressources au service de l'amélioration de la qualité de vie.

Devenir une région thermale attrayante, offrir au travers de la culture des solutions thérapeutiques et de prévention innovantes sont des domaines sur lesquels la Région entend capitaliser tant ils permettent de valoriser un savoir-faire local et promeuvent le développement d'emplois locaux.

L'innovation en santé est un secteur dans lequel la région Grand Est dispose d'atouts solides et reconnus. Il appartient maintenant de renforcer ces atouts et de poursuivre la création d'un écosystème dynamique. L'innovation permettra aussi de développer le concept original d'hôpital 4.0 afin de permettre que les solutions innovantes soient mises au service du monde hospitalier dans l'objectif d'améliorer ou de faciliter un certain nombre de process.

Enfin, et c'est là un champ particulier du Grand Est en matière de santé, la Région entend poursuivre et pérenniser cette spécificité de la coopération transfrontalière sanitaire. La crise sanitaire liée à la COVID 19 l'a démontré : la solidarité transfrontalière est un ciment qui unit les peuples au-delà des frontières. Le bassin de vie transfrontalier, que ce soit en période dite de « routine » ou de crise, est un espace dont les frontières ne sont que théoriques. L'intensification des expérimentations transfrontalières en matière de santé permettra de consolider la coopération plus globale sur d'autres domaines. C'est un formidable outil dont la Région Grand Est peut faire bénéficier ses habitants en matière d'accès aux soins.

AXE 1 - DES RESSOURCES NATURELLES ET UNE RICHESSE CULTURELLE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

AMBITION 1 : UNE NATURE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ

La Région Grand Est a pour projet d'accompagner les établissements thermaux dans leurs travaux visant à améliorer la qualité des prestations, encourager la création d'équipements de bien-être, de remise en forme et d'équipements thermo-ludiques dans les stations thermales. Les travaux de création, d'extension et de rénovation des établissements thermaux et d'espaces de bien être permettant de diversifier l'activité des cures thermales sont ainsi éligibles à la politique régionale pour le thermalisme et le bien-être.

La Région Grand Est encourage également les initiatives de la Fédération Thermale du Grand Est, qui vise à fédérer les huit établissements thermaux du Grand Est. A ce titre, cette fédération a lancé une étude stratégique sur le thermalisme (dont les conclusions ont été rendues le 18 décembre 2018), encouragée et soutenue financièrement par la Région Grand Est et la Banque des Territoires. L'étude a porté sur une analyse des clientèles, des retombées économiques, des enjeux du thermalisme, puis sur la proposition d'orientations stratégiques à l'horizon 2028.

Plusieurs axes de développement de la filière ont été identifiés : soutien aux investissements, innovation, recherche et développement, sensibilisation, formation et recrutement du personnel médical, promotion et communication, suivi et évaluation. Ces axes de développement ont été intégrés dans la stratégie de la filière thermalisme et bien-être, mise en place par la Région Grand Est, qui reprendra son cours dans les années à venir, après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

La stratégie de la Région Grand Est en matière de thermalisme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large de smart tourisme et de tourisme durable d'une activité qui lie bien-être santé et nature, respectueuse de l'environnement. Ce mouvement enclenché avant la crise sanitaire s'est accéléré depuis, notamment sur la partie digitalisation.

Le concept de « smart tourisme », qui caractérise l'impact des nouvelles vagues d'innovations digitales, durables et infrastructurelles imposées au secteur du tourisme, incarne parfaitement

la vision que souhaite aujourd'hui privilégier la Région Grand Est en matière de stratégie touristique, avec deux axes prioritaires :

- **responsable & durable** : économiquement, socialement, écologiquement ;
- **digital** : pilotage stratégique basé sur les données, pilotage opérationnel basé sur l'agilité et le développement de services et d'infrastructures intelligentes.

OBJECTIF 1

Offrir un thermalisme séduisant en région Grand Est.

Les enjeux actuels et à venir du thermalisme sont liés à **la fidélisation de la clientèle** mais également à **son renouvellement**. Cela passe par **la mise à niveau des infrastructures** des établissements thermaux dans un souci **d'attractivité permanent**.

Il s'agit également de **faire évoluer le modèle thermal** via notamment la réduction de la dépendance vis à vis des cures conventionnées et **d'investir davantage en suivant des orientations stratégiques mieux affirmées**. Ainsi, **la mise en place de mini cures thermales s'adressant à toute personne désireuse de prendre soin d'elle**, mais qui ne dispose pas du temps nécessaire au suivi d'une cure conventionnée 18 jours, sont déjà proposées.

Enfin, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a profondément impacté le fonctionnement traditionnel des cures thermales. C'est pourquoi, parmi les propositions faites pour relancer l'activité, celle **de proposer des cures, qui seraient remboursées par la Sécurité Sociale sous un format plus court que les cures 18 jours actuels**,

dans le but d'accueillir les patients qui ont été touchés par la COVID-19, est sérieusement mise en avant.

ACTION

Soutenir les investissements initiés par les établissements thermaux.

La Région Grand Est possède un dispositif d'aide dédié. La partie liée à l'innovation, la recherche/développement est soutenue par la Région Grand Est mais le pilotage est assuré par la Fédération Thermale du Grand Est, et le Pôle de l'eau, Hydréos, qu'elle a délégué sur cette mission, tout comme la partie promotion/communication, pour laquelle l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est apportera son concours.

Ce qui est relatif à **la formation/recrutement du personnel médical, est suivi par la Fédération Thermale du Grand Est, en lien avec les universités du Grand Est**. Enfin, **le travail du suivi et de l'évaluation de l'activité thermique** est assuré par la Fédération Thermale du Grand Est, en lien avec l'observatoire de l'économie des stations thermales, qui devrait être installé prochainement par la Fédération thermique et climatique française, notamment.

OBJECTIF 2

Placer le Grand Est parmi les destinations bien-être.

Les enjeux actuels et à venir pour le bien-être concerne essentiellement **la mise en réseau des acteurs du thermalisme et de loisirs (8 stations) et ceux qui proposent uniquement du bien-être comme principal levier**



(17 établissements, charte SPA in Alsace). Ainsi, il s'agira de mettre en place une politique qui placera le Grand Est parmi les destinations bien-être.

ACTION

Accompagner les hôteliers pour se positionner sur le secteur du bien-être.

La Région Grand Est dispose d'un règlement de **soutien à l'hôtellerie qualitative** qui lui permet **d'accompagner les hôteliers dans leur volonté de créer un espace bien-être** dans un projet de rénovation globale de leur établissement. Ainsi, il sera

possible de déployer **un réseau d'hébergements bien-être**.

Par ailleurs, la Région Grand Est peut **accompagner**, de la même manière, **les établissements thermaux qui désirent se positionner sur ce secteur du bien-être** en soutenant les investissements inhérents.

Tout cela concourra à **augmenter l'attractivité de l'offre de bien-être et ainsi augmenter l'attractivité des territoires concernés en vue d'enrichir l'offre** (hôtelière, de service, ...).

La Région Grand Est sera accompagnée dans la démarche par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et par la Fédération Thermale du Grand Est.

AMBITION 2 : FAIRE DE LA CULTURE UNE SOURCE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

Pour les citoyens interrogés, la santé est aussi un état d'esprit : si les habitants se sentent bien dans leur région, la santé et le bien-être seront améliorés.

La question culturelle et artistique dans le secteur de la santé est traitée depuis de nombreuses années par l'Etat, les collectivités territoriales et de nombreuses associations.

La Région Grand Est peut avoir un rôle de médiateur actif pour intégrer la culture dans le monde du soin et de la santé.

OBJECTIF 1 Protéger l'usager et le professionnel ou amateur.

ACTION 1

Promouvoir des actions de prévention santé en direction des publics et des professionnels (artistes, techniciens, autre personnel).

Exemple : lutte contre les risques auditifs.

ACTION 2

Engager une réflexion avec les professionnels du plateau médical de la Région en vue de mettre en place des dispositions techniques favorables aux bonnes conditions sanitaires des activités artistiques.

OBJECTIF 2

Accompagner l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin ou de handicap.

ACTION 1

Favoriser des projets artistiques (expositions, ateliers thérapeutiques...) partagés avec les usagers et des personnels du secteur de la santé.

ACTION 2

Développer la résidence artistique dans les structures sanitaires et médico-sociales.

Ces résidences artistiques favorisent le temps et l'interconnaissance artistes-patients-communauté des salariés de la santé.

ACTION 3

Contribuer au développement de l'Art Thérapie en soutenant des actions de formation destinées aux professionnels de santé concernés.

ACTION 4

Valoriser la prise en compte des personnes porteuses de handicaps dans les festivals soutenus par la Région (exemple Festival « Ciné-sourds » à Reims).



OBJECTIF 3
Poursuivre un programme
pluriannuel d’étude
et de valorisation
des connaissances
sur le patrimoine
et l’histoire de la santé
en région Grand Est.

ACTION 2

Valoriser au travers du Comité
d’Histoire Régionale (CHR)
les travaux et recherches historiques
des associations s’intéressant
au patrimoine et à l’histoire
de la santé dans le Grand Est.

ACTION 1

Étendre les actions du Service
de l’Inventaire et du Patrimoine
culturel du Grand Est aux champs
du patrimoine hospitalier
et de l’histoire universitaire
hospitalière, aux sanatoriums
et aux hôpitaux psychiatriques.



AXE 2 - L'INNOVATION ET LA RECHERCHE EN SANTÉ : MOTEURS ET VECTEURS DE TRANSITION

La R&D et l'innovation sont des marqueurs forts du secteur de la santé dans le Grand Est. La Région Grand Est compte plus de 400 entreprises dans les seuls domaines des biotechnologies et des technologies médicales, l'importance du domaine de la santé dans la dynamique économique régionale (plus de 150 000 emplois), étant encore beaucoup plus massive si l'on tient compte des sous-traitants et fournisseurs de ces industries, et que l'on élargit aux activités liées aux équipements de protection des personnels médicaux et soignants notamment.

Ce tissu d'entreprises se compose de sites industriels majeurs dont près d'une cinquantaine d'entre eux dédiés à la production de médicaments, de plusieurs entreprises de visibilité internationale dans le domaine de la recherche et développement, ainsi que d'un réseau dense de sous-traitants et de startups.

Les interrelations entre ces entreprises et les acteurs académiques régionaux sont particulièrement denses, en témoignent les dynamiques de clusters et pôles de compétitivité ancrées de longue date sur les territoires.

AMBITION 1 : METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'ACCÉLÉRATION DES INNOVATIONS EN SANTÉ STRUCTURÉE AUTOUR DE TROIS PRIORITÉS : INDUSTRIE, ACADÉMIE, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

OBJECTIF 1

**La priorité Industrie
de la santé : accompagner
100 créations d'entreprises
et projets R&D.**

régional d'innovation dans le domaine de la santé se traduit notamment par l'objectif retenu dans le Business Act Grand Est **d'accompagner 100 créations d'entreprise et projets de R&D** (Recherche et développement) dans ce domaine au cours de la période 2020-2025.

L'enjeu d'accélération de l'innovation et de développement de l'écosystème

En cohérence avec les axes de la future stratégie de spécialisation intelligente



Grand Est (S3), dont la santé compose une des trois thématiques structurantes (avec la bioéconomie et l'industrie), cette démarche d'accompagnement et d'accélération sera concentrée autour de trois priorités sectorielles :

- **les biotechnologies médicales**
(dont la bioproduction, la formulation et synthèse de biomédicaments, ainsi que les thérapies innovantes et les enjeux liés à leur acceptabilité), qui présentent en Grand Est des capacités de développement d'innovations moteur dans la transition sociale, pour les progrès apportés intrinsèquement à la santé et par conséquent au bien-être des populations ;
- **les outils et solutions numériques pour la santé**, incluant le développement de la e-santé et de ses applications en prévention, autodiagnostic, téléconsultation, télésurveillance, télémedecine et télé-expertise, qui poursuivent notamment les objectifs d'accès égal et facilité aux soins sur les territoires, de réduction des risques d'hospitalisation, et d'optimisation de la prise en charge globale du patient dans son parcours ;

- **les dispositifs médicaux**, notamment implantables (DMI), dont le développement de la performance a pour objectif d'améliorer le bien-être des patients, notamment de favoriser le bien vieillir.

De façon connexe à ces trois priorités, des travaux dans le domaine industriel liés à la fonctionnalisation des matériaux (pour les dispositifs médicaux en particulier), ou dans la bio économie avec le développement de molécules biosourcées (pour les biotechnologies), thématiques également inscrites dans la S3, pourront venir enrichir cette dynamique de projets innovants à destination des marchés de la santé.

ACTION 1

Inscrire les industriels régionaux de la santé dans les transitions du Business Act.

Acteurs industriels de premier rang parmi les filières industrielles du Grand Est, les sites industriels régionaux contribuant à la production des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques sont une cible privilégiée

des programmes d'accompagnement initiés par la Région en matière de **transition vers l'industrie 5.0** (renforcement de l'automatisation, de la digitalisation, et déploiement de briques technologiques nouvelles telles que la fabrication additive), ainsi que de la **décarbonation des procédés** de fabrication. Un appui sera également proposé auprès de ces industriels dans le cadre de programmes visant à les conseiller dans la **sécurisation de leurs circuits d'approvisionnement**, et l'identification de fournisseurs alternatifs nationaux et régionaux.

ACTION 2

Déployer un « Airbus du médicament » en s'appuyant sur la coopération transfrontalière.

L'enjeu majeur de souveraineté sanitaire réside également dans la capacité des territoires à innover dans le domaine de la production de médicaments nouveaux, et en particulier à faire émerger une filière pour les futures thérapies innovantes biologiques, ou biothérapies, le marché évoluant vers une présence de plus en plus forte de ces dernières. Avec l'appui du pôle Biovalley et en partenariat avec la Banque des Territoires, la Région engage une démarche associant les industriels de la filière de production de médicaments sur son territoire, ainsi que sur les territoires voisins, afin de **comprendre et anticiper les défis de l'industrialisation d'une filière de bio production de médicaments** entre acteurs allemands, suisses, belges, et français, et dont le territoire Grand Est pourrait être au cœur. Cette réflexion commune et cette coordination visent à terme le déploiement d'un « Airbus du Médicament », en s'appuyant sur la coopération transfrontalière.

OBJECTIF 2

Attirer et soutenir les talents et les infrastructures de recherche de pointe.

En cohérence avec les objectifs de la SRESRI (Stratégie Régionale Enseignement supérieur, Recherche et Innovation Grand Est 2020/2030), et au regard notamment des compétences d'excellence qui caractérisent le territoire régional dans la santé au sens large (4 prix Nobel en activité, 15 LabEx et 13 Equipex), les priorités thématiques de la S3 pré-citées guideront également les interventions de la Région en matière d'attractivité et développement des talents dans la sphère académique, ainsi que de soutien aux infrastructures de recherche de pointe. Il s'agira de créer les conditions favorables au transfert de compétences et savoirs de haut niveau issus de la recherche régionale vers le tissu entrepreneurial et industriel.

ACTION 1

Soutenir les solutions innovantes des entreprises et acteurs régionaux.

En complément des différents dispositifs d'accompagnement à la maturation, à l'amorçage et à la croissance (ingénierie d'incubation, aides directes, ingénierie financière) des entreprises et projets innovant dans le domaine de la santé, la Région apportera également son concours aux démarches permettant de **favoriser et valoriser l'intégration et l'expérimentation en Grand Est de solutions innovantes développées par les entreprises et acteurs régionaux**, à travers le soutien à des démarches comme E-Meuse Santé, la mise en place de collaborations entre startups, PME, et grands groupes avec l'appui

du pôle Biovalley France, ou encore le déploiement de démonstrateurs dans les territoires avec le concours de l'Agence Grand E-nov +.

ACTION 2

Les Territoires d'Innovation (ex Territoires d'Innovation de Grande Ambition), des territoires d'expérimentation au service du déploiement de nouvelles technologies.

Le soutien aux Territoires d'Innovation (TI), anciennement Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), s'inscrit dans le 3^e volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) lancé par le Gouvernement sur l'axe Valorisation de la recherche, doté de 3 Mds € et plus précisément dans l'action « démonstrateurs et territoires d'innovation ». Le volet TI y est doté de 450 M€ sur 10 ans, dont 150 M€ de subventions et 300 M€ de fonds propres.

L'ambition générale est d'identifier des territoires visibles et attractifs pour mettre en œuvre de nouvelles technologies (numérique, santé, habitat, traitement des déchets, énergie, mobilité, sécurité...). Cette action se propose de sélectionner des territoires d'intérêt national, dans lesquels se concentreraient des technologies émergentes testées en coordination avec les acteurs locaux et en y associant les usagers.

Trois projets ont été retenus pour le Grand Est dont deux concernent la santé et en particulier la e-santé :

- « **La santé en mouvements, une ambition partagée** » porté par l'Eurométropole de Strasbourg qui repose sur une réflexion globale sur la santé et le bien-être en matière de prise en charge des personnes à risques, de prévention pour améliorer la santé des citoyens, et d'adaptation du cadre de vie. Une des composantes

du projet repose sur le développement d'une plateforme d'excellence d'expérimentation d'intelligence artificielle, d'IoT, de Big Data et de deep learning pour la prévention des risques.

- « **La Meuse, territoire d'innovation pour l'e-santé en milieu rural** » (E-Meuse Santé) porté par le Département de la Meuse qui est un programme de transformation des organisations et des services du secteur santé et social, tirant profit de l'innovation numérique, afin d'améliorer l'accès aux soins et l'accompagnement des personnes, en faisant évoluer l'offre des opérateurs économiques.
- « **Le projet Des Hommes et des Arbres** », initié par la Métropole du Grand Nancy en lien avec les territoires du Sud Lorraine et des Vosges du Nord, vise à favoriser le bien-vivre commun des hommes et des arbres, en développant sur son territoire une ingénierie d'excellence des services rendus par les arbres. Il prévoit le déploiement d'actions innovantes mettant en valeur la place des arbres dans notre quotidien, y compris en résonance direct avec des enjeux sanitaires, par exemple à travers la démonstration et la valorisation des bienfaits thérapeutiques et sociaux des jardins et espaces arborés.

Afin de soutenir les projets, la Région s'engage à :

- **poursuivre les démarches engagées par les 3 TI** qui en sont encore à leurs prémices et affirmer leur rôle d'apporteur d'ingénierie dans le déploiement notamment de la télémédecine (cf. partie II, axe 2 ambition 2);
- **approfondir les complémentarités déjà identifiées entre les 3 TI et mutualiser certains projets** comme l'évaluation des actions qu'ils portent, le rapprochement des fonctions socles afin de faire

réseau mais également pour permettre le développement d'outils communs et enfin le positionnement des TI comme un atout en terme d'attractivité par les entreprises ;

- **poursuivre la réflexion sur le financement des projets e-santé.**

OBJECTIF 3

Mettre en œuvre le Plan Intelligence Artificielle de la Région.

L'intelligence artificielle (IA) appliquée à la santé est un domaine en plein essor avec de multiples applications.

On peut identifier trois utilisateurs finaux de ses applications :

- Le patient avec des solutions de prévention et de suivi thérapeutique ;
- Le praticien de santé avec des solutions d'amélioration de la performance de soin ;
- Le chercheur avec des outils d'aide à l'analyse scientifique.

Elle peut ainsi améliorer chacune des étapes du parcours de soin.

Les cas d'usage de l'IA peuvent également s'étendre directement aux industriels de la filière, avec des applications dans les processus de développement, production, et appui à la diffusion de solutions innovantes, aussi bien dans le domaine des biotechnologies (appui à l'analyse fine de données pour le développement et la prescription de nouveaux traitements), que des dispositifs médicaux ou solutions de e-santé (outils d'assistance au diagnostic et à l'acte basés sur l'imagerie médicale et/ou la robotique s'appuyant sur l'IA). Enjeu de territoire, d'attractivité et de développement économique,

le Plan Intelligence Artificielle

de la Région, élaboré en lien avec Grand E-nov+, a été adopté en séance plénière le 20 juin 2019. Il concerne trois filières prioritaires du SRDEII dont la santé.

Ce Plan Intelligence artificielle s'articule autour de 4 axes ou actions :

ACTION 1

Booster la compétitivité des entreprises par l'intelligence artificielle.

Il s'agit par exemple de soutenir des projets collaboratifs, permettant la création de nouvelles solutions ou nouveaux usages. Dans le cadre des dispositifs d'accompagnement prévus à cet effet, **une priorité est ainsi donnée aux projets visant le développement de cas d'usage de l'IA dans la filière santé.**

ACTION 2

Soutenir l'excellence scientifique en intelligence artificielle et assurer son rayonnement et sa valorisation.

Le Grand Est dispose de forces de recherche en matière de santé reconnues internationalement. Il s'agit d'accompagner cette excellence scientifique par le développement de chaires telle que la chaire IA AI4ORSafety portée par l'Unistra (IA appliquée à la sécurité dans les blocs opératoires), le financement de thèses IA à travers l'appel à projet de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) ou ceux de la Région Grand Est.

ACTION 3

Dynamiser les start-ups depuis la formulation d'une idée jusqu'à la levée du premier million d'euro en fédérant tous les acteurs de l'entrepreneuriat.

La Région Grand Est porte un parcours d'accompagnement complet des startups qui est renforcé pour les projets d'IA par un soutien financier supplémentaire.

ACTION 4

Créer une plateforme de données de santé HDS (Hébergeur de Données de Santé)¹.

Pour exploiter pleinement le potentiel que représente l'utilisation de la donnée de santé notamment pour des applications en matière d'IA, une plateforme de données de santé HDS va être créée.

L'objectif de cette plateforme est de mettre à disposition des porteurs de projets (startups, équipes de recherche...) tous les moyens de stockage, d'analyse, de test et plus globalement d'accompagnement afin de développer des solutions innovantes pour :

- Améliorer le parcours de soin et la prévention,
- Favoriser une médecine personnalisée et de précision sur la base de données de santé et d'intelligence artificielle,
- Permettre un suivi épidémiologique.

Cette plateforme s'appuiera sur l'entrepôt de données de santé alimenté par différentes sources et porté par l'association PRIeSM. L'hébergement des données respecte toutes les normes et réglementation en la matière (HDS, RGPD...) et dispose à travers PRIeSM d'une gouvernance assurant un contrôle juridique, éthique et technique de l'utilisation des données conservées.

Deux projets structurants sont également initiés en lien étroit avec la Région sur le champ des données de santé :

- **PredictEst**, plateforme numérique basée sur l'analyse statistique et la modélisation épidémiologique visant à optimiser la gestion de l'épidémie de la Covid-19 sur le plan sanitaire, économique et territorial. Son objectif à terme est un déploiement continu dans le cadre du suivi d'autres virus ou pathologies.;
- **Clinnova** : projet d'envergure dans le cadre de la constitution de la Vallée européenne de l'IA, avec pour objectif d'améliorer la prise de décision clinique en intégrant les données de santé et l'IA comme élément central de la recherche translationnelle.



¹ L'Hébergement de Données Santé HDS est un label délivré suite à un audit de l'ASIP (Agence du Numérique en santé) qui atteste que les exigences de la loi en matière de données de santé à caractère personnel sont bien respectées.

AMBITION 2 : DÉVELOPPER UN PROJET RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HÔPITAUX DANS LEUR TRANSFORMATION : « L'HÔPITAL 4.0 »

À l'instar de la situation qui a entraîné la 4^e révolution industrielle dénommée « Industrie 4.0 », l'hôpital doit faire évoluer son activité, son organisation, ses process et ses services.

Pour cela, cet hôpital en mutation doit tirer profit des nouvelles technologies et plus particulièrement des innovations liées aux technologiques numériques (automatisation, robotisation, intégration d'outils d'aide à la décision ou de solutions telles que la RFID², réalité augmentée, impression 3D et exploitation des données en lien avec l'intelligence artificielle et la cybersécurité) mais également des expérimentations abouties en France ou à l'étranger en matière d'organisation, de gestion des flux ou encore de formation.

Cette approche se veut avant tout au service de l'amélioration des soins au patient, de son séjour mais également des conditions de travail des soignants. Elle doit également contribuer à l'optimisation des processus hospitaliers pour une meilleure gestion financière et une sécurité optimale tant au niveau des flux (matériels, données, humains) que dans les activités et les infrastructures.

Ce défi d'amener le plus grand nombre d'établissements de santé vers une organisation qui réponde à ces attendus s'inscrit pleinement dans la dynamique soutenue

par le Projet Régional de Santé 2020-2028 du Grand Est, le Plan Numérique Santé national et s'inscrit dans l'axe santé du plan de relance établi suite au Ségur de la Santé³.

Ce dernier prévoit des financements dédiés pour accompagner les hôpitaux dans leurs projets de modernisation les plus structurants (rénovation, construction, innovation). Il favorise en particulier les démarches partenariales, notamment avec les acteurs de la ville (2,5 Md€ en 5 ans) et flèche un budget pour le « rattrapage numérique en santé (Hôpital) » de 1,4 Md€.

L'hôpital 4.0, fruit de la transformation des établissements de santé.

La transformation des établissements de santé est en perpétuel mouvement qu'elle soit guidée par une nécessité d'adaptation aux nouveaux défis diagnostiques ou thérapeutiques, de construction, de réhabilitation ou encore de modernisation des secteurs de production (logistiques, blanchisseries, cuisines...).

Toutefois, on constate que ces progrès sont « éclatés ». Pour exemple, un établissement a développé une activité embarquant ce qu'il y a de plus novateur dans un secteur quand un autre sera à la pointe au niveau logistique... Ou encore dans un même établissement, un secteur sera « high tech » tandis que les autres fonctionneront sur la base d'organisations obsolètes.

² Radio Frequency Identification

³ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_plfss_2021.pdf et https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/administrations?field_thematique_target_id%5B7258%5D=7258



Le contexte hospitalier diffère de celui de l'industrie, de par la complexité de la réglementation qui encadre ce secteur, des flux et des systèmes d'information impliqués (avec ces contraintes d'interopérabilités ou d'interphasages), de la multiplicité des référentiels d'activités, de la nécessaire gestion de données sensibles, de l'imbrication du privé et du public ou encore du professionnel avec la sphère privée des patients. Et tout ceci autour d'enjeux sociétaux majeurs liés à la santé.

Cette complexité doit être intégrée dans toute stratégie de changement engagée au sein des établissements de santé au même titre que la dimension humaine et éthique qui caractérise leur raison d'être.

Comme pour l'industrie, l'exploitation des nouvelles technologies, telles que celle du jumeau numérique, pourra permettre d'optimiser les flux et les ressources, d'améliorer les organisations pour

plus d'efficacité mais surtout elle doit être réalisée au bénéfice des usagers, centrée autour des « parcours patients » mais aussi de la communauté des professionnels concernés.

L'acceptation et l'intégration dans les métiers et pratiques des solutions et outils proposés permettront leur utilisation par les professionnels.

Cette transformation induira des changements organisationnels qui devraient rendre plus efficaces, rapides et faciles certaines tâches, permettant aux professionnels d'avoir une bien meilleure qualité de vie au travail : plus de temps à consacrer aux interactions humaines et aux patients, être plus disponibles et moins contraints.

Pour les patients et citoyens, une prise en charge adaptée et personnalisée tant du point de vue des traitements que du relationnel contribuera également à une meilleure prise en soin, une amélioration de leur état de santé voire de leur qualité de vie.

Au-delà du gain pour les citoyens-patients, les professionnels et les structures de santé elles-mêmes, il est à souligner que cette dynamique d'évolution, voire de transformation, est génératrice de valeurs.

Pour exemple :

- **L'Institut Montaigne⁴** estime que les gains pour la France liés au déploiement de l'e-santé se chiffrent entre 16,1 et 22,3 milliards d'euros (annuels),
- 70 millions de m² de bâtiments de santé sont à transformer dans les années à venir.

L'hôpital 4.0 de la région Grand Est.

« L'hôpital 4.0 de la région Grand Est » est un concept novateur qui se veut être un outil au service des professionnels et décideurs du secteur de la santé souhaitant faire évoluer leurs organisations, leurs process et leurs outils.

Sa finalité est de rendre lisibles et accessibles des modèles stratégiques, organisationnels mais également des techniques éprouvées et/ou innovantes dans des domaines considérés comme nécessaires par les acteurs régionaux concernés.

Il est à la fois un laboratoire de réflexion (Think Tank), de recherche ou d'adaptations de solutions technologiques mobilisables y compris de haut niveau, allant du soin aux activités logistiques en passant par des démarches

de type « bâtiments intelligents »

mais également un support permettant un recensement documenté des démarches existantes en région, en France ou encore à l'étranger. Eléments qui viendront fournir « **une bibliothèque des connaissances** » à disposition des professionnels-décideurs impliqués dans la transformation de leurs établissements.

C'est une structure qui mobilise des professionnels du champ de la santé et du monde universitaire, du secteur de l'innovation, de la recherche, des technologies innovantes...

La Région, d'ores et déjà impliquée dans l'innovation au service de la santé, souhaite mobiliser cette expertise pour porter la création de l'hôpital virtuel.

La Région propose d'engager, avec ses partenaires, la construction de l'Hôpital 4.0, dès 2021, en initiant des travaux autour des 5 premières thématiques :

- la gestion des flux humains, des données, techniques en milieu hospitalier,
- la télémedecine avec toutes ses composantes incluant la pré- ou post-hospitalisation,
- l'autonomisation du patient à l'hôpital mais également dans son lieu de vie,
- les bâtiments intelligents,
- l'automatisation à l'hôpital.

4 « E-santé : augmentons la dose ! » Institut Montaigne - Rapport - Juin 2020



AXE 3 - LA SANTÉ, UN SUJET MAJEUR DE LA POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE DE LA RÉGION

OBJECTIF 1

Améliorer l'égalité d'accès aux soins dans les zones frontalières et accompagner de nouvelles synergies entre établissements hospitaliers du Grand Est et des territoires frontaliers (Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg et Suisse du Nord-Ouest).

Pourquoi des engagements transfrontaliers ?

Frontalière de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse, **la Région Grand Est entretient de longue date des relations avec ses voisins dans le cadre des espaces de coopération transfrontalière que sont la Grande Région⁵ et le Rhin supérieur⁶, ainsi qu'au sein de l'Ardenne franco-belge.**

Cette spécificité territoriale, qui fait du **Grand Est la première région frontalière de France** (et la seule frontalière de l'Allemagne), concerne le quotidien de dizaine de milliers d'habitants de territoires frontaliers

dont la vie est rythmée par le passage fréquent d'une frontière (pour des raisons familiales, personnelles ou professionnelles), ainsi que de plus de 170 000 travailleurs frontaliers employés au Luxembourg, en Allemagne, en Suisse ou, dans une moindre mesure, en Belgique.

La Région Grand Est a ainsi observé avec grand intérêt la conclusion, ces dernières années, d'accords intergouvernementaux, qui n'engagent pas directement la Région, afin d'organiser et de réguler l'accès aux soins (du quotidien ou en situation d'urgence) entre la France et la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, et avait inscrit en décembre 2018 dans ses orientations stratégiques transfrontalières l'objectif « *d'améliorer le quotidien des citoyens* » et notamment de « *concourir à toute initiative visant à améliorer le bien-être, l'accès aux soins des citoyens du Grand Est sur les espaces frontaliers et notamment encourager les coopérations dans le domaine de la santé par le développement des Zones Organisées aux Soins transfrontaliers* ».

La crise sanitaire a mis à nu les interdépendances fonctionnelles entre le Grand Est et nos partenaires frontaliers, et la nécessité

⁵ Wallonie, Luxembourg, Sarre et Rhénanie-Palatinat

⁶ Rhénanie-Palatinat (sud du Palatinat uniquement), Bade-Wurtemberg et les cantons de la Suisse du Nord-Ouest



d'une meilleure intégration des offres de soin dans les zones frontalières et de la structuration du dialogue entre autorités sanitaires et hospitalières, en facilitant pour se faire également le dialogue politique avec nos partenaires frontaliers.

C'est dans ce sens que la Région Grand Est avait, dès la mi-mars 2020, initié avec la Préfecture de Région une cellule de contact franco-allemande, associant les Länder frontaliers, le niveau fédéral (*Auswärtiges Amt*, ministère fédéral de l'intérieur), l'ARS, les Départements frontaliers et le ministère de l'Intérieur, afin de faciliter un échange d'informations et de demandes à 360° entre partenaires allemands et français, ainsi que la structuration du dialogue entre autorités compétentes pour organiser des transferts de patients du Grand Est vers l'Allemagne. De même, la Région a observé et suivi la mobilisation progressive

des instances de coopération du Rhin supérieur et de la Grande Région pour déployer une observation épidémiologique transfrontalière et créer les conditions de la confiance entre partenaires frontaliers, grâce à l'engagement, côté français, de l'ARS. Le réseau des structures d'information pour les frontaliers (*Frontaliers Grand Est*, *Centre européen de la consommation*, réseau des *Infobests*, *Euro-Institut*, *Maison ouverte sur l'Allemagne*, *Maison du Luxembourg*), fortement soutenu par la Région, a également contribué à mieux informer les habitants de la zone frontalière sur la continuité de leurs droits sociaux et à une couverture médicale durant la crise.

L'ambition de la Région aujourd'hui et demain est ainsi de faciliter et d'accompagner l'émergence de nouvelles offres et de nouveaux services pour les habitants des zones frontalières, ainsi que la structuration d'une politique globale de coopération

transfrontalière en matière de santé publique, en intervenant en appui de l'ARS et des acteurs de la santé publique de manière proportionnée à ses compétences et ses moyens, et en facilitant le portage politique par nos partenaires allemands, belges, luxembourgeois et suisses.

Ces interventions devront également être complémentaires des engagements portés par tous les acteurs de la santé publique, ainsi que les Départements et les Eurodistricts, sur la base d'une approche modulaire.

ACTION 1

Amélioration des offres de soin dans les zones transfrontalières peu denses (Maisons de santé pluri-professionnelles transfrontalières ou MSP).

Certaines zones frontalières sont peu densément peuplées ou mal irriguées en offres de soin de spécialité, si bien que la création de MSP, si adossées à un projet médical et à la définition de parcours de soins transfrontaliers (ou de Contrats locaux de santé), pourrait réduire les inégalités dans l'accès aux soins. La Région pourrait ainsi intervenir financièrement en appui de la structuration (investissement) de telles offres de services.

ACTION 2

Développement de la télémédecine dans les zones frontalières.

L'accès à des consultations de spécialité pourraient également être facilité par le recours accru à la télémédecine par-delà les frontières, en renforçant les partenariats avec les acteurs de la télémédecine (notamment l'agence eSanté au Luxembourg) dans des zones linguistiques homogènes.

OBJECTIF 2

Accompagner les besoins en personnels qualifiés en soins infirmiers.

ACTION 1

Vers un Institut franco-luxembourgeois de formation en soins infirmiers.

Les métiers du sanitaire et du social sont en tension aussi bien dans le Grand Est que chez nos voisins frontaliers qui souhaitent pouvoir renforcer l'attractivité de ces métiers, afin de réduire la dépendance de leurs systèmes médicaux à l'égard des frontaliers ou de ressortissants de pays tiers; une offre dédiée de formation en soins infirmiers pour des ressortissants du Luxembourg (ou de Belgique) désireux de travailler au Luxembourg pourrait ainsi être portée à maturité dans le Nord-Lorrain, sur la base d'un accord avec les autorités luxembourgeoises.

ACTION 2

Offrir des opportunités renforcées de mobilité pour les étudiants en soins infirmiers.

Outre le soutien apporté à des séjours de mobilité dans des territoires frontaliers dans le cadre des cursus de formation dans les IFSI, de nouveaux programmes pour faciliter la mobilité croisée entre professionnels pourront être accompagnés, notamment sur financement Erasmus Plus.

OBJECTIF 3

Améliorer l'observation des politiques de santé humaine et des flux hospitaliers et médicaux dans les zones frontalières afin d'accompagner la transformation des offres de soin.

ACTION**Création d'un observatoire en réseau de la santé transfrontalière.**

S'il existe de nombreuses instances (groupes de travail, comités d'expert) au sein de la Grande Région et du Rhin supérieur réunissant les acteurs de la santé publique et d'autres acteurs (dont la Région) ayant une compétence subsidiaire en matière de santé publique, **force est de constater l'absence d'un dispositif exhaustif d'observation des flux en matière de santé publique, permettant tant l'adaptation des offres de soin dans les zones frontalières, une régulation des offres de soin en situation de crise sanitaire, une veille épidémiologique partagée, qu'un travail prospectif sur l'évolution des offres hospitalières.**

Un appui pourrait ainsi être apporté à la structuration d'un dispositif d'observation en réseau, s'appuyant notamment sur l'Observatoire franco-belge de la santé (OFBS) et la plateforme Trisan, en partant d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs sur les besoins fonctionnels et la capitalisation sur les flux de données d'ores et déjà disponibles, mais peu et mal exploitées par les systèmes d'information géographiques (SIG) existant dans le Rhin supérieur et la Grande Région.

OBJECTIF 4

Faciliter le dialogue et le travail prospectif entre acteurs de la santé dans les zones frontalières.

ACTION 1**Organisation d'Assises des partenariats transfrontaliers pour la santé.**

Nombreux sont les acteurs engagés en faveur d'une amélioration des offres de soins dans les zones frontalières, à différentes échelles (régionale, départementale, locale), au titre d'une compétence première en matière de santé publique ou d'une compétence subsidiaire. **Afin de faciliter la dissémination des meilleures pratiques d'un segment de frontière sur l'autre et de faciliter l'intermédiation entre tous les acteurs qui offrent des solutions pour améliorer l'offre de soins dans les zones frontalières, des Assises pourront être organisées en 2021, dans le cadre de la présidence française de la Grande Région, également ouvertes aux partenaires du Rhin supérieur.**

ACTION 2**Accompagnement de nouvelles solutions médicales et de nouveaux outils de prévention par un recours accru à l'Intelligence Artificielle (IA) dans les zones frontalières.**

En lien avec le déploiement d'une vallée européenne de l'IA, une attention particulière continuera d'être apportée à la mise en réseau des acteurs de l'IA appliquée à la santé, afin de permettre de déployer de nouvelles solutions à cheval sur plusieurs pays d'expérimentation.

ACTION 3**Accompagnement de l'émergence de projets sur financements Interreg et autres financements européens.**

La Région accompagne l'émergence de projets transfrontaliers sur financements Interreg, notamment au titre

des programmes France/Wallonie/Flandres, Grande Région et Rhin supérieur, et poursuivra au cours de la période de programmation 2021/2027 le travail de conseil aux opérateurs et de mise en relation entre potentiels partenaires, aux fins d'accélérer l'arrivée à maturité de projets et leur essaimage d'une zone de programmation à une autre.

AXE 4 - SOUTIEN AUX PROJETS TERRITORIAUX DE SANTÉ DANS LES PROGRAMMES EUROPÉENS

Considérant le contexte de crise sanitaire et ses incidences économiques et sociétales, la Commission européenne a réorienté en 2020 ses priorités et les a étendues au domaine de la santé. Dès le printemps 2020, l'adoption des règlements CRII (*Coronavirus Response Investment Initiative* ou Initiative d'Investissement en Réponse au Coronavirus) a élargi les règles d'éligibilité des programmes FEDER-FSE 2014-2020 permettant le soutien de projets tels que les achats d'équipements sanitaires.



De plus, **le plan de relance européen annoncé à l'été 2020 intègre un volet REACT-EU** dont les crédits viendront abonder les programmes FEDER-FSE actuels afin de répondre aux enjeux liés à la résilience face à la crise sanitaire. Dans ce cadre, **90 M€ seront consacrés aux équipements de santé et 12 M€ aux formations notamment sanitaires et sociales, pour la période 2021-2023.**

Le plan de relance viendra également abonder les programmes FEADER 2014-2020 qui seront prolongés de 2 années (2021 et 2022). Ceux-ci peuvent soutenir des projets de développement local en faveur de la santé.

Enfin, un nouvel objectif spécifique dédié à la santé visant à soutenir des projets territoriaux viendra compléter, dans le cadre du futur programme FEDER FSE+ 21-27 Grand Est, l'éventail de mesures en faveur de la santé, que cela soit au titre de la recherche, de l'innovation ou des usages numériques. Pour le FEADER, le nouveau programme qui entrera en vigueur en 2023 et dont la stratégie est en cours d'élaboration devrait continuer à soutenir les projets relatifs à la santé.

OBJECTIF 1

Intégrer des dossiers Région Grand Est dans le volet REACT-EU du plan de relance européen 2021-2023.

Le volet « santé » de REACT-EU vise à soutenir les investissements dans des produits et des services destinés aux services de santé. Pourront notamment être accompagnés des projets d'acquisition d'équipements médicaux, pharmaceutiques, pour les laboratoires ou encore des solutions numériques liées à la santé. A ce titre, l'acquisition d'unités mobiles sanitaires, ainsi que le soutien au renforcement des capacités d'accueil des centres hospitaliers du Grand Est seront mis en œuvre dès l'adoption du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

OBJECTIF 2

S'inscrire dans le programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

Doté d'une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 780 M€ pour la période de programmation 2021-2027, le futur programme FEDER-FSE+ Grand Est constituera un levier financier structurant pour des projets dans le domaine de la santé à travers plusieurs objectifs :

Dans le champ de la Recherche-Innovation

La Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes (S3) Grand Est, en cours de finalisation, identifie la santé comme un domaine d'activité stratégique.

A ce titre, les projets liés sont éligibles au FEDER. Pourront ainsi être soutenus :

- les projets collaboratifs ou individuels d'innovation et outils mutualisés ;
- les projets scientifiques d'excellence.

Concernant les usages numériques

Pourront être soutenus des projets de développement d'outils numériques pour la santé, tels que :

- le traitement des données au service des patients et des professionnels de la santé ;
- des solutions numériques permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes ;
- des applications de prévention, autodiagnostic (outils d'assistance au diagnostic), téléconsultation, télésurveillance, télémedecine et télé expertise ;
- l'imagerie médicale ;
- l'ingénierie de projets numériques de santé en territoire, etc.

En lien avec l'accès aux soins de santé

Pourront être soutenus :

- le développement de structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité et les actions innovantes d'accès aux soins ;
- les alternatives innovantes en termes de solutions d'hébergement adaptées aux seniors ;
- le soutien à des actions d'information et de promotion de la santé.

Les formations sanitaires et sociales

Pourront être soutenus :

- les actions de formation aux métiers d'infirmier et d'aide-soignant ;
- les actions d'information et d'orientation vers ces métiers ;
- les actions de prévention et de remédiation du décrochage dans l'enseignement supérieur (ex : maintien dans une formation du soin pour les jeunes décrocheurs de 1^{re} année de médecine).

OBJECTIF 3

Obtenir des soutiens aux projets d’investissements de santé en zone rurale dans le cadre du programme FEADER 2023-2027.

Le futur Plan stratégique national qui entrera en vigueur en 2023 est en cours d’élaboration, ainsi que ses volets régionaux. Au vu des besoins en termes de santé recensés sur le territoire, le volet Grand Est comportera des mesures de soutien aux projets d’investissements de santé en zone rurale. Par ailleurs, dans le cadre de la sélection des futurs Groupes d’Action Locale (GAL) LEADER, la santé pourrait être proposée comme une thématique prioritaire à retenir dans les stratégies de développement des acteurs locaux.

Perspectives

Si l'on veut aujourd'hui répondre aux enjeux fondamentaux qui se posent pour nos territoires en termes de qualité de vie, d'attractivité et surtout d'accès aux soins, l'action de la Région en faveur de la santé doit se faire en synergie avec l'ensemble des acteurs publics (ARS, Préfecture de région, Conseils Départementaux, Intercommunalités et Communes) d'une part, en écoute constante des besoins et des attentes, des professionnels de santé et des citoyens d'autre part.

Consciente de ce besoin d'avoir une approche globale de la santé, la Région se mobilise volontairement pour mesurer l'impact environnemental et urbain sur la santé, pour dynamiser la prévention auprès du grand public, pour intensifier et adapter la formation et l'accompagnement des professionnels de santé, mais aussi pour poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation, ou encore l'adaptation aux réalités transfrontalières.

Ces sujets majeurs (traités notamment dans le PRS 2020-2028, le CPER ou encore au travers du Business Act), sont confrontés à un défi encore plus impérieux : celui de la démographie des professions de santé. Cette évolution entraîne des inégalités d'accès aux soins, qui sont encore plus fortes au sein des territoires ruraux ou dans certains secteurs urbains particulièrement vulnérables.

Cette problématique se doit donc d'être traitée à la fois sous le prisme sanitaire, mais également sous celui de l'aménagement des territoires.

La baisse des installations de professionnels dans certains territoires, et par voie de conséquence, celui de la diminution du niveau d'attractivité des territoires, doit mobiliser de manière prioritaire dans une approche partagée Région – ARS – Préfecture – Conseils départementaux.

L'intervention partagée, complémentaire et coordonnée de tous est essentielle.

La Région est convaincue que la réponse la plus adaptée à cette situation est celle de la mise en œuvre d'une dynamique commune à l'ensemble des porteurs des politiques publiques concernées. Pour être efficace, cette dynamique doit être basée sur une organisation établie, lisible et qui permette d'aboutir à la réalisation d'actions adaptées et pérennes.

C'est pour cette raison que la Région propose que soit créé un « Collectif Régional Santé », respectueux des compétences de chacun, qui permette de mieux coordonner les interventions, en s'appuyant notamment sur des doctrines partagées.

La synergie ainsi créée entre la Région, l'ARS, la Préfecture de région et les

Conseils départementaux contribuerait à renforcer l'efficacité des actions engagées au sein du Grand Est, le tout au service de la santé de ses habitants, mais également des acteurs concernés (élus locaux, professionnels de santé, associations...).

Cette dynamique décloisonnée pourrait enfin être renforcée au travers d'une démarche de convergence des programmes, des volets santé des plans et schémas, ou encore des contrats locaux de santé portés par les membres du Collectif Régional Santé.

Le fruit de l'articulation des différents dispositifs devra s'inscrire dans les Pactes Territoriaux de relance et de transition écologique (actuellement en cours de construction au sein de chacun des territoires).

Si nous pouvons tirer un constat positif de ce que nous avons vécu de pire depuis plusieurs décennies, c'est bien celui de l'intelligence collective, de la solidarité et de la créativité dont ont su faire preuve les professionnels de santé, les services hospitaliers, les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités pour répondre aux urgences impérieuses au cœur de la crise sanitaire.

Pour surmonter et faire face, l'énergie collective et la coopération ont été un moteur sur lequel les acteurs

publics et professionnels de la santé du Grand Est peuvent capitaliser pour trouver les solutions adaptées et agir efficacement au service d'une organisation territoriale de santé garantissant un égal accès de tous à des soins de qualité.

Annexes



ANNEXE 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE SANTÉ

PARTIE I - MIEUX VIVRE EN GRAND EST : UNE POPULATION EN MEILLEURE SANTÉ DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

AXE 1 - Une approche transversale en faveur de la santé environnementale

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 1 : Agir pour un environnement préservé, gage de la santé des populations du Grand Est	Reconquérir la qualité de l'eau et anticiper les risques du changement climatique pour la santé.	• Création d'une mission eau • Poursuite des contrats locaux de solutions pour faire reculer la pollution des eaux souterraines • Déploiement de « Communes et espaces verts » – zéro pesticide • Réalisation 1^o étude quantitative RGE pour anticiper les conséquences du changement climatique.
	Remettre de la nature en ville et en milieu rural pour le bien-être des populations.	• Création de 15 réserves naturelles supplémentaires • Reconstitution 1 000 km de haies et bosquets • Lancement d'un AMI : entreprises engagées pour la biodiversité • Création d'une plateforme « biodiversité Grand Est »
	Réduire les pollutions par les déchets dangereux.	• Déploiement de filières de valorisation des déchets dangereux (ex. amiante) • Amélioration collecte et tri des déchets • « Plastique – faire en sorte qu'in de devienne jamais un déchet »
	Accélérer la transition énergétique.	• L'Observatoire Air Climat Energie • Soutien massif à la rénovation thermique • Intensification des énergies renouvelables (3 000 stations en plus de recharge des véhicules hybrides et électriques) • Mise en œuvre d'une Stratégie Régionale Hydrogène • Lancement du programme « Solar'Est ».

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 2 : Construire une stratégie partenariale et transversale en santé environnementale au plus près des citoyens	Susciter l'émergence de projets participatifs sur le territoire.	• Soutien aux initiatives locales en matière de santé environnement dans le cadre du PRSE • Organisation d'un AAP visant à soutenir des initiatives locales en matière de santé environnement • Déploiement du dispositif « Lycées en transition ».
	Intensifier les actions relatives au développement durable dans les lycées : dispositif « lycées en transition ».	• Développement de projets innovants au sein des lycées afin d'intensifier et diversifier les actions en matière de développement durable. • Augmentation du nombre de lycées intégrés dans la dynamique « Lyc2es en transition » • Positionnement au sein des lycées des Ambassadeurs de l'énergie • Déploiement d'un plan de formation d'envergure destiné aux professionnels dédié à la dynamique « lycées en transition ».
	Coordonner l'ensemble des acteurs de la santé environnementale sur les territoires.	• Création d'un réseau régional des acteurs de la promotion de la santé environnementale (réseau SYNAPSE).
Ambition 3 : Promouvoir des urbanismes favorables à la santé	Atténuer les impacts du changement climatique notamment en luttant contre la pollution atmosphérique.	• Dépollution des friches • Localisation des équipements dans des zones où la qualité de l'air est favorable
	Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables.	• Promotion d'un développement de formes urbaines et écosystèmes urbains permettent la dispersion des émissions polluantes • Développement de la Trame Verte et Bleue • Encouragement du recours aux matériaux bio sourcés • Développement des jardins partagés.
	Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles et durables au quotidien.	• Soutien au développement des mobilités durables • Création de voies vertes, pistes cyclables et cheminements piétonniers. • Création de parcours sportifs et l'installation d'agès de sport en plein air.
Ambition 4 : Concevoir, construire et exploiter des bâtiments sains	Construire et rénover mieux et plus sainement les bâtiments de la RGE.	• Intégration, dès le stade des prescriptions programmatiques, dans les cahiers des charges des clauses environnementales. • Priorisation des espèces végétales non allergisantes et aptes à se développer sans produits phytosanitaires • Développement du programme de haute performance énergétique et de moindre impact carbone pour les constructions neuves.
	Suivre de près les différents polluants des bâtiments.	• Retrait systématique des bâtiments les éléments présentant des désordres.

AXE 2 - Prévenir, sensibiliser, bouger : un triptyque gagnant pour la santé des habitants du Grand Est

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 1 : Faire de la santé des jeunes de 15 à 29 ans une priorité pour la Région Grand Est	Observer et mieux comprendre les problématiques santé des jeunes.	• Organisation de l'observation régionale de la santé des jeunes de 15 à 29 ans • Etablir un baromètre sur le ressenti et les besoins de santé des jeunes (mobilisation Ma Région de Demain) • Intégration d'un volet santé dans les enquêtes et les formations réalisées par l'Observatoire Régional Emploi Formation
	Agir ensemble, en partageant la connaissance, l'expérience et la gouvernance.	• Création d'un comité opérationnel transversal au sein de la RGE sur la santé des jeunes. Il sera en charge notamment d'animer la dynamique régionale • Organisation des Etats Généraux de la Santé des jeunes tous les 2 ans
	Agir pour la prévention, l'accès au droit et l'accès aux soins.	• Développement de solutions innovantes pour porter les messages et actions de prévention, d'accès aux droits et aux soins • Développement d'outils numériques – vecteurs adaptés de communication
	Accompagner spécifiquement les jeunes au sein des missions locales.	• Contractualisation avec le CPAM, les services sociaux de la CARSAT et les centres d'exams afin de contribuer à la promotion de la santé ainsi que favoriser l'accès aux soins • Permettre aux jeunes de bénéficier de bilans de santé • Engagement avec les missions locales dans des démarches visant à renforcer les actions relevant du champ de la santé • Promotion de « parcours santé jeunes » via la remise du passeport santé jeunes dans les missions locales mis à disposition par la CPAM.
Ambition 2 : Rendre accessible le « Sport Société » pour améliorer la santé de tous	Faire de la Région un influenceur de la pratique sportive sur son territoire.	• Mise en place d'un label « Région Grand Est » destiné aux Maisons Sport Santé de la Région • Création d'une plateforme Sport Société en Grand Est • Soutien à la formation et l'accompagnement des professionnels de santé à la mobilisation de techniques relevant de l'APA et notamment ceux qui sont au plus proches des personnes du 3^e et 4^e âge • Initiation, en 2021, de l'organisation d'une manifestation présentant les actions « sport santé » en Grand Est.
	Assurer des conditions optimales de pratique de l'activité physique et sportive à chacun.	• Mise à disposition de vélo à assistance électrique pour permettre leur découverte • Organisation d'un AMI relatif à l'accueil temporaire de club/structure de sport voire la création de structures itinérantes mobiles en milieu rural • Soutien à l'implantation (ou la réhabilitation) de mobilier sportif dans les villes et les villages

Ambitions	Objectifs	Actions
		• Rendre plus accessibles les installations sportives au public comme aux entreprises qui ont engagé des actions bien-être destinés à leurs salariés. • Organiser une manifestation annuelle avec le Fédération de Cardiologie.
	Encourager la pratique physique et sportive des jeunes pour prévenir la santé des adultes de demain.	• Organisation d'intervention de sportifs auprès de jeunes : mobilisation des Teamers Grand Est. • Soutenir l'intégration dans les Contrats Locaux de Santé les actions « Sport Société » ou toute autre démarche concourant à la promotion de l'activité physique.
	Développer l'Activité Sportive Adaptée comme réponse à des publics spécifiques.	• Implication dans la mise en œuvre des plans d'actions « Prescri'mouv » • Intégration du dispositif « Prescri'mouv » dans les CLS • Evolution des RI de la RGE pour permettre le financement d'équipements sportifs • Organisation d'un AMI en 2021-2022 afin de construire un modèle d'intervention mobile en matière de développement de l'Activité Physique Adaptée.
	Proposer des Activités Physiques Adaptées aux personnes les plus fragiles dans un objectif de prévention.	• Organisation de campagnes de communication destinées aux bénéficiaires, à leur entourage et au personnel soignant afin de valoriser les bienfaits de l'activité physique • Développement d'une offre mobile d'APA en capacité d'intervenir dans des lieux tels que des salles communales ou des lieux de vie
Ambition 3 : Améliorer les habitudes alimentaires, de la fourche à la fourchette	Soutenir les territoires qui passent à l'action sur les questions alimentaires à l'échelle locale tout en intégrant de façon transversale les enjeux de santé.	• Développement de la plateforme Loc'Halles Grand Est • Accroissement des produits locaux dans la restauration collective de la RGE • Mise en place du « THD Alimentation » ou comment accélérer l'introduction des produits durables et de qualité dans les restaurations des lycées. • Soutien du rapprochement des CLS et des Projets Alimentaires territoriaux
	Considérer l'alimentation comme un véhicule de santé et de lutte contre les inégalités sociales chez les jeunes.	• Organisation d'un work shop – mobilisant les élus et les directions concernés, afin de définir des doctrines partagées relatives à l'alimentation des cantines gérées par la RGE • Développement du dispositif « Lycées en transition – volet alimentation » • Extension du dispositif Plaisir à la Cantine à l'ensemble des lycées • Soutien des acteurs luttant contre la précarité alimentaire des étudiants • Mettre en place la seconde phase de PALC avec les ateliers « à la découverte des coulisses de ma cantine » à destination des lycéens • Soutien à des actions régionales menées par des partenaires experts tels que « lycéen bouge », « Escape Nutrigame »...

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 4 : Utiliser les dispositifs de formation destinés aux demandeurs d'emploi comme des vecteurs potentiels de sensibilisation à la question Santé	Intégrer la santé dans le Programme Régional de Formation.	• Proposition des formations à distance ou des MOOC sur la santé intégrée aux formations destinées aux demandeurs d'emploi.

AXE 3 - Santé et qualité de vie au travail : une préoccupation croissante tant au niveau des professionnels que des entreprises

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 1 : Promouvoir le développement de la pratique de l'activité physique en milieu professionnel	Soutenir l'accès à la pratique d'activité physique en milieu professionnel.	• Sensibilisation des entreprises régionales, et notamment les PME, aux bienfaits de l'activité physiques en entreprise à travers l'organisation d'une journée régionale courant 2021 • Réalisation d'une étude, en 2021, sur les freins à la mise en place d'activités physiques au sein des entreprises, notamment au niveau des plus petites dans la perspective de la mise en place de développement digital. • Elaboration et déploiement d'un plan d'action régional établi de manière partenariale avec les acteurs concernés (chambres consulaires, professionnels...)
	Favoriser la mise en place de dispositifs d'appui psychologique aux employeurs en difficultés économiques et financières.	• Contribuer à la mise en place de cellules d'appui psychologique afin de lutter contre les risques psycho-sociaux voire les suicides.

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 2 : Faire de la RGE une collectivité de référence en matière de prévention et qualité de vie au travail	Apporter à tous les agents de la Région une même qualité d'offre de services de prévention.	• Mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour éviter la rupture du lien professionnel pour les agents en maladie depuis 90 jours et plus • Dématérialisation des dossiers médicaux • Mutualisation du service avec d'autres ministères de la fonction publique • Création d'une offre en téléconsultation.
	Intégrer la Qualité de Vie au travail et la prévention des risques professionnels au sein d'un même service à la Région.	• Déclinaison du Programme Annuel d'Actions Favorisant la QVT • Mise en place, en 2021, d'une démarche visant à évaluer et prévenir les facteurs de risque d'apparition des Troubles Musculo squelettiques (TMS) • Mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation en lien avec le bruit, l'hygiène alimentaire, la vaccination...
Ambition 3 : Développer une politique de santé publique en faveur des agriculteurs, des viticulteurs et des forestiers	Engager une politique de prévention des risques et des maladies liées à l'activité professionnelle pour les agriculteurs, viticulteurs et forestiers.	• Soutien à l'acquisition de matériels innovants destinés à réduire la pénibilité du travail • Engagement de la RGE dans des actions visant à éviter les risques d'exposition des professionnels aux produits phytosanitaires • Soutien aux investissements de prévention des risques et des maladies • Soutien au projet EDVIG et notamment des actions en lien avec les 3 grands thèmes : l'exposition dermique aux matières actives des opérateurs de drone et la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la préservation de l'environnement, la qualité de la pulvérisation.
	Accompagner les exploitants en prise aux difficultés d'ordre personnel, familial et économique avec une aide globale.	• Engagement dans un partenariat à construire avec la Mutualité sociale agricole (MSA) Grand Est, afin d'organiser des actions de détection ou de soutien à destination des professionnels agricoles, viticoles et forestiers en situation de souffrance ou de détresse. • Association de la RGE à des actions de promotion des métiers de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt afin de donner une image positive et valorisante de ces filières et d'en renforcer l'attractivité auprès du grand public.

PARTIE II - DES SOLUTIONS SUR MESURE POUR UN ÉGAL ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU GRAND EST

AXE 1 - Renforcer les dynamiques des territoires pour faire face aux défis relevant du champ de la Santé

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 1 : Intégrer les enjeux de la Santé dans le champ de l'aménagement du territoire	Promouvoir une stratégie régionale de développement durable des territoires.	- Mise en place d'actions en lien avec deux enjeux prioritaires : l'urgence climatique et les inégalités territoriales. - Généraliser un aménagement durable des territoires : promouvoir la santé et le bien-être de tous, en recherchant les bénéfices en termes de santé publique et d'environnement.
	Traduire la stratégie régionale dans les aides aux collectivités.	- Mise en place de dispositifs concourant à un maillage équilibré et pertinent des équipements et aménagements sur l'ensemble des territoires GE - Activation du dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales dans le cadre du développement des équipements BBC compatible - Soutien aux aménagements paysagers.
	Territorialiser les stratégies régionales et s'adapter aux réalités locales – Le Pacte territorial Grand Est entre la Région et les collectivités locales.	Développement d'une approche d'accompagnement « sur mesure » des territoires : mise en place des Pactes territoriaux intégrant notamment des éléments spécifiques des CLS.
Ambition 2 : Contribuer à la mise en œuvre de Contrats Locaux de Santé adaptés aux besoins de la population	Etre signataire de tous les CLS et être impliqué dans la globalité du processus. Contribuer de manière effective à la réalisation des actions retenues dans les CLS, dans la limite des compétences de la Région.	Mise en place, avec les directions concernées de l'ARS, les conditions favorables à une implication systématique de la Région dans les travaux menés dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de tous les CLS : de l'accompagnement à la réalisation préalable du diagnostic jusqu'à l'évaluation des actions menées.

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 3 : Prévenir les situations de renoncement aux soins liées à la distance de l'offre de soins et des dispositifs de prévention en santé	Proposer des solutions de mobilité destinées aux citoyens-patients pour leur permettre de se rendre vers les lieux de soins et/ou de promotion de la santé.	Engagement en 2021-2022, selon les options retenues, dans des AMI, AP ou AO afin d'analyser de manière approfondie les solutions existantes voire innovantes en matière de mobilité (coûts, conditions de mise en œuvre...) et d'identifier des territoires candidats au déploiement des solutions.
	Soutenir des solutions de mobilités de l'offre de soins et de prévention/ promotion de la santé, vers les citoyens-patients.	Engagement en 2021-2022, dans des AMI, AP ou AO afin d'analyser de manière approfondie les solutions existantes voire innovantes en matière de mobilité (conditions d'acquisition, de mise en service, montages financiers possibles...) et d'identifier des territoires candidats au déploiement des solutions.
	Anticiper et préfigurer une nouvelle approche Itinéraires D santé.	Itinéraires $\hookrightarrow$ santé est une démarche de recherche et développement pour concevoir un nouveau service itinérant à emprunter dans les deux sens par les patients et les soignants. C'est d'abord une méthode collective de travail à concevoir pour embarquer les acteurs de divers secteurs et univers.
	Soutenir les projets d'hôtels hospitaliers.	Adaptation des RI pour permettre le soutien à ces structures qui permettent de réduire l'impact de la mise à distance de l'offre de soins sur la qualité de vie des habitants du Grand Est.
Ambition 4 : Doter la région de 3 unités d'appui mobiles pour répondre aux situations de crises	Définir avec les 3 CHU et l'ARS un modèle organisationnel permettant la gestion, la mobilité et la maintenance de ces unités.	- Définition avec les équipes médicales et administratives des modalités d'utilisation, de maintenance et de mise à disposition à des établissements tiers de ces Unités d'Appui Mobiles. - Instruction des dossiers de financement dans le cadre de REACT EU.
Ambition 5 : Rendre attractif l'exercice professionnel au sein des territoires de la RGE	Proposer un soutien aux élus confrontés à des problématiques d'offre de soins et d'accès aux soins au sein de leurs territoires.	- Modélisation d'un « territoire attractif » en mettant en exergue les facteurs contribuant à renforcer l'intérêt des territoires pour des professionnels de santé - Proposition aux élus de bénéficier d'un accompagnement dans la construction de stratégies adaptées pour faire face aux problématiques d'accès aux soins.
	Permettre aux étudiants en santé de découvrir les territoires où ils sont les plus attendus – un pari sur l'avenir.	- Obtenir des facultés un assouplissement de « l'approche par subdivision » - Adaptation du dispositif régional de bourses attribuées aux étudiants de MG se rendant dans des zones sous denses - Développement des maisons des étudiants en santé dans des zones peu denses et évolution de ces structures en « maisons multi modales ».

Ambitions	Objectifs	Actions
	Accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation dans des zones sous denses.	• Déploiement des guichets uniques destinés à faciliter les installations • Analyse des motifs amenant à l'installation voire à la désinstallation et élaboration d'un plan d'actions adapté.
	Soutenir la création et le développement de structures permettant des modes d'exercice correspondants aux attentes des professionnels de santé et s'inscrivant dans les dispositifs régionaux.	Evolution des modes d'intervention de la Région en vue de soutenir : • des centres de santé, des cabinets dans des zones particulièrement touchées par la déprise • des MSPP multi sites, universitaires, urbaines, transfrontalières.
	Réduire les délais entre le début du projet de MSPP et son ouverture.	• Organisation à partir des Maisons de Région, avec les autres partenaires (ARS, AM, Conseils départementaux...) d'un accompagnement personnalisé des candidats à des projets de MSPP • Contribution à la modélisation d'une MSPP pilote afin de réduire les temps de conception : organisation d'un concours « Notre MSP : nous l'avons rêvé, ils l'ont conçu ! » • Activation du dispositif 1001 gares pour permettre un accès rapide dans certaines zones à des locaux
	Soutenir le développement des centres d'expertises innovants au sein des Maisons de Santé Pluri professionnelles.	• Organisation d'un AMI en vue de modéliser les centres d'expertises de demain au sein des MSPP.
	Contribuer aux réflexions nationales et régionales concernant la « sanctuarisation » du temps médical.	• Organisation, en 2022, d'un évènement sous le format « HACKATHON » qui porterait sur la spécification de solutions organisationnelles et numériques qui contribuent à l'optimisation du temps médical.
	Faciliter l'accès des professionnels de santé à des actions de formation mobilisant des supports digitaux.	• Proposer aux professionnels des « Maisons Multimodales » ou des tiers lieux connectés leur permettant de suivre des séquences de formation dans des conditions numériques adaptées.

Ambitions	Objectifs	Actions
	Contribuer au développement de la simulation à destination des professionnels dans le cadre de leur développement professionnel continu.	Organisation d'un AMI en vue d'établir un modèle d'organisation de la simulation qui pourrait profiter au plus grand nombre de professionnels de santé (solutions statiques et mobiles, avec réalité augmentée...)
	Soutenir le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.	- Mise à disposition des professionnels de la CPTS des lieux de rencontres adaptés (avec équipements numériques) - Organisation d'un appel à projets, impliquant les professionnels des CPTS, afin de soutenir le développement de plateformes collaboratives qui répondent à leur besoin.
	Accompagner les professionnels dans leurs démarches de cessation d'activité en Grand Est.	En partenariat avec les acteurs concernés (ordres, URPS...) création d'une cellule d'aide aux professionnels de santé souhaitant cesser leur activité (cf. <i>modèle accompagnement cessations d'entreprises</i>).
	Créer des Maisons Multi Modales aux bénéfices des professionnels de santé.	Organisation d'un AMI en vue de modéliser le concept de « Maisons Multi Modales destinés aux professionnels de santé dans les territoires ruraux »

AXE 2 - Organiser l'accès, pour tout citoyen du Grand Est, à des solutions de Télémédecine reposant sur une organisation garantissant le bon usage et la pérennité des installations

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 1 : Généraliser la télémédecine sur tous les territoires du Grand Est	Le « Business Act » porté, par la Région Grand Est et la Préfecture, a posé pour ambition de généraliser la télémédecine sur tous les territoires du Grand Est en trois ans. Cette démarche ambitieuse de déploiement de la télémédecine (TLM) est un objectif partagé avec la Préfecture de Région et l'Agence Régionale de Santé. Elle associera un grand nombre de partenaires en région dont notamment l'Assurance maladie et les conseils départementaux. Pour mener à bien cette démarche, une feuille de route a été établie conjointement par la Région, par l'ARS et la Préfecture avec l'appui du GIP PULSY, le groupement régional d'appui au développement de la e-santé en Grand Est. Ce dernier assurera le rôle de maître d'œuvre dans le cadre de la déclinaison de cette feuille de route TLM et mobilisera l'ensemble des parties prenantes, notamment les industriels de la télémédecine, pour concourir à l'atteinte de cet objectif. Les axes majeurs de cette feuille de route sont : la définition des lignes de force de la stratégie de déploiement de la TLM en GE (déclinaison doctrine nationale), réalisation de cartographies des implantations de TLM et des projets, accompagner les usages au travers d'actions de sensibilisation (destinées aux élus), d'informations (pour les citoyens) et de formations validantes ou non pour les professionnels.	

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 2 : Accompagner les volets numériques et e-santé des Projets TIGA	Ces deux projets répondent à des objectifs partagés avec la politique de la Région en matière de e-santé à savoir : - accélérer le déploiement de solutions d'accès au soin en facilitant et en multipliant les expérimentations sur les territoires. Ainsi, e-Meuse santé se situe comme un laboratoire d'expérimentations de modèles organisationnels et de solutions de télémédecine afin d'apporter des aides à la décision dans la démarche de généralisation de la Télémédecine à l'échelle régionale, inscrite dans ladite feuille de route ; - accélérer la diffusion des innovations en matière d'accès au soin dans les écosystèmes du territoire et leur processus d'intégration dans les milieux médicaux.	
Ambition 3 : Répondre aux besoins d'aménagement numérique des habitants et des entreprises en déployant le programme régional du Très Haut Débit (THD)	Finaliser le déploiement du programme régional de développement du THD d'ici 2023.	La finalisation de ce programme de développement du TH permettra : • l'accès au THD pour les professionnels de santé ; • la création de tiers lieux numériques ; • le soutien à E Meuse Santé.

AXE 3 - Orienter et former les publics aux métiers de la santé

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition : Définir et mettre en œuvre une politique de formation des professionnels de santé	Augmenter le nombre de diplômés, une piste d'action pour faire face à la pénurie.	• Développer l'apprentissage et l'alternance comme voie d'accès à l'obtention d'un diplôme paramédical • Développer la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) Hybride Aide-Soignant (AS). • Expérimenter des passerelles entre formations. • Mettre en place des dispositifs d'accompagnement individualisé pour éviter les ruptures de formation. • Augmenter les quotas et capacités de formation
	Orienter vers les formations sanitaires – un moyen d'assurer l'avenir des professions de santé.	• Renforcer les actions d'information et d'orientation en faveur des métiers et des formations du secteur sanitaire et social.

PARTIE III - LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA SANTÉ EN GRAND EST

AXE 1 - Des ressources naturelles et une richesse culturelle au service de la santé et du bien-être

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 1 : Une nature au service du « bien être » et de la santé	Offrir un thermalisme séduisant en région Grand Est.	Soutien aux investissements initiés par les établissements thermaux
	Placer le Grand Est parmi les destinations bien être.	Accompagnement des hôteliers pour se positionner sur le secteur du bien-être
Ambition 2 : Faire de la culture une source de bien-être et de santé	Protéger l'utilisateur et le professionnel ou amateur.	Promotion d'actions de prévention santé en direction des publics et des professionnels (artistes, techniciens, autre personnel).
		Engager une réflexion avec les professionnels du plateau médical de la Région en vue de mettre en place des dispositions techniques favorables aux bonnes conditions sanitaires des activités artistiques
	Accompagner l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin ou de handicap.	Favoriser des projets artistiques (expositions, ateliers thérapeutiques...) partagés avec les usagers et des personnels du secteur de la Santé.
		Développer la résidence artistique dans les structures sanitaires et médico-sociales.
		Contribuer au développement de l'Art Thérapie en soutenant des actions de formations destinées aux professionnels de santé concernés.
	Poursuivre un programme pluriannuel d'étude et de valorisation des connaissances sur le patrimoine et l'histoire de la santé en RGE.	Valoriser la prise en compte des personnes porteuses de handicaps dans les festivals soutenus par la Région
		- Etendre les actions du Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel du Grand Est aux champs du patrimoine hospitalier et de l'histoire universitaire hospitalière, aux sanatoriums et aux hôpitaux psychiatriques. - Valoriser au travers du Comité d'Histoire régionale (CHR) les travaux et recherches historiques des associations s'intéressant au patrimoine et à l'histoire de la santé dans le Grand Est.

AXE 2 - L'innovation et la recherche en santé : moteurs et vecteurs de transition

Ambitions	Objectifs	Actions
Ambition 1 : Mettre en place une démarche d'accélération des innovations en santé structurée autour de trois priorités : Industrie, Académie, Intelligence Artificielle	La priorité Industrie de la santé : Accompagner 100 créations d'entreprise et projets R&D.	- Inscrire les industriels régionaux de la santé dans les transitions du Business Act. - Déployer un « Airbus du Médicament » en s'appuyant sur la coopération transfrontalière.
	Attirer et soutenir les talents et les infrastructures de recherche de pointe.	- Soutenir les solutions innovantes des entreprises et acteurs régionaux - Soutenir les Territoires d'Innovation (ex Territoires d'Innovation de Grande Ambition) – des territoires d'expérimentation au service du déploiement de nouvelles technologies.
	Mettre en œuvre le Plan Intelligence Artificielle de la Région.	- Booster la compétitivité des entreprises par l'intelligence artificielle. - Soutenir l'excellence scientifique en intelligence artificielle et assurer son rayonnement et sa valorisation. - Dynamiser les startups depuis la formulation d'une idée jusqu'à la levée du premier million d'euros en fédérant tous les acteurs de l'entrepreneuriat. - Créer une plateforme de données de santé HDS (Hébergeur de Données de Santé)
Ambition 2 : Développer un projet régional d'accompagnement des hôpitaux dans leur transformation : « l'Hôpital 4.0 »	« L'hôpital 4.0 de la région Grand Est » est un concept novateur qui se veut être un outil au service des professionnels et décideurs du secteur de la santé souhaitant faire évoluer leurs organisations, leurs process et leurs outils. Sa finalité est de rendre lisibles et accessibles des modèles stratégiques, organisationnels mais également des techniques éprouvées et/ou innovantes dans des domaines considérés comme nécessaires par les acteurs régionaux concernés. La Région, d'ores et déjà impliquée dans l'innovation au service de la santé, souhaite mobiliser cette expertise pour porter la création de l'hôpital virtuel. La Région propose d'engager, avec ses partenaires, la construction de l'Hôpital 4.0, dès 2021, en initiant des travaux autour des 5 premières thématiques : – la gestion des flux humains, des données, techniques en milieu hospitalier ; – la télémédecine avec toutes ses composantes incluant la pré- ou post-hospitalisation ; – l'autonomisation du patient à l'hôpital mais également dans son lieu de vie ; – les bâtiments intelligents ; – l'Automatisation à l'hôpital.	

AXE 3 - La Santé, un des sujets majeurs de la politique transfrontalière de la Région

Ambitions	Objectifs	Actions
Faciliter et accompagner à l'émergence de nouvelles offres et de nouveaux services pour les habitants des zones frontalières. Contribuer à la structuration d'une politique globale de coopération transfrontalière en matière de santé publique, en intervenant en appui de l'ARS et des acteurs de la santé publique de manière proportionnée à ses compétences et ses moyens, et en facilitant le portage politique par nos partenaires allemands, belges, luxembourgeois et suisses	Améliorer l'égalité d'accès aux soins dans les zones frontalières et accompagner de nouvelles synergies entre établissements hospitaliers du Grand Est et des territoires frontaliers.	• Amélioration des offres de soin dans les zones transfrontalières peu denses (Maisons de santé pluri-professionnelles transfrontalières ou MSP) • Développement de la télémédecine dans les zones frontalières
	Accompagner les besoins en personnels qualifiés en soins infirmiers.	• Projet de création d'un institut franco-luxembourgeois de formation en soins infirmiers • Offrir des opportunités renforcées de mobilité pour les étudiants en soins infirmiers
	Améliorer l'observation des politiques de santé humaine et des flux hospitaliers/ médicaux dans les zones frontalières, afin d'accompagner la transformation des offres de soin.	• Création d'un observatoire en réseau de la santé transfrontalière
	Faciliter le dialogue et le travail prospectif entre acteurs de la santé dans les zones frontalières.	• Organisation d'Assises des partenariats transfrontaliers pour la santé • Accompagnement de nouvelles solutions médicales et de nouveaux outils de prévention par un recours accru à l'Intelligence Artificielle (IA) dans les zones frontalières. En lien avec le déploiement d'une vallée européenne de l'IA • Accompagnement de l'émergence de projets sur financements Interreg et autres financements européens

AXE 4 - Soutien aux projets territoriaux de santé dans les programmes européens

Contexte	Objectifs
Dès le printemps 2020, l'adoption des règlements CRII (Coronavirus Response Investment Initiative ou Initiative d'Investissement en Réponse au Coronavirus) a élargi les règles d'éligibilité des programmes FEDER-FSE 2014-2020 permettant le soutien de projets tels que les achats d'équipements sanitaires. De plus, le plan de relance européen annoncé à l'été 2020 intègre un volet REACT-EU dont les crédits viendront abonder les programmes FEDER-FSE actuels afin de répondre aux enjeux liés à la résilience face à la crise sanitaire. Dans ce cadre, 90 M€ seront consacrés aux équipements de santé et 12 M€ aux formations notamment sanitaires et sociales, pour la période 2021-2023. Le plan de relance viendra également abonder les programmes FEADER 2014-2020 qui seront prolongés de 2 années (2021 et 2022). Ceux-ci peuvent soutenir des projets de développement local en faveur de la santé.	Intégrer des dossiers Région Grand Est dans le volet REACT-EU du plan de relance européen 2021-2023.
Un nouvel objectif spécifique dédié à la santé visant à soutenir des projets territoriaux viendra compléter, dans le cadre du futur programme FEDER FSE+ 21-27 Grand Est, l'éventail de mesures en faveur de la santé, que cela soit au titre de la recherche, de l'innovation ou des usages numériques. Pour le FEADER, le nouveau programme qui entrera en vigueur en 2023 et dont la stratégie est en cours d'élaboration devrait continuer à soutenir les projets relatifs à la santé.	S'inscrire dans le programme FEDER - FSE+ 2021-2027. Obtenir des soutiens aux projets d'investissements de santé en zone rurale dans le cadre du programme FEADER 2023-2027.

ANNEXE 2 - PRÉSENTATION DU CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE RÉALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE SANTÉ 2021-2027

4 ^e trimestre 2019	Phase 1	Révision du Plan Régional Santé 2 : présentation et avis en Séance Plénière du Conseil Régional, en présence du Directeur Général de l'ARS.
	Phase 2	Premier recensement des contributions de la Région à la santé et des actions qui en découlent par les différentes directions métiers du Conseil Régional.
	Phase 3	Séminaire de présentation des contributions par l'ensemble des directions/missions/services.
1 ^{er} semestre 2020	Phase 4	Réunions « Quatuor » dans chaque département du Grand Est (Délégation Territoriale de l'ARS, CPAM, Département, Maison de la Région et Mission santé).
	Phase 5	Travaux en COTECH : croisement des dynamiques de différentes directions/missions/services qui traitent de sujets connexes.
	Phase 6	Rédaction du tour d'horizon des actions santé de la Région Grand Est.
	Phase 7	COPILs Santé : présentation du document aux élus régionaux du COPIL en vue d'être complété et amandé.
	Phase 8	Présentation en Séance Plénière du Conseil Régional du tour d'horizon.
2 nd semestre 2020	Phase 9	Conférences territoriales de santé dans chaque département, présidées par le Président de la Région.
	Phase 10	COPIL Santé élargi : présentation aux élus régionaux de la méthodologie finale.
	Phase 11	Focus-Groupes thématiques : Sport-santé / Santé des jeunes / Citoyens et mobilités en santé / Santé et attractivité des territoires.
	Phase 12	Consultation citoyenne.
	Phase 13	Rédaction de la feuille de route santé 2021-2027.
	Phase 14	Présentation du Conseil Régional en Commission thématique « Aménagement des territoires ».
	Phase 15	Présentation et adoption en Séance Plénière de la feuille de route santé 2021-2027 de la Région Grand Est.



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

www.grandest.fr

Hôtel de Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

Retrouvez-nous sur

